

PLANNING PAPER 113

Visions à long terme

Concepts et application
au développement durable

Task force développement durable

Mai 2013



.be

Visions à long terme

Concepts et application au développement durable

Task force développement durable

Mai 2013

Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan est un organisme d'intérêt public.

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) réalise des études et des prévisions sur les questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

En vertu de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, le Bureau fédéral du Plan est entre autres chargé de la rédaction du Rapport fédéral sur le développement durable. La Task force développement durable constitue le groupe qui, sous la direction et la responsabilité du BFP, élabore notamment les Rapports fédéraux depuis janvier 1998.

Contributions

Les membres de la Task Force Développement durable ayant participé à la réalisation de ce Planning Paper sont: Mathijs Buts, Patricia Delbaere, Jean-Maurice Frère, Nadine Gouzée, Alain Henry, Johan Pauwels, Stijn Van Hummelen (en 2012), Sylvie Varlez, Natacha Zuinen (en 2012). Le secrétariat a été assuré par Julie Chantry.

Ce document est partiellement basé sur une étude réalisée par Stijn Van Hummelen, Nadine Gouzée et Patricia Delbaere en août 2012, et financée dans le cadre d'une convention entre le Bureau fédéral du Plan et l'Etat fédéral belge, représenté par Monsieur Steven Vanackere, ministre des Finances et du Développement durable. Cédric Van de Walle est remercié pour sa relecture du texte.

Christelle Castelain, Farid Mourabit et Patricia Van Brussel ont participé à la traduction. Adinda De Saeger a participé à la mise en page du document.

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49 | 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311 | fax: +32-2-5077373

e-mail: sustdev@plan.be | <http://sustdev.plan.be>

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands: *Langetermijnoisies: begrippen en toepassing op duurzame ontwikkeling.*

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (3 étoiles) pour sa gestion environnementale.

Table des matières

Préambule	1
1. Visions à long terme: concepts et applications	3
1.1. Qu'est-ce qu'une Vision à long terme (VLT)?	4
1.1.1. Objectifs, échéances et VLT	4
1.1.2. Prospective de développement durable et VLT	6
1.1.3. Stratégie fédérale de développement durable et VLT	10
1.1.4. Conclusion	13
1.2. Vers une stratégie belge de développement durable?	15
1.2.1. Communauté et Région flamandes	16
1.2.2. Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles	17
1.2.3. Communauté germanophone	18
1.2.4. Région wallonne	19
1.2.5. Région de Bruxelles-Capitale	20
1.2.6. Conclusion	21
1.3. VLT de développement durable de l'Union européenne	22
1.3.1. Stratégies européennes pour un développement durable	22
1.3.2. Stratégie Europe 2020	27
1.3.3. Conclusion	29
1.4. VLT de développement durable de quelques pays industrialisés	30
1.4.1. Cadre d'analyse	30
1.4.2. Interprétation des résultats	31
1.4.3. Conclusion	37
1.5. Objectifs de développement durable (ODD) à l'ONU	38
1.5.1. Contributions de la société civile organisée au niveau mondial	38
1.5.2. Principales contributions gouvernementales	41
1.5.3. Contributions européennes	43
1.5.4. Résultats de Rio+20	46
1.5.5. Conclusion et voie d'avenir	49
1.6. Conclusion sur les applications de la notion de VLT	51

2. Elaboration d'une VLT fédérale belge.....	53
2.1. Contribution du Bureau fédéral du Plan (BFP)	57
2.1.1. Préparation au débat sur la VLT	57
2.1.2. Contribution au débat sur la VLT	59
2.2. Contributions des autres acteurs de la loi	68
2.2.1. Conseil fédéral du développement durable	68
2.2.2. Commission interdépartementale du développement durable	69
2.3. Parlement fédéral	71
2.3.1. Débat sur la VLT	71
2.3.2. Résolution sur la VLT	71
2.4. VLT adoptée par le gouvernement fédéral	72
2.4.1. Objectifs	72
2.4.2. Indicateurs	79
2.5. Conclusion sur la VLT fédérale belge	84
3. Conclusion.....	87
Annexes.....	89
Annexe 1: Plans fédéraux thématiques	89
Annexe 2: Sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020	91
Annexe 3: <i>Outcome of Rio+20: The future we want -Table of content</i>	93
Annexe 4: Thèmes d'ODD proposés par trois Gouvernements du G77	95
Annexe 5: Principales listes de thèmes proposés pour les ODD	97
Annexe 6: Textes originaux des citations traduites	102
Annexe 7: Proposition de structure pour une Vision à long terme de développement durable	105
Bibliographie et abréviations	109
1. Ouvrages cités	109
2. Liste des SNDD	119
3. Liste des abréviations	121

Préambule

Ce Planning Paper répond au besoin d'information sur la notion de *Vision à long terme* (VLT) de développement durable. Il définit les concepts de base et certaines applications récentes ou en cours à différents niveaux de gouvernance. Il situe dans ce cadre l'obligation introduite en 2010 dans la loi sur la stratégie fédérale belge de développement durable d'adopter une VLT pour guider l'élaboration des Plans et des Rapports fédéraux. Ce Planning Paper décrit aussi les contributions de différentes institutions et parties prenantes à l'élaboration de cette VLT adoptée en 2013. Il présente enfin les objectifs à 2050 et les indicateurs de cette VLT et tire les conclusions de ce processus fédéral.

La notion de *long terme* est souvent réservée à des horizons temporels beaucoup moins lointains que 2050. La stratégie Europe 2020 est, par exemple, présentée comme une stratégie à long terme alors que son horizon est de moins d'une décennie. Pourquoi le long terme couvre-t-il plusieurs décennies lorsqu'il s'agit d'une démarche de développement durable ? Parce que des visions sur un horizon aussi lointain sont aussi *utiles* pour anticiper les risques de non durabilité que *nécessaires* pour pouvoir y répondre par des politiques de développement durable suffisamment ambitieuses.

Les VLT de développement durable sont en effet *utiles* parce que leur élaboration oblige à s'interroger sur des évolutions lentes, peu perceptibles à court terme, mais dont, à long terme, l'accumulation et les impacts peuvent devenir très préoccupants:

- certains changements lents, peu perceptibles d'une année à l'autre, ne deviennent significatifs qu'après s'être accumulés pendant de nombreuses années. Qu'il s'agisse du vieillissement de la population, du réchauffement global ou des pertes de diversité biologique, seule l'observation de leurs tendances passées en longues périodes (voir par exemple les indicateurs du site www.indicators.be) et l'anticipation de leurs évolutions futures sur plusieurs décennies permettent d'en mesurer l'ampleur;
- les impacts graves ou irréversibles de certains changements surviennent parfois progressivement et de nombreuses années après qu'ils aient débuté. Ainsi, le réchauffement global actuel provoque une hausse du niveau des mers qui s'étalera sur plusieurs siècles. Dans le cas des pertes de diversité biologique, la disparition ou la raréfaction de quelques espèces ne perturbe généralement guère un écosystème. Cependant lorsqu'un certain seuil est franchi, un nombre d'espèces ou d'individus plus important ayant disparu au fil des ans, cet écosystème court le risque de connaître des changements très rapides avec des impacts importants sur la vie en société.

Les VLT de développement durable sont donc utiles pour pousser à explorer de telles questions mais aussi *nécessaires* parce qu'elles permettent de visualiser des alternatives au mode de développement actuel et à ses tendances et conséquences à long terme. En effet, le choix d'un horizon aussi lointain devrait permettre de mener une politique de développement durable suffisamment ambitieuse pour infléchir les évolutions préoccupantes et atteindre des *Objectifs de développement durable* (ODD) à l'horizon 2050. Une telle politique ne peut être envisagée qu'à long terme, car il s'agit de développer de

nouvelles connaissances et de changer des infrastructures et des comportements, ce qui ne peut être réalisé que progressivement.

Adopter aujourd'hui une VLT comportant des ODD sur l'état de la société en 2050 permettra aussi de vérifier, tout au long de la période qui sépare le présent de cette échéance, que l'ampleur des investissements et des changements opérés est suffisante pour les atteindre. C'est d'ailleurs pour contribuer à ce type de suivi et de surveillance que les indicateurs du site <http://www.indicators.be> mesurent l'écart entre le niveau des dernières observations disponibles et les ODD actuellement attribués à ces indicateurs.

Ce Planning Paper est constitué de deux parties.

La première partie du Planning Paper définit la notion de VLT de développement durable, d'une part telle qu'utilisée en prospective, et d'autre part telle qu'introduite dans le cadre légal au niveau fédéral belge. Les applications de cette notion à différents niveaux en Belgique sont également passées en revue, de même que celles de l'Union européenne, de ses Etats membres et d'autres pays industrialisés. Le concept d'*Objectif de développement durable* (ODD) pour la planète, né à la Conférence sur le développement durable de Rio+20 en juin 2012, est également présenté. Des conclusions sont tirées à partir de l'observation de ces quelques progrès dans l'application d'une approche à long terme.

La seconde partie est entièrement consacrée à l'élaboration d'une VLT de développement durable en 2011/2012 au niveau fédéral belge. Le contexte institutionnel dans lequel ont travaillé les différents acteurs du développement durable est rappelé, de même que leurs contributions respectives à cette élaboration et le rôle du Parlement fédéral. Le résultat de ces travaux est la VLT adoptée par le gouvernement fédéral belge dont le texte est intégralement reproduit dans cette seconde partie. Les conclusions tirées de ce Planning Paper permettent de comprendre l'utilité et la nécessité de tous ces travaux.

1. Visions à long terme: concepts et applications

Les *Visions à long terme* (VLT) de développement durable, comme indiqué dans le préambule, sont à la fois utiles et nécessaires. C'est pourquoi la première partie de ce Planning Paper passe en revue les éléments existants déjà à différents niveaux de gouvernance pour constituer de telles visions de l'avenir à long terme. Elle donne un aperçu des concepts clés (1.1), de la situation en Belgique (1.2), dans l'Union européenne (1.3) et dans une série de pays industrialisés (1.4). Elle résume ensuite le processus lancé à Rio+20 en 2012 et actuellement en cours au niveau multilatéral pour adopter des *Objectifs de développement durable* (ODD) (1.5). Elle tire enfin les conclusions de ce tableau d'ensemble (1.6).

En quoi la question des VLT est-elle liée à celle des *Stratégies politiques*? Une stratégie implique la détermination d'objectifs et la mise en place d'instruments pour atteindre ces objectifs (TFDD, 2012, p. 25). Les stratégies politiques montrent en principe comment la société voit son développement en fonction d'une finalité définie. Le développement d'une société peut être défini comme la transformation de ses conditions de vie en interaction avec ses possibilités de décision et d'action, notamment politiques¹. Les stratégies politiques² organisent les interactions entre les acteurs via la mise en place de mécanismes et d'instruments politiques. De telles stratégies peuvent contenir la vision des conditions de vie à long terme (alimentation, énergie, habitat...) ainsi que les actions menées par les différents acteurs de la société pour la réaliser. Les mécanismes d'une stratégie visent à améliorer progressivement les décisions pour que les transformations de la société puissent progresser dans la direction de cette VLT.

Certaines de ces stratégies sont des *Stratégies de développement durable* (SDD). Les instruments politiques de telles stratégies (p. ex: plan quinquennal, rapport de prospective, rapport d'évaluation des politiques menées, avis des représentants de la société civile...) mettent l'accent sur les interactions entre court et long terme, de même qu'entre développement ici et dans le reste du monde. Le développement durable étant un processus d'apprentissage, ces stratégies peuvent contenir des mécanismes cycliques d'évaluation et de participation qui font place tant aux connaissances qu'aux incertitudes scientifiques. Elles visent à réaliser des ODD en respectant des critères de développement durable dans toutes les décisions et actions.

Certains ODD ont déjà été adoptés et l'adoption d'un ensemble d'ODD cohérents est une préoccupation croissante à tous les niveaux, mais elle est encore relativement peu présente dans les débats politiques. Il y a pourtant une grande demande de perspectives à long terme pour rendre confiance dans l'avenir et répondre aux aspirations à long terme des parties prenantes. Les VLT peuvent montrer comment les ODD sont reliés les uns aux autres dans une société viable pour les générations futures. Ce sont des images de l'avenir qui reflètent des exigences de changements entre aujourd'hui et 2050, tant dans les comportements et les technologies de production et de consommation, les stocks de capitaux et de connaissances, que dans les mécanismes de décision et les actions (élaboration de politiques publiques, modes d'organisation sociale...). L'étude de ces changements est le champ des travaux de la prospective auquel est consacré le chapitre 1.1.

¹ Définition sur la base des *Rapports fédéraux sur le développement durable* (TFDD, 1999, p.27)

² Les concepts stratégiques sont ici définis sur la base d'OCDE, 2002, p.352.

1.1. Qu'est-ce qu'une Vision à long terme (VLT)?

Ce chapitre commence par cerner la notion d'*Objectifs de développement durable* (ODD) car ce sont des éléments de base des visions (1.1.1). Il introduit le concept de *Vision à long terme* (VLT) en le plaçant dans son berceau: la prospective. Après avoir illustré la notion de VLT en prospective (1.1.2), il présente la *VLT* inscrite dans le cadre de la loi sur la stratégie fédérale de développement durable (1.1.3).

1.1.1. Objectifs, échéances et VLT

Un objectif à long terme exprime le changement qui est requis dans un domaine pour résoudre un problème ou pour renforcer une opportunité. Il couvre d'importants aspects de la question et suscite l'intérêt et l'engagement de nombreuses parties prenantes, tout en étant suffisamment spécifique pour permettre de déterminer des cibles mesurables généralement à plus court terme. Idéalement, "*Les cibles établies pour chaque objectif décrivent des activités, réalisations ou seuils spécifiques et mesurables. Ces cibles, qui doivent être atteintes dans des délais précis, constituent le noyau de tout plan d'action et servent à focaliser les ressources et guider la sélection des options d'action*" (OCDE 2002, p.352). Cette section examine le retour de l'importance accordée aux objectifs en politique, leur place dans les stratégies, rapports et plans thématiques adoptés par les autorités fédérales.

Après avoir été fort discréditée par l'effondrement des économies planifiées, la pratique qui consiste à adopter des objectifs pour orienter les politiques publiques à long terme vers des améliorations de la vie en société dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques a refait surface sous des formes plus flexibles. La notion d'objectif à long terme a notamment émergé dans les discussions politiques au niveau mondial vers la fin du 20^e siècle, au moment où la communauté internationale a adopté les huit *Objectifs du millénaire pour le développement* (OMD).

Encadré 1 Les Objectifs du millénaire pour le développement

Les Nations Unies, à l'occasion du passage à un nouveau millénaire, ont adopté les *Objectifs du millénaire pour le développement* (OMD). Ceux-ci mettent en évidence les interactions étroites entre les problèmes de développement, le développement durable et les droits de l'homme. Ils visent à engranger des progrès concrets à moyen terme sur les questions de pauvreté, d'enseignement, de soins de santé et d'environnement. Pour certains objectifs, des *cibles* quantitatives ont été définies pour l'année 2015.

OMD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 4: Réduire la mortalité infantile et post-infantile

OMD 5: Améliorer la santé maternelle

OMD 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

OMD 7: Préserver l'environnement

OMD 8: Mettre en place un partenariat pour le développement

Source: ONU, 2013.

Une *Stratégie de développement durable* (SDD) doit contenir assez peu d'objectifs à long terme pour être compréhensible et réalisable, mais en nombre suffisant pour aborder les priorités économiques, sociales et environnementales d'un tel mode de développement (selon OCDE 2002, p.352). Dans la stratégie fédérale belge, le concept d'ODD a été introduit sous ce nom par le Rapport 2005, sept ans avant qu'il devienne le concept central de Rio+20. Les ODD ont servi, dans les Rapports fédéraux ultérieurs, à évaluer une série de politiques thématiques. Grâce aux indicateurs, les progrès vers un développement durable sont mesurés selon le rythme de leur évolution dans la direction de ces ODD, et si possible vers les cibles assorties d'échéances fixées pour préciser les trajectoires de ces ODD.

Encadré 2: www.indicators.be

La Task Force développement durable (TFDD) du Bureau fédéral du Plan présente *75 indicateurs de développement durable* sur le site www.indicators.be. Ces indicateurs fournissent des informations sur des problématiques sociales, environnementales et économiques qui déterminent le développement de la société. Cet ensemble d'indicateurs donne une image globale des progrès de la Belgique vers un développement durable.

Ces indicateurs permettent de suivre la réalisation des objectifs politiques adoptés par la Belgique dans sa stratégie fédérale de développement durable et dans le cadre des stratégies de l'Union européenne et des Nations Unies. De plus, les *objectifs stratégiques* ont été distingués des *cibles*. Les uns comme les autres sont adoptés dans les stratégies de développement durable, mais les premiers n'indiquent que la direction du changement souhaitée, sans le quantifier précisément, alors que les secondes sont quantifiées et ont une échéance.

La TFDD a évalué en mai 2013 les tendances d'une liste courte de *25 indicateurs phares*. Lorsque les données existantes le permettaient, l'évaluation portait sur la période entre 1992 (l'année de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro) et 2011 (l'année des dernières données disponibles dans la plupart des cas).

Dans l'ensemble, depuis 1992, la Belgique a évolué dans la direction des objectifs de développement durable avec des résultats contrastés. Dix indicateurs montrent même un progrès rapide vers leur objectif stratégique (p. ex. le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire a sensiblement diminué) et neuf indicateurs ont évolué lentement dans cette direction (p. ex. la consommation de viande a un peu diminué). Seuls six indicateurs se sont éloignés de l'objectif (p.ex. le surendettement des ménages a augmenté).

L'évaluation des tendances mesurée par rapport aux cibles fait apparaître que les progrès réalisés ne sont probablement pas suffisants pour atteindre un certain nombre d'objectifs concrets dans les délais impartis. Des onze indicateurs ciblés, seuls deux sont actuellement susceptibles d'atteindre leur objectif à temps (diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 7,5% entre 1990/95 et 2008-2012, et augmenter la consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables jusqu'à 13% en 2020). Les neuf autres indicateurs ciblés évoluent actuellement trop lentement pour atteindre leurs objectifs respectifs à l'échéance - laquelle est généralement fixée à 2020.

Pour certains indicateurs, l'évolution positive s'est récemment arrêtée, voire même s'est éloignée de l'objectif. Ainsi, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire, qui avait diminué, passant de 18,1% en 1992 à 11,1% en 2009 a augmenté en 2010 et 2011. La dette publique qui représentait 134% du PIB en 1993 était tombée à 84% en 2007 mais depuis lors, ce ratio est de nouveau en hausse. Une autre évolution préoccupante est l'augmentation du nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2010 et 2011, alors que l'objectif est réduire ce nombre de 380 000 personnes entre 2008 et 2018.

Par ailleurs, les *Plans de développement durable 2000-2004* et *2004-2008/2013*³ contiennent des objectifs à long terme, également appelés objectifs ultimes, sans échéance précise. Leur nombre restreint et stable (respectivement 10 et 8 objectifs) est probablement dû au fait que ces objectifs sont pour la plupart liés à des engagements internationaux à long terme, dont le nombre total est relativement limité. La définition d'objectifs ultimes de développement durable et leur adoption par les autorités est une tâche de longue haleine surtout lorsque ces objectifs sont traduits en objectifs intermédiaires à plus court terme (p. ex: objectifs à l'horizon 2020).

Les objectifs figurant en dehors des *Plans de développement durable* dans les documents décisionnels du gouvernement fédéral belge constituent-ils une VLT? L'actuel *Accord de gouvernement* (Gouvernement fédéral, 2011) comprend 70 objectifs dont 13 objectifs quantitatifs pour lesquels une échéance est définie. Huit d'entre eux ont une échéance au-delà de la législature actuelle, donc après 2014. Aucun objectif à l'horizon 2050 n'est mentionné pour la Belgique dans cet accord, même s'il est précisé que le gouvernement plaidera pour l'adoption d'un tel objectif au niveau européen dans le cadre des changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre "de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990", id. p.124). Plusieurs objectifs sont, par contre, définis à moyen terme; ils proviennent de la stratégie Europe 2020 ainsi que d'autres accords internationaux ou européens.

Cette question des échéances des objectifs politiques a également été étudiée sur un échantillon de 14 plans thématiques fédéraux (liste en annexe 1). Ces 14 plans comportent au total 475 objectifs, dont seuls 44 ont une échéance (9,3%)⁴. Quant à la date des échéances, seul l'objectif du *Plan national climat 2009-2012* a comme échéance 2050, laquelle provient d'une décision européenne (Conseil européen, 2005). Pour près de la moitié de ces 44 objectifs (21) l'échéance spécifiée est 2020. Ces objectifs sont eux aussi issus d'engagements internationaux concernant les problématiques climat, énergie, pauvreté, recherche et développement, formation, emploi, transport et pollution de l'air. Les échéances de tous les autres objectifs (22) sont antérieures à 2020. Bien loin de constituer ensemble une VLT cohérente, tous ces objectifs constituent donc une compilation relativement hétéroclite. S'il est heureux que la pratique de fixer des objectifs stratégiques vienne clarifier le débat politique, il s'agit donc d'un chantier dans lequel beaucoup de progrès sont encore à faire.

1.1.2. Prospective de développement durable et VLT

A l'époque où les OMD ont été agréés au niveau mondial, l'idée d'adopter des objectifs politiques pour guider la transition vers un développement durable est également apparue dans certains travaux scientifiques. Cette section montre l'émergence de ces objectifs à long terme dans des scénarios prospectifs de *backcasting* et de *forecasting*. Le chapitre 1.5 montre qu'ils émergent à la même époque dans des avis de la société civile et dans des négociations politiques aux Nations Unies.

³ La durée de validité du Plan 2004-2008 a été prolongée jusqu'à l'adoption du prochain Plan prévue pour 2013.

⁴ Seuls 8 des 14 plans incluent des objectifs avec une échéance (44 objectifs sur 475: 9,3%). Ces 8 plans sont: le *Plan national climat 2002-2012*, le *Plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés (2009-2013)*, la *Stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012*, le *Plan National Climat de la Belgique 2009-2012*, le *Programme national de réforme 2012*, le *Programme de stabilité de la Belgique 2012-2015*, le *Plan fédéral Produits (volet environnement) 2009-2012* et la *Contribution fédérale à la lutte contre la pollution de l'air – 2009-2012*.

En 1999, une étude de prospective ciblée sur des objectifs de développement durable *Our Common Journey: A Transition Toward Sustainability* fut publiée par l'organe chargé du développement durable dans le Conseil américain de la recherche⁵ (NRC, 1999, p.xiii). Elle avait pour but de "*revoigorer les liens entre la recherche scientifique, le développement technologique et les efforts de la société pour améliorer la soutenabilité environnementale du bien-être humain*"⁶.

Cette étude du Conseil américain de la recherche chercha à définir en termes d'objectifs politiques au sens le plus large les défis à relever pour améliorer ces interactions entre connaissances scientifiques et développement durable. Considérant que la réponse à la question "*quels sont les objectifs à atteindre?*" est de nature politique et non de nature scientifique, elle collecta ces objectifs dans les accords intergouvernementaux des dernières décennies. Elle semble avoir été la première à présenter de tels objectifs comme nécessaires pour guider la recherche scientifique vers la formulation de réponses à ces défis.

Cette étude avait pour horizon la période autour de 2050, considérant que la relation entre l'humain et son environnement sera la plus tendue au cours des deux prochaines générations. C'est en effet à cette période que se situent les évolutions décisives dans les interactions entre l'humanité et les systèmes à la base de la vie sur terre. En outre, cet horizon donne le recul minimal nécessaire pour pouvoir anticiper des changements scientifiques et technologiques d'une ampleur suffisante et pour pouvoir les guider (NRC, 1999, pp.2-3). L'étude adopta trois *objectifs primaires*⁷ de la transition vers un développement durable collectés dans les accords intergouvernementaux. Elle déclina ces objectifs primaires en termes de besoins humains hiérarchisés selon une urgence croissante comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1. Objectifs primaires de la transition vers un développement durable⁸

<i>Répondre aux besoins humains</i>	<i>Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i> <i>Elever les enfants</i> <i>Avoir un abri</i> <i>Assurer l'éducation</i> <i>Avoir un emploi</i>
<i>Préserver les systèmes de supports à la vie</i>	<i>Approvisionner en eau douce de qualité en suffisance</i> <i>Contrôler les émissions atmosphériques</i> <i>Protéger les océans</i> <i>Conserver les espèces et les écosystèmes</i>
<i>Réduire la faim et la pauvreté</i>	<i>Assurer la croissance des revenus</i> <i>Offrir des opportunités d'emploi</i> <i>Assurer un filet de sécurité pour les services essentiels</i>

Source: NRC, 1999, p.31

L'originalité des objectifs déclinés ci-dessus était de les présenter comme un ensemble équilibré et lié à un "système". Ils constituaient un exemple simple d'objectifs à long terme concrétisant conjointement le noyau d'une VLT prospective. De tels ensembles d'objectifs, après avoir été développés et précisés,

⁵ Le Conseil américain de la recherche (NRC) est l'une des quatre organisations formant ensemble les Académies des Etats-Unis qui a été créée pour répondre aux besoins de recherches et d'études du gouvernement américain.

⁶ Texte original: voir annexe 6, point 1.

⁷ La notion d'objectif primaire correspond à celle d'*overarching objective* en anglais; l'adjectif *overarching* a également été traduit par primordial ou par transversal dans le Plan de Johannesburg (2002).

⁸ Texte original: voir annexe 6, point 2.

sont utiles dans les travaux de prospective en développement durable qu'il s'agisse de *backcasting* (1.1.2.a) ou de *forecasting* (1.1.2.b).

a. Prospective avec méthode de *backcasting*

Un travail de prospective réalisé avec une approche de *backcasting* prend comme point de départ l'image finale de la situation souhaitée à une certaine échéance dans l'avenir, dite "image finale". Une telle approche a été utilisée régulièrement dans le secteur de l'énergie et dans le domaine des changements climatiques, notamment par les projets européens de recherche COOL (Tuinstra, 2002) et VLEEM (Enerdata, 2005), par l'Agence internationale de l'énergie (IEA, 2003) et au Royaume-Uni (Mander *et al.*, 2008). Cette approche est également utilisée dans d'autres secteurs industriels comme l'industrie alimentaire (Quist et Vergragt, 2003) ou pour la planification urbaine (Carlsson-Kanyama *et al.*, 2008). Plus récemment, en Belgique, cette approche a été choisie aussi pour l'énergie renouvelable: *Towards 100% Renewable Energy in Belgium by 2050* (VITO *et al.* 2012).

En Belgique, le premier exemple de l'application de cette méthode à l'ensemble de la société est fourni par le *Rapport fédéral sur le développement durable 2007* dont le point de départ est l'image finale (en 2050) d'une Belgique en développement durable. Les travaux de prospective des Rapports fédéraux furent, en effet, ancrés dans la notion d'*objectifs de développement durable* globaux bien avant qu'ils aient fait irruption sous ce nom dans le débat politique au niveau mondial⁹. Le Rapport 2005 avait rassemblé les ODD dans des tableaux en les regroupant par composante (sociale, environnementale et économique). Les trois *objectifs primaires*, cités ci-dessus (voir Tableau 1) comme pôles des travaux du NRC, y étaient remplacés¹⁰ par les trois *objectifs transversaux* adoptés en 2002 à Johannesburg (Rio+10) par la Communauté internationale. Ils sont présentés au Tableau 2.

Tableau 2. Objectifs transversaux adoptés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg

<i>Eradication de la pauvreté</i>	Chapitre II, p.18
<i>Protection et la gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social</i>	Chapitre IV, p.34
<i>Changement des modes de production et de consommation non durables</i>	Chapitre III, p.24

Source: ONU, 2002

Le Rapport fédéral 2007 (TFDD, 2007) alla ensuite au-delà de ces trois catégories en proposant à l'horizon 2050 une liste de 21 ODD ayant des caractéristiques communes. Ces caractéristiques communes étaient les suivantes: couvrir les trois objectifs transversaux du développement durable et les

⁹ Dans le premier Rapport fédéral (TFDD, 1999), l'expression "objectifs de développement durable" est utilisée, mais sans définir précisément le concept. Le Rapport 2002 (TFDD, 2002) définit trois catégories d'objectifs primaires correspondant aux trois piliers du développement durable. Après avoir ainsi testé l'utilité et la nécessité de ce concept, les deux Rapports suivants (TFDD, 2005 et 2007) définissent les "objectifs de développement durable" comme étant l'ensemble des objectifs adoptés par la communauté internationale à Rio en 1992 et actualisés au Sommet de Johannesburg en 2002, ainsi que dans tous les grands accords intergouvernementaux des Nations Unies concernant le développement depuis 1992. Les diverses activités de conscientisation effectuées dans le cadre de la Commission du développement durable de l'ONU sur la base du Rapport fédéral ont contribué à introduire la notion d'ODD globaux dans le processus préparatoire à Rio+20 (2012).

¹⁰ Par comparaison aux trois pôles du NRC cités au Tableau 1, les objectifs sociaux (*Réduire la faim et la pauvreté*) et économique (*Répondre aux besoins humains*) sont remplacés par des formulations plus ambitieuses dans les "objectifs transversaux" adoptés à Rio+10; l'objectif environnemental (*Préserver les systèmes de supports à la vie*) est par contre reformulé dans un sens moins explicitement relié au monde vivant.

trois composantes des capitaux de base du développement, former un ensemble cohérent, être valables pour le monde entier et être basés sur diverses conventions internationales.

Mais, même si les ODD ont toutes ces caractéristiques communes, une VLT prospective n'est pas limitée à une compilation d'ODD. En effet, différentes évolutions de la société et diverses politiques peuvent présider à la réalisation d'un même ensemble d'ODD. Les VLT peuvent varier, par exemple, en fonction de l'importance relative des secteurs privés et publics à l'époque de l'image finale. Ils peuvent aussi varier alors selon les modes de production et de consommation choisis, la priorité donnée aux soins de santé préventifs ou curatifs, la priorité accordée à la mise en œuvre de certains principes de développement durable par rapport à d'autres définis à Rio en 1992 (ONU, 1992), etc.

Une VLT prospective de développement durable doit donc comporter, outre les ODD et les indicateurs correspondants, une description de l'organisation de la société et des conditions dans lesquelles ces ODD sont atteints dans cette société. A partir de chacune de ces images finales définies pour 2050 est construit un scénario complet, lequel inclut une description de la situation actuelle (la base, commune à tous les scénarios) ainsi que le chemin de développement pour parvenir à cette VLT prospective, en ce compris les politiques à mettre en œuvre.

b. Prospective avec méthode de *forecasting*

Les démarches de *backcasting* sont en plein essor avec l'importance croissante des ODD, mais c'est encore l'approche de *forecasting* (projections) qui domine largement les travaux d'exploration du futur en général. C'est le cas par exemple de *Global Europe 2050* (EC, 2011) de la Commission européenne, des *Nouvelles approches des défis économiques* (NAEC, *New Approaches to Economic Challenges*) à l'OCDE, ou encore des scénarios d'émissions développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC; IPCC, 2000). Ces démarches ne sont citées que pour mémoire dans ce Planning Paper car de telles approches n'incluent pas de vision à long terme de développement durable.

Les études de la Commission européenne et de l'OCDE mentionnées ci-dessus sont focalisées sur le pilier économique et l'évolution de la production. Elles s'inscrivent dans le paradigme de développement économique actuel, ce qui signifie qu'elles ne s'intéressent aux impacts sociaux et environnementaux qu'en tant que conséquence, et n'envisagent pas les rétroactions (*feedbacks*) que leur accumulation peut avoir à long terme sur le développement de la société, y compris sur son économie. Ainsi, dans *Global Europe 2050*, le scénario le plus performant en termes de réductions d'émissions de gaz à effet de serres (GES), le scénario *Renaissance* ne contient qu'une réduction de 50% des émissions de GES pour l'Union européenne (UE) alors que l'objectif déclaré de l'UE est une réduction de 80 à 95%. Ces scénarios restent largement en-deçà de l'objectif européen¹¹. Même le scénario le plus ambitieux de cette étude ne répond donc pas au défi des changements climatiques, sans parler des autres défis environnementaux, à relever aussi pour réaliser un développement durable, qui ne sont pas abordés dans cette étude.

¹¹ L'ODD proposé dans le domaine climatique par les Rapports fédéraux sur le développement durable du Bureau fédéral du Plan et les objectifs climatiques proposés dans les travaux préparatoires à la définition de la VLT fédérale reprennent cet objectif européen.

Quant aux scénarios présentés par l'OCDE dans le cadre de NAEC, ils ne portent à ce stade que sur des variables macroéconomiques, sans être (encore) étendus à des variables sociales et/ou environnementales. Au niveau mondial, les scénarios développés par le GIEC établissent principalement des projections d'émissions de GES, mais esquissent également l'évolution de la société dans de nombreux domaines (population, économie, agriculture, etc.). Par construction, ces scénarios n'incluent aucune politique spécifiquement destinée à lutter contre les changements climatiques. Ils ne proposent donc pas de réponses au défi des changements climatiques et ne sont dès lors pas des scénarios de développement durable.

La conclusion de l'étude *Global Europe 2050* ("4.3 Business as usual is not an option") reconnaît que "afin d'éviter des déclin catastrophiques (...) des actions audacieuses, ambitieuses et coordonnées sont nécessaires"¹² (EC 2011, p.27). Mais aucune de ces études de prospective, réalisées dans des approches de projection (*forecasting*) sans référence à une VLT, ne permettent de proposer des changements de société qui pourraient répondre aux grands défis auxquels le monde sera confronté dans les décennies à venir.

1.1.3. Stratégie fédérale de développement durable et VLT

En juillet 2010, la modification de la loi du 5 mai 1997 a introduit dans la stratégie fédérale de développement durable¹³ "la vision stratégique à long terme fédérale de développement durable" (MB, 2010a, art. 2/1). Il est précisé que le gouvernement fédéral devait l'avoir adoptée en octobre 2012 (MB, 2010b). La loi précise toutefois que l'obligation d'adopter une vision stratégique à long terme fédérale de développement durable ne s'applique pas si un accord de coopération englobant une telle vision est conclu avec les Régions et les Communautés.

Cette obligation répond à une préoccupation exprimée antérieurement par une série d'acteurs institutionnels. Ainsi, dans son rapport de 2005 sur la coordination de la politique fédérale de développement durable, la Cour des comptes a mis l'accent sur le développement de "la vision prospective souhaitée de l'Etat" (Cour des comptes, 2005, p.3). En effet la loi, telle qu'adoptée en 1997, n'évoquait qu'implicitement une perspective à long terme. Elle renvoyait au cadre (international) de développement durable et à ses objectifs à long terme (MB, 1997, art. 2, 2°) ainsi qu'au Bureau fédéral du Plan chargé d'élaborer la prospective dans les *Rapports fédéraux sur le développement durable*.

Pour référer à cette innovation l'expression *Vision à long terme fédérale*, soit VLT fédérale en abrégé, est utilisée. Les *Plans fédéraux de développement durable* et les *Rapports fédéraux sur le développement durable* sont également évoqués par des noms plus courts: Plans fédéraux et Rapports fédéraux. Le contenu et la fonction de la vision stratégique à long terme fédérale de développement durable, fixés au terme du processus défini par la loi, sont expliqués et commentés ci-dessous.

¹² Texte original: voir annexe 6, point 3.

¹³ Au niveau fédéral, la stratégie de développement durable est décrite dans la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* et dans ses arrêtés d'exécution. La stratégie fédérale de développement durable forme un cycle politique de quatre phases: (1) rapportage, (2) planification, (3) mise en œuvre et (4) suivi. La stratégie fédérale de développement durable vise à mettre en place un apprentissage, basé sur la mise en œuvre répétée des phases de ce cycle, qui conduit à un développement durable (TFDD, 2011).

a. Contenu de la VLT de développement durable

Comme précisé dans la loi, la VLT de développement durable fédérale comprend les objectifs à long terme poursuivis par le gouvernement fédéral dans ses politiques. Cette VLT comprend aussi un ensemble d'indicateurs qui, selon les termes de la loi, permettent de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs. Elle vise également à répondre aux engagements pris par la Belgique aux niveaux européen et international. La loi ne précise toutefois pas quels sont ces engagements. C'est le gouvernement qui détermine le contenu et la formulation des objectifs à long terme ainsi que des indicateurs.

Cette innovation peut être considérée comme le prolongement d'une modification récente de la constitution. Depuis le 25 avril 2007, l'article 7bis de la Constitution belge stipule, en effet, que "*Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations*" (Constitution belge, 2008). Il en découle que les objectifs à long terme et les indicateurs de la VLT fédérale doivent refléter les trois piliers du développement durable et tenir compte de la solidarité entre les générations actuelles et futures.

L'horizon des objectifs à long terme n'est pas précisé dans la loi. Dans l'exposé des motifs du projet de révision de la loi de 1997, il apparaît toutefois que l'année 2050 est visée puisque le ministre compétent y précise que la VLT fédérale comprendra des objectifs *intermédiaires* pour les années 2020, 2030 et 2040 (Chambre des représentants, 2010).

La VLT ne fixe pas définitivement le contenu des objectifs à long terme et des indicateurs de la stratégie fédérale de développement durable. En effet, il pourrait s'avérer nécessaire de les mettre à jour à l'avenir dès lors que la Belgique prendrait de nouveaux engagements à l'échelle internationale ou que de telles mises à jour se justifieraient sur la base d'informations scientifiques, notamment celles rassemblées dans les Rapports fédéraux, lesquels jouent à cet égard un rôle particulier (voir 1.1.3. b). Pour ces raisons, la loi prévoit que la *Commission interdépartementale du développement durable* (CIDDD) peut proposer une mise à jour de la VLT au ministre lors de la préparation de l'avant-projet de Plan fédéral.

b. Fonction de la VLT de développement durable

La VLT va devenir un élément central de la *Stratégie fédérale de développement durable* (SDD) et guider les travaux des acteurs concernés par cette stratégie¹⁴. La SDD est une forme de *gouvernance pour le développement durable*. C'est-à-dire un mode de gouvernement de la société qui s'efforce de répondre au défi sociétal du développement durable en inscrivant, entre autres, la politique dans une perspective de long terme. Les autorités y ont un rôle de guidance, qui s'opère en interaction avec les différents acteurs de la société.

¹⁴ La loi décrit cette fonction centrale de la VLT fédérale comme suit: "*Elle chapeaute le cycle de plans et rapports de développement durable instauré par la présente loi. Elle sert de cadre de référence aux activités de la Commission, du Service et du Bureau fédéral du Plan*" (MB, 2010a, art. 2/1).

Plans fédéraux et VLT

Les objectifs à long terme et la VLT fédérale sont déterminants pour les Plans fédéraux étant donné qu'ils constituent la perspective à long terme vers laquelle tendent ces Plans. Les Plans fédéraux sont établis tous les cinq ans sur la base des Rapports fédéraux (voir ci-dessous). La législation prévoit que l'avant-projet de Plan fédéral est préparé par la CIDD. Cet avant-projet de Plan est soumis aux différentes chambres législatives, conseils et gouvernements des Communautés et des Régions. Une procédure de consultation, impliquant divers acteurs de la société, dont le *Conseil fédéral du développement durable* (CFDD), est également prévue. Ce conseil est tenu de formuler un avis motivé sur l'avant-projet. La CIDD examine tous les avis reçus et établit un projet de Plan fédéral. Le gouvernement fédéral fixe ensuite le Plan fédéral sur la base du projet de Plan de la CIDD et des avis formulés dans la consultation¹⁵.

Contrairement à la VLT fédérale, un Plan fédéral est un instrument politique de court ou moyen terme, à savoir cinq ans. Le Plan fédéral fixe, pour cette période quinquennale, les mesures et les objectifs qui doivent contribuer à réaliser les objectifs à long terme à l'horizon 2050 de la VLT fédérale et les engagements internationaux. Avant l'introduction de la VLT, la loi définissait déjà les objectifs des Plans fédéraux comme des "*objectifs indicatifs relatifs aux actions à mener avant l'échéance du plan, des objectifs intermédiaires à atteindre avant l'échéance du plan en vue de répondre à des engagements internationaux*" (MB, 2010a, art.3). Le mot "intermédiaire" est donc utilisé actuellement dans deux sens différents: d'une part pour toute échéance située avant l'échéance de cinq ans du Plan fédéral, d'autre part pour toute échéance de la VLT fédérale située entre l'horizon du Plan et 2050 (comme 2020, 2030 et 2040).

Rapports fédéraux et VLT

Les objectifs à long terme de la VLT fédérale contribuent également à la guidance des Rapports fédéraux. Ces Rapports sont élaborés par la *Task Force développement durable* (TFDD) du Bureau fédéral du Plan dans le cadre du cycle quinquennal. Dans chaque cycle, un Rapport fédéral est publié en deux parties: *Etat des lieux et évaluation* et *Prospective*.

Le *Rapport fédéral - Etat des lieux et évaluation* a pour mission:

- de faire un état des lieux et une évaluation de la situation existante;
- d'évaluer la politique menée pour atteindre les objectifs à long terme de la VLT fédérale.

Quant au *Rapport fédéral - Prospective*, sa mission est:

- d'analyser les évolutions prévues eu égard aux développements aux niveaux européen et international;
- d'explorer des scénarios alternatifs pour atteindre les objectifs à long terme de la VLT fédérale.

¹⁵ Il est également prévu par la loi qu'un nouveau gouvernement fédéral peut modifier soit partiellement, soit totalement le Plan fédéral de développement durable en cours. En cas de révision complète, un nouveau Plan est établi selon la procédure légale en vigueur (élaboration d'un avant-projet par la CIDD et procédure de consultation à laquelle, entre autres, le CFDD est associé). Une révision partielle est préparée par la CIDD et – éventuellement après avis du CFDD – adoptée par le gouvernement fédéral. En cas de révision complète, une nouvelle période quinquennale de validité entre en vigueur. En revanche, si la révision n'est que partielle, la période quinquennale du Plan en cours n'est pas modifiée (MB, 2010a, art.6/1).

Pour pouvoir construire des scénarios de développement durable en suivant une démarche de backcasting dans le *Rapport fédéral - Prospective*, les objectifs à long terme qui auront été adoptés par le gouvernement fédéral dans la VLT fédérale devront être pris en compte mais aussi complétés, notamment pour les deux raisons suivantes:

- certains domaines importants pour une politique de développement durable pourraient avoir été omis de la VLT fédérale, notamment parce qu'ils ne correspondent pas à des compétences fédérales. Il pourrait dès lors être utile de proposer des objectifs complémentaires dans ces domaines;
- il est possible que certains objectifs à long terme de la VLT fédérale doivent être précisés et quantifiés, pour les rendre plus opérationnels. Il est possible aussi qu'ils doivent être modifiés pour prendre en compte de meilleures connaissances scientifiques ou d'engagements politiques plus récents.

La collecte des connaissances scientifiques pour évaluer la situation est aussi une mission des Rapports fédéraux. C'est pourquoi les Rapports fédéraux *Etat des lieux et évaluation* et *Prospective* fournissent entre autres des informations sur l'opportunité et la possibilité d'adopter d'autres objectifs et mesures que ceux inclus dans le Plan fédéral en vigueur (scénarios alternatifs). La CIDD et le gouvernement fédéral peuvent se fonder sur ces Rapports lorsqu'il s'agit de rédiger l'avant-projet et le projet de Plan fédéral ainsi que d'adopter le Plan fédéral (MB, 2010a, art.3).

Les Rapports fédéraux *Etat des lieux et évaluation* et *Prospective* précisent également si les objectifs à long terme de la VLT fédérale doivent être actualisés. Sur la base notamment de ces informations, la CIDD peut juger s'il est nécessaire de modifier la VLT fédérale. La CIDD peut proposer une telle mise à jour lorsqu'elle transmet l'avant-projet de Plan fédéral au ministre (MB, 2010a, art. 2/1).

Quant aux indicateurs, les Rapports fédéraux *Etat des lieux et évaluation* et *Prospective* peuvent utiliser les indicateurs fixés dans la VLT fédérale elle-même. Toutefois, le Bureau fédéral du Plan peut aussi utiliser d'autres indicateurs ou méthodes d'évaluation et de prospective qui sont pertinentes d'un point de vue scientifique (voir 1.1.1).

1.1.4. Conclusion

Ce chapitre 1.1 a tout d'abord montré l'absence de concept rassemblant les objectifs à long terme dans la politique en général et dans les documents politiques fédéraux en particulier (plans de développement durable, accord de gouvernement et plans thématiques). Ces documents mettent en avant de nombreux objectifs, mais ces derniers sont rarement reliés entre eux ou liés à une échéance au-delà de 2020. La vision des évolutions anticipées pour la société est donc floue: peu explicite et peu quantifiée. Ce chapitre a ensuite montré la valeur ajoutée de la notion de *Vision à long terme* (VLT) par rapport à celle d'objectifs à long terme.

L'avantage d'une démarche de prospective avec une approche de backcasting par rapport à une approche de forecasting a tout d'abord été exploré. Une approche de backcasting permet de poser d'emblée la question du changement de paradigme nécessaire à la réalisation d'objectifs suffisamment ambitieux dans le cadre d'une VLT de développement durable. Une VLT utilisée dans un travail de backcasting (1.1.2) peut aussi englober les objectifs à long terme adoptés par le gouvernement fédéral

dans la VLT fédérale (1.1.3) en la complétant, voire en la mettant à jour pour prendre en compte les meilleures connaissances scientifiques ou les engagements les plus récents.

L'interaction entre la VLT fédérale, les Plans fédéraux et les Rapports fédéraux centrés sur la prospective peut donc être vue comme un processus d'apprentissage sociétal qui contribue, via la politique et moyennant la participation des acteurs de la société, à la réalisation d'objectifs ambitieux à long terme pour répondre aux défis interdépendants d'un développement durable. En particulier, les Rapports fédéraux centrés sur l'évaluation et le suivi des indicateurs examinent si les Plans fédéraux contribuent à l'évolution de la société dans le sens de ces objectifs et s'ils doivent être actualisés.

Ce chapitre a ainsi montré comment tous ces concepts sont articulés les uns aux autres dans ce processus cyclique soutenu par le cadre légal de la stratégie fédérale: la VLT fédérale encadre les objectifs à long terme que les Plans fédéraux quinquennaux poursuivent et chaque nouveau Plan fédéral est élaboré sur la base des Rapports fédéraux, lesquels assurent une veille permanente concernant les objectifs et les évolutions du développement durable, ou non durable, de la société.

1.2. Vers une stratégie belge de développement durable?

La Belgique a fait depuis longtemps ses premiers pas dans la voie d'un développement durable, que ce soit au niveau international, européen ou national¹⁶. Elle s'est engagée à mettre en œuvre les accords internationaux, en ce compris en 1992 à Rio Action 21 (§8.7), le Plan d'application de Johannesburg de 2002 (162) et le document renouvelant en 2012 tous ces engagements à Rio+20, par lesquels les pays s'engagent entre autres à adopter une *Stratégie nationale de développement durable* (SNDD).

Bien que la Belgique soit l'un des premiers pays européens à avoir adopté une stratégie fédérale de développement durable (1997), elle ne dispose pas encore d'une SNDD qui intègre les objectifs et les actions du Gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions. Des tentatives en ce sens ont pourtant été menées par le passé, en respectant les spécificités institutionnelles de la Belgique et "*convaincue que chaque niveau de pouvoir belge pris individuellement et tous les niveaux réunis peuvent apporter une contribution importante*" (Conférence interministérielle de développement durable, CIMDD, 2005).

Ce chapitre 1.2 donne un aperçu des initiatives prises pour aboutir à une stratégie nationale coordonnant les actions du Gouvernement fédéral, des Communautés et des Régions en matière de développement durable. Il présente ensuite des exemples de visions ou d'ensembles d'objectifs à long terme adoptés en Belgique par la Région et la Communauté flamandes, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de *Stratégies de développement durable* (SDD) à ces niveaux de décision.

Afin d'aboutir à une SNDD et de respecter ainsi les engagements internationaux de développement durable, une *Conférence interministérielle de développement durable ad hoc* (CIMDD) a été créée en 2005. Elle a réuni des représentants du Gouvernement fédéral ainsi que des Régions et des Communautés afin de mettre en place un processus qui conduirait à une SNDD.

La CIMDD a rédigé un texte cadre qui explicite une série de points de départ et des phases à parcourir pour élaborer une stratégie de développement durable (SDD). Un premier volet demandait de décrire et d'analyser avant mars 2006 la situation en Belgique et de rédiger un texte de vision décrivant la situation future souhaitée et des objectifs. Un second volet devait ensuite élaborer pour mars 2007 des objectifs stratégiques, des objectifs secondaires opérationnels, des actions concrètes et une liste d'indicateurs. Ce texte cadre précise aussi que "*chaque autorité entreprend les actions de développement durable en rapport avec ses compétences et que la Stratégie nationale de développement durable ne doit reprendre que les actions qui mettent en œuvre les principes de la complémentarité, l'interaction, la plus-value et la synergie*" (CIMDD, 2005).

Le texte cadre stipule aussi que la SNDD doit offrir une perspective à long terme pour la Belgique, ainsi que des mesures à court terme. La nécessité d'une implication étroite, d'une participation et d'une responsabilité des acteurs sociétaux y occupe aussi une place centrale¹⁷.

¹⁶ Ce chapitre a bénéficié des informations fournies par Bernard Mazijn, Administrateur délégué sur le développement de l'Institut pour le Développement durable.

¹⁷ Lors de l'élaboration du texte cadre le Conseil fédéral de développement durable (CFDD), le Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (SERV), le Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen (Minaraad), le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD) et le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) ont été associés. La

La CIMDD s'est ensuite attelée à la concrétisation des accords fixés dans le texte cadre. A cet égard, le gouvernement fédéral a endossé le rôle d'"initiateur", de "facilitateur" et de "coordinateur" des travaux. Au printemps 2006, le groupe de travail intergouvernemental de la CIMDD a chargé un sous-groupe de travail composé de fonctionnaires de préparer la description et l'analyse de la situation actuelle en Belgique (premier volet).

Ce processus a toutefois été suspendu en 2006 au motif que certaines Régions et Communautés ne disposaient pas (encore) d'une stratégie propre – bien que dans la déclaration de Gauteng (NRG4SD, 2002), la Flandre et la Wallonie se soient spécifiquement engagées avec d'autres autorités régionales du monde entier à élaborer une stratégie régionale de développement durable.

Toutefois, l'introduction du concept de développement durable dans la Constitution (voir 1.1.3.a) avait marqué un progrès important dans ce domaine en attirant l'attention sur la complémentarité des compétences fédérales, communautaires et régionales dans la poursuite de tels objectifs. Les entités fédérées ayant fait un certain nombre de progrès concernant leurs propres objectifs et stratégies et la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) donnant une impulsion nouvelle, l'accord du Gouvernement fédéral daté du 1er décembre 2011 annonce que le Gouvernement fédéral "*invitera les régions à développer ensemble une stratégie nationale de développement durable. Celle-ci comprendra une vision à long terme, comme prévu par la loi du 5 mai 1997*" (Gouvernement fédéral, 2011, p.125).

Les sections 1.2.1 à 1.2.5 font un état des progrès des stratégies de développement durable des différentes entités fédérées en Belgique ainsi que des cycles politiques et de la présence ou non d'une perspective à long terme dans ces stratégies.

1.2.1. Communauté et Région flamandes

La politique flamande de développement durable en ce compris la stratégie flamande de développement durable *Samen grenzen ver-leggen* est régie par le décret portant promotion du développement durable du 18 juillet 2008 (MB, 2008). Ce décret stipule que cette stratégie doit comprendre les éléments suivants: une analyse de la situation actuelle, une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie précédente, une vision et des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels à court terme ainsi que des options politiques et des actions prioritaires pour la législature. La stratégie n'inclut donc pas de phase de prospective. Le décret ajoute que la stratégie doit être cohérente, transversale et qu'elle doit prêter attention aux dimensions et aux processus politiques européens et internationaux.

Approuvée par le Gouvernement flamand le 29 avril 2011, la Seconde stratégie flamande de développement durable repose sur une vision à l'horizon 2050. Le document décrivant cette stratégie se compose de quatre parties.

deuxième phase du développement de la SNDD incluait une étroite collaboration avec les "11 grands groupes sociaux d'Action 21". Ces groupes sont les travailleurs, les employeurs, les femmes, les jeunes, les populations d'origine étrangère, la communauté scientifique, les agriculteurs et les ONG (pour la protection de l'environnement, la coopération au développement, la lutte contre la pauvreté et la protection des consommateurs). Enfin, la collaboration des administrations locales devrait également être sollicitée.

- Dans la première partie une série de tendances (mondiales) non durables ayant un impact sur la Flandre sont esquissées et le cadre international et européen de développement durable est décrit. Cette partie évalue également la Première stratégie flamande de développement durable (2006-2010).
- La deuxième partie développe la vision à long terme 2050. Elle énonce que "*l'accent est mis sur la nécessité de greffer la politique sur des changements fondamentaux à long terme par le biais de processus d'innovation (systémique) et de transitions sociétales*"¹⁸ (Vlaamse Regering, 2011, p.10).
- La troisième partie propose un cadre méthodologique qui décrit la gestion de la transition, l'approche de gouvernance y afférente, la participation des parties prenantes ainsi que le monitoring et l'évaluation.
- La quatrième partie transpose la vision à long terme en objectifs à court et moyen terme ainsi qu'en actions. Elle fait ceci pour un ensemble de systèmes (habitation et construction, matériaux, énergie, mobilité, alimentation, santé et connaissances) et de dimensions (économique, socioculturelle, environnementale, internationale et institutionnelle). Ensuite elle indique les liens entre les systèmes, les dimensions et les actions. De nouveaux objectifs à court et moyen terme ne sont pas formulés, mais les objectifs sont repris du *Pact 2020* et éventuellement complétés par des objectifs de l'accord gouvernemental, de la stratégie européenne de développement durable renouvelée, etc. (Vlaamse regering, 2011).

1.2.2. Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles

Un *Plan de développement durable du ministère de la communauté française* (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2009) a été rédigé d'initiative, sous l'autorité du secrétariat général¹⁹. Il s'agit d'une initiative interne à l'administration, présentée comme un complément au plan API: *Agissons progressons innovons ensemble*, lui aussi interne à l'administration, et portant sur son fonctionnement. La mise œuvre de ce plan interne a été confiée à la Direction du développement durable du Ministère de la Communauté française.

Des objectifs et des mesures sont détaillés dans ce plan. Il est volontairement limité aux aspects environnementaux de la gestion des activités de l'administration. Certaines mesures comportent des recommandations pour le respect de clauses sociales et éthiques dans les marchés publics et en faveur du commerce équitable.

Le second volet de ce plan, qui devrait être élaboré lors de la prochaine législature, portera sur l'établissement de lignes directrices pour intégrer le développement durable dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹⁸ Texte original: voir annexe 6, point 4.

¹⁹ Cette section a bénéficié des informations fournies par Pierre Moureaux; responsable de la Direction du développement durable au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.2.3. Communauté germanophone

En 2008, la Communauté germanophone (DG) a élaboré un concept de développement régional dans lequel est décrit son projet d'avenir jusqu'à l'horizon 2025: *Osbelgien Leben 2025*. Il s'agit d'un "projet d'avenir adéquat pour la DG de façon à pouvoir définir les mesures qui permettront à la Communauté germanophone de répondre aux défis actuels et futurs" (Ministère de la Communauté germanophone, 2009b, p.6)²⁰.

Dans la première phase, une analyse SWOT²¹ de la situation actuelle a été menée avec l'aide de consultants (Ministère de la Communauté germanophone, 2009a). Sur la base de cette analyse de la situation et des défis actuels, une vision du futur et des objectifs stratégiques ont été définis dans le cadre d'un dialogue structuré avec les groupes et les personnes intéressés. Une version définitive a été présentée le 26 mars 2009. Le document décrivant ce concept de développement régional comprend un résumé succinct de l'analyse SWOT, la vision et ses objectifs ("modèle de développement régional"), une stratégie permettant d'atteindre les objectifs de la vision et, enfin, 84 mesures et projets proposés par les auteurs comme point de départ pour l'élaboration et l'application du concept de développement régional (Ministère de la Communauté germanophone, 2009b).

La vision a été divisée en une série d'axes définissant chacun une vision et des objectifs stratégiques: "*La DG comme région frontalière - pont culturel, identitaire et régional; La DG comme région économique - innovation, coopération et responsabilité; La DG comme région de formation - notre capital d'avenir; La DG comme région solidaire - la sauvegarde durable des prestations sociales; et La DG comme région de vie - la qualité de vie, c'est notre nature*" (Ministère de la Communauté germanophone, 2009b, p.6).

Dans la troisième phase, le gouvernement de la Communauté germanophone a élaboré un premier plan d'exécution pour mettre en œuvre la vision sur le court terme jusqu'en 2014 (Ministère de la Communauté germanophone, 2009c). Les lignes stratégiques de ce plan ont été transposées dans 16 projets d'avenir et 48 sous-projets, comprenant des indicateurs pour le suivi et une description de la durabilité et du caractère innovant du projet d'avenir. Les modalités de collaboration avec les communes et la position du projet d'avenir vis-à-vis de la région wallonne, de l'Eifel en Allemagne et de l'UE sont également décrites.

L'analyse SWOT, la vision, la stratégie et les mesures ont été élaborées sur la base d'un large processus participatif auquel les citoyens, les entrepreneurs, les représentants d'institutions, les fédérations, les organisations et les administrations ont été associés. Par exemple, les habitants de la Communauté germanophone ont pu s'exprimer sur les propositions. Dans la mesure du possible, les suggestions des citoyens ont été prises en compte dans le plan d'exécution. Le concept de développement régional sera actualisé de façon permanente et cohérente, en sollicitant la participation des parties prenantes afin d'en faire un instrument dynamique.

²⁰ Cette section a bénéficié des informations fournies par Ingrid Inselberger, Conseillère de la ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme, compétente pour le développement durable, de la Communauté germanophone.

²¹ L'analyse SWOT (*Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats*) a porté sur les thèmes suivants: la situation géographique et les limites territoriales, la population et l'évolution démographique, la culture et l'identité culturelle, l'enseignement et la formation, la structure économique et l'emploi, la santé et les affaires sociales, la nature et l'environnement, les mesures d'amélioration structurelles.

1.2.4. Région wallonne

Les gouvernements wallons successifs ont tenté de répondre explicitement au défi du développement durable depuis 1995²². Un premier *Plan d'environnement pour le développement durable* a été adopté en 1995 (Gouvernement wallon, 1995). Ensuite, il y eut plusieurs tentatives pour mettre en place une stratégie de développement durable plus intégrée; elles sont décrites ci-dessous.

- En 2004, une proposition de décret visant à mettre en œuvre une stratégie de développement durable en Wallonie a été déposée, à l'initiative de parlementaires wallons. Celle-ci a été "relevée de caducité" lors de la session extraordinaire du Parlement wallon du 17 juillet 2009, mais cette proposition de décret n'a pas été remise à l'agenda parlementaire depuis lors.
- En 2007, un projet de stratégie régionale de développement durable spécifiant les thèmes et les enjeux wallons avait été élaboré par le ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. Suite à cet accord, il a été demandé à un bureau d'étude de définir le contenu de la stratégie wallonne de développement durable (objectifs, actions, mécanisme de suivi et d'évaluation) de façon participative. Ce bureau a remis son rapport final au cabinet du ministre de l'Environnement en novembre 2008, ainsi qu'aux autres cabinets ministériels, en avril 2009. Mais aucune suite ne fut donnée à ce rapport.
- En 2010, le Gouvernement wallon a inscrit le développement durable comme dynamique transversale de son plan de développement pour la Wallonie, le *Plan Marshall 2.vert 2010-2014* (Gouvernement wallon, 2010). Les objectifs de cette dynamique sont de déployer de façon transversale dans toutes les politiques régionales les principes du développement durable qui allient les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de manière intégrée; d'intégrer la dimension de durabilité dans toutes les politiques régionales, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'exemple et de moteur tant du développement durable que de l'alliance emploi-environnement en Wallonie (Gouvernement wallon, 2010).

En novembre 2010, la Cour des comptes a publié un rapport dans lequel elle pointait du doigt l'absence de stratégie régionale de développement durable pour la Région wallonne, indiquant ainsi le non-respect des engagements pris par la région dans le cadre de la Déclaration de Gauteng (Cour des comptes, 2010). Le Cour des comptes mentionne également qu'une telle stratégie pourrait renforcer la cohérence entre les différents plans et mesures existants. A la suite de ce rapport, le gouvernement wallon a décidé d'avancer sur la voie d'une stratégie régionale de développement durable.

Fin mai 2011, le gouvernement wallon a donné son accord sur le principe de fixer dans un décret une stratégie régionale de développement durable et il s'est engagé à mettre en œuvre une première application substantielle de cette stratégie avant la fin de la législature actuelle (en 2014). Cet accord était accompagné d'une note d'orientation comprenant une partie sur les principes méthodologiques et une partie sur les instruments, en ce compris le développement d'une vision, bien qu'aucun horizon temporel n'ait été fixé (Boulangier, 2012). Lors du débat parlementaire du 18 janvier 2011 sur le rapport de la Cour des comptes de 2010, le ministre du Développement durable, a marqué son intention de dé-

²² Cette section a bénéficié des informations fournies par Natacha Zuinen, responsable du Département du Développement durable de la Région wallonne.

velopper une vision pour le futur à l'horizon 2050 et de concevoir ensuite des objectifs intermédiaires et des actions à court terme sur la base de cette vision (Parlement wallon, 2011).

Fin septembre 2012, le Gouvernement wallon a consulté le Conseil économique et social de Wallonie et le Conseil wallon de l'environnement pour un développement durable sur un avant-projet de décret relatif à la stratégie régionale de développement durable. Ceux-ci ont adopté un avis sur cet avant-projet de décret et l'ont remis au Gouvernement (CWEDD, 2012).

Le Gouvernement wallon a adopté fin mars 2013 un projet de décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable et l'a transmis au Parlement wallon qui devrait l'examiner avant l'été 2013. Ce projet de décret prévoit que le Gouvernement wallon adopte, à chaque nouvelle législature, une stratégie wallonne de développement durable composée d'une évaluation de la précédente stratégie, d'un diagnostic des acquis et faiblesses de la région wallonne, d'une vision à long terme, d'objectifs à court et moyen terme et d'un plan d'actions. En parallèle au processus d'adoption de ce décret, un projet de première stratégie régionale de développement durable a été élaboré par l'administration fin 2012-début 2013. Ce projet était mi-mai 2013 en cours de négociation au sein du Gouvernement wallon.

1.2.5. Région de Bruxelles-Capitale

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a prévu dans son accord de gouvernement 2009-2014 de refondre l'ancien *Plan régional de développement* (PRD) de 2002 en un plan de développement qui puisse offrir une réponse aux défis régionaux en matière de développement durable²³. Ces défis sont la croissance démographique, l'emploi et la formation, l'environnement et l'internationalisation (Gouvernement bruxellois, 2009a). La déclaration d'intention stipule que ce nouveau *Plan régional de développement durable* (PRDD) devra être un document synthétique qui "*détermine des grandes priorités aux horizons 2020 et 2040, pour lesquels des objectifs clairs et limités doivent être définis et des mesures opérationnelles décrites, comprenant des indicateurs et des tableaux de bord*" (Gouvernement bruxellois, 2009b, p.2).

Ce plan s'inscrit, par ailleurs, dans les dispositions légales relatives aux plans régionaux de développement, tel que fixé dans le Chapitre II du *Code bruxellois de l'aménagement du territoire* (CoBAT), qui énonce notamment que le plan régional de développement détermine "*les objectifs généraux et sectoriels ainsi que les priorités de développement, en ce compris d'aménagement du territoire, requis par les besoins économiques, sociaux, culturels, de déplacement et d'environnement*" (MB, 2004, Art. 17§1).

Le processus d'élaboration du PRDD est structuré en quatre phases portant sur deux échelles territoriales et deux horizons temporels. En effet, la vision de long terme (2040) est établie à l'échelle du territoire métropolitain bruxellois et la réflexion à moyen terme (2020) concernant les mesures stratégiques du PRDD est centrée sur le territoire des 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale.

- La première phase a permis de "*réaliser un état des lieux complet et prospectif de la politique menée dans les grandes compétences régionales*" (ADT, 2011, p.10).

²³ Ce chapitre a bénéficié des informations fournies par Jolien De Troch, Service Consommation durable, Bruxelles Environnement.

- Sur la base de ce document, la deuxième phase a débuté en avril 2011. Elle est formée de deux volets prospectifs complémentaires, l'un plus participatif et sociétal, l'autre plus basé sur l'expertise territoriale.
 - La dynamique participative est présente sous deux formes. D'une part, en 2011, a eu lieu un exercice de prospective avec une série d'ateliers réunissant des acteurs de la société civile du développement régional et un panel représentatif de la population bruxelloise. Le but de cet exercice était de concevoir une vision de l'avenir de Bruxelles et de proposer des mesures opérationnelles (ADT, 2011). D'autre part, des groupes de travail spécifiques avec les communes de la Région, entre autres, ont eu lieu au cours de l'été 2012 afin d'affiner les propositions d'actions.
 - Une étude *Bruxelles-Métropole 2040* a été lancée pour élaborer une vision territoriale métropolitaine à long terme (2040). Trois équipes d'experts internationaux composés, entre autres, d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes ont créé, pour ce faire, des visions innovantes et audacieuses. Celles-ci ont été présentées au printemps 2012.
- La troisième phase est la rédaction du projet de PRDD en 2012²⁴.
- Lors de la quatrième phase, ce projet de PRDD adopté par le gouvernement sera soumis à une évaluation des effets sur l'environnement et à une enquête publique (stipulé à l'article 18 du Co-BAT).

Lors du débat de la Commission de l'aménagement du territoire du 11 janvier 2012, le ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a fait savoir que le plan devrait être approuvé après les élections communales de 2012 (Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2012).

1.2.6. Conclusion

En Belgique, les entités fédérées développent actuellement leur stratégie de développement durable (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale) ou bien l'ont déjà approuvée (Région et Communauté flamandes, Communauté germanophone, Gouvernement fédéral). Dans deux de ces cas, la stratégie est construite autour d'une vision à long terme de développement durable (Région et Communauté flamandes – 2050, Communauté germanophone - 2025). La Communauté française a mis en œuvre un plan environnemental portant sur ses activités. En mai 2013, les autorités fédérales ont complété la stratégie fédérale de développement durable par une vision à long terme (2050). Les gouvernements tant de la Région wallonne que de la Région de Bruxelles-Capitale ont déclaré leur intention d'ancrer leur stratégie de développement durable dans une vision à long terme. Toutefois, malgré tous ces progrès, les efforts en faveur d'une stratégie nationale de développement durable, pour assurer non seulement la cohérence d'ensemble mais aussi l'enrichissement mutuel de toutes ces initiatives, sont à ce jour restés infructueux.

²⁴ Le projet de plan est élaboré par l'ADT, la Direction études et planification du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et un consultant externe (PricewaterhouseCoopers).

1.3. VLT de développement durable de l'Union européenne

Atteindre un développement durable est un objectif de l'Union européenne (UE). L'UE "*œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement*" (Union européenne, 2008, art.3§3). Cet objectif est clairement défini sur trois piliers en particulier en dehors des frontières de l'Union: "*Dans ses relations avec le reste du monde, l'Union affirme et promeut ses valeurs et ses intérêts et contribue à la protection de ses citoyens. Elle contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples*" (Union européenne, 2008, art.3 §5).

Ce chapitre donne un aperçu des processus stratégiques de l'Union européenne concernant le développement durable: la *Stratégie européenne de développement durable* (UE SDD) et la *Stratégie Europe 2020*. Comme son nom l'indique, l'EU SDD s'inscrit clairement dans cette approche alors que le lien d'Europe 2020 avec le développement durable est plus implicite.

1.3.1. Stratégies européennes pour un développement durable

C'est en préparation à la Conférence Rio+10 de l'ONU en 2002 à Johannesburg, et comme contribution européenne à cette conférence, que le Conseil européen de Göteborg de 2001 adopta la première UE SDD puis la compléta par les engagements internationaux de l'UE pour un développement durable. Cinq ans plus tard, suite à une large révision et une consultation publique, le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006 adopta une UE SDD "renouvelée". L'UE SDD de 2001 et l'UE SDD renouvelée de 2006 sont présentées aux points suivants, illustrés par des encadrés qui soulignent leurs liens avec l'élaboration de *Stratégies nationales de développement durable* (SNDD).

a. UE SDD de 2001

L'UE SDD adoptée en 2001 à Göteborg reconnaît que le développement durable est un objectif fondamental des traités de l'UE, ce qui signifie que les politiques économique, sociale et environnementale doivent s'amplifier mutuellement. Cette stratégie "*repose sur le principe selon lequel il faut examiner d'une manière coordonnée les conséquences économiques, sociales et environnementales de toutes les politiques et en tenir compte dans le processus de décision*" (Conseil européen, 2001, §22).

L'UE SDD est un complément de l'investissement politique de l'Union pour un renouveau économique et social, c'est-à-dire la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi adoptée en 2000. Cette Stratégie de Lisbonne proposait comme "*objectif stratégique*" pour la décennie 2000-2010: "*devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. La réalisation de cet objectif nécessite une stratégie globale visant à: préparer la transition vers une économie et une société de la connaissance (...), moderniser le modèle social européen (... et) entretenir les conditions d'une évolution saine de l'économie et les perspectives de croissance favorables*" (Conseil européen, 2000, §5). En 2005, en préparation d'une stratégie EU SDD renouvelée et afin de donner une nouvelle impulsion à la Stratégie de Lisbonne, le Conseil européen précisa de plus que la Stratégie de Lisbonne "*s'inscrit, elle-même, dans le contexte plus vaste de l'exigence de développement durable selon laquelle il convient*

de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs" (Conseil européen, 2005, §42).

Concrètement, l'UE SDD de 2001 fixe dans un premier temps une série d'objectifs et de mesures qui forment un cadre général pour quatre domaines politiques prioritaires (les changements climatiques, le transport, la santé et les ressources naturelles) et qui complètent les décisions du Conseil sur les questions sociales et économiques européennes liées notamment au plein emploi et au modèle social européen. L'UE SDD demande également que les Etats membres élaborent leur propre stratégie nationale de développement durable (voir Encadré 3). L'UE SDD spécifie que *"le Conseil européen formulera, lors de ses réunions annuelles de printemps, en fonction des nécessités, des orientations politiques pour promouvoir le développement durable dans l'Union"* (Conseil européen, 2001). Lors de la rencontre du printemps du Conseil à Barcelone en mars 2002, cette stratégie a été complétée d'une dimension externe de l'UE SDD (Conseil européen, 2002a; Conseil européen, 2002b).

Encadré 3 Coordination politique pour un développement durable au niveau national, période 2001-2006

Dans le cadre de l'UE SDD et avec pour objectif d'améliorer la coordination politique au niveau national, le Conseil européen de juin 2001 a invité les Etats membres à élaborer leurs propres stratégies nationales de développement durable (SNDD) en utilisant des processus de consultations adéquats (Conseil européen, 2001; §23 et 24). Le Conseil européen de mars 2003 a ajouté: *"Afin de mettre en œuvre l'ensemble des réformes envisagées à Göteborg, il est essentiel que les institutions et les États membres de l'UE prennent des mesures pour accroître l'efficacité et la cohérence des processus, stratégies et instruments existants"* (Conseil européen, 2003, §57).

En 2004, la Commission européenne (CE) constate que 20 Etats membres de l'UE ou Etats candidats à l'UE avaient adopté et mettaient en œuvre une SNDD. Ces 20 stratégies nationales étaient très variées mais se trouvaient toutes à un stade d'apprentissage précoce. Par ailleurs, la CE met l'accent sur le fait que ces stratégies nationales *"présentent souvent un manque de priorisation des problématiques et (que) des interrelations entre les dimensions sociales, économiques et environnementales (y compris l'identification de choix possibles et de chemins pour les atténuer, par exemple par des études d'impact et des modèles de transition) sont généralement faibles. Un élément communément manquant est l'estimation des implications financières et budgétaires de la SNDD ainsi que l'intégration des priorités de développement durable dans les processus budgétaires"* (European Commission, 2004, p.17).

a Texte original: voir annexe 6, point 5.

b. L'UE SDD renouvelée de 2006

Il avait été annoncé lors du Conseil européen de mars 2005, que l'UE SDD devait être renouvelée; la nouvelle stratégie devait *"s'appuyer sur une vision positive à long terme et intégrer pleinement les dimensions intérieures et extérieures"* (Conseil européen, 2005, §42). La révision aurait dû être faite avant la fin de l'année 2005, mais elle ne l'a été que lors de la réunion du Conseil de juin 2006.

L'UE SDD de 2006 comprend quatre *objectifs-clés*: protection de l'environnement, équité sociale et cohésion, prospérité économique et le fait d'assumer les responsabilités internationales de l'UE (Conseil européen, 2006). Ces objectifs-clés forment la base de la stratégie qui est le cadre politique à long terme de l'UE et des Etats membres pour sept défis sociétaux (voir Tableau 3) et pour les thèmes transversaux

éducation et formation, recherche et développement ainsi que le financement et les instruments économiques. Pour chacun des sept défis, sont déterminés un objectif général (sans horizon temporel), des objectifs opérationnels et chiffrés et enfin des actions. Ce n'est pas le cas pour les thèmes transversaux. Les objectifs opérationnels et chiffrés ainsi que les actions décrivent la politique de l'UE à court et moyen terme, c'est-à-dire jusqu'en 2010 ou 2015, et dans certains cas même jusqu'en 2020. Cette stratégie combine des actions à court terme et une perspective plus clairement affirmée à long terme, plus que ne le faisait l'UE SDD de 2001: "Etant donné que ces tendances s'inscrivent dans l'urgence, il est indispensable d'agir à court terme tout en conservant une perspective d'action à plus long terme" (Conseil européen, 2006; §2).

Tableau 3. Défis et objectifs généraux de l'UE SDD renouvelée de 2006

Défi	Objectif général
Changement climatique et énergie propre	Freiner le changement climatique ainsi que son coût et ses effets néfastes pour la société et l'environnement
Transport durable	Veiller à ce que les systèmes de transport répondent aux besoins environnementaux et socioéconomiques de la société tout en minimisant leurs incidences dommageables sur l'économie, la société et l'environnement
Consommation et production durables	Promouvoir des modes de production et de consommation durables
Conservation et gestion des ressources naturelles	Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur des services écosystémiques
Santé publique	Promouvoir une santé publique de qualité sans discriminations et améliorer la protection contre les menaces pour la santé
Inclusion sociale, démographie et migration	Créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, et garantir et accroître la qualité de vie des citoyens en tant que condition préalable au bien-être individuel durable
Pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable	Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques internes et externes de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable mondial et avec les engagements internationaux qu'elle a souscrits

Source: Conseil européen, 2006; pp.7-21

Le suivi de l'UE SDD devait être assuré de façon régulière. Tous les deux ans (à partir de 2007), le Conseil européen de décembre devait constater les progrès et les priorités et donner "*des orientations générales sur les mesures, stratégies et instruments aux fins du développement durable, en tenant compte des priorités définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*" (Conseil européen, 2006, §38). Pour ce faire le Conseil devait se baser, entre autres, sur le rapport de situation bisannuel de la Commission européenne (CE) concernant la mise en œuvre de l'UE SDD dans l'UE et les États membres. Ce rapport sur l'état de la situation doit utiliser un nombre restreint d'indicateurs de développement durable, parmi lesquels ceux du rapport bisannuel d'Eurostat, le service statistique de la CE. Le rapport d'Eurostat le plus récent date de 2011 (Eurostat, 2011a).

Le suivi des stratégies nationales de développement durable avait ainsi reçu une nouvelle impulsion dans l'UE SDD de 2006. Il était demandé aux États membres qui élaborent pour la première fois une telle stratégie de l'avoir terminée avant juin 2007. Des révisions de stratégies nationales devraient tenir compte des évolutions de l'UE SDD. Un processus d'examen volontaires par les pairs entre États membres de l'UE avait été créé en 2006 (Conseil européen, 2006, §40-41) (voir Encadré 4).

Encadré 4 Examens volontaires par les pairs des SNDD dans le cadre de l'UE SDD renouvelée de 2006

En 2004 et 2005 la stratégie française de développement durable avait été évaluée dans le cadre d'un examen pilote par les pairs. Des représentants de la Belgique, du Royaume Uni, de l'île Maurice et du Ghana y avaient participé en collaboration avec des représentants de l'ONU (département des affaires économiques et sociales), de la CE (Direction générale Environnement) et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La CE a publié en février 2006, sur la base de cet examen et dans le cadre de la préparation d'une UE SDD renouvelée (prévue pour juin 2006), un guide d'utilisation, contenant des recommandations pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des examens par les pairs des stratégies nationales de développement durable dans l'UE. La CE constate en effet qu'il est nécessaire d'améliorer les échanges d'informations et les interactions entre les stratégies nationales de développement durable des Etats membres et de renforcer leurs synergies avec l'UE SDD (EC, 2006, p.1). Dans ce guide, la CE souligne que les conclusions et les recommandations des examens par les pairs devraient être rendues publiques. Les recommandations devraient être suivies par tous les acteurs impliqués, comme dans le cadre des procédures de rapportages en matière de développement durable existantes (EC, 2006, p.30, 33).

Le texte de l'UE SDD renouvelée de juin 2006 stipule qu'au cours de cette même année 2006, un groupe d'Etats membres devra entamer un examen volontaire par les pairs de leurs SNDD. Des fonctionnaires d'autres Etats membres, des représentants des conseils nationaux de développement durable et éventuellement des observateurs internationaux devant y être impliqués. Le but de ces examens par les pairs était d'identifier des exemples de bonnes politiques et de bonnes pratiques. L'UE SDD prévoyait qu'en 2007 un deuxième groupe d'Etats membres débiterait un deuxième processus d'examen par les pairs.

Sur la base de l'information mise à disposition par *l'European Sustainable Development Network* (ESDN, il est possible de déduire que deux examens par les pairs ont eu lieu dans le cadre de l'UE SDD renouvelée en juin 2006.

- Avec l'aide financière de la CE, les Pays-Bas ont organisé un examen par les pairs en automne 2006 où des responsables politiques, des scientifiques, des représentants des entreprises et des ONG de Finlande, Allemagne et Afrique du Sud ont évalué la stratégie des Pays-Bas.
- En 2009 la politique allemande de développement durable a été évaluée par des experts venant de Suède, Finlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Inde, Canada et des Etats Unis. Le président du *World Business Council for Sustainable Development* a mené cet examen par les pairs, en collaboration avec le Conseil allemand pour un développement durable.

Sources: Conseil européen, 2006, §41; ESDN, 2012; Ministry of Ecology and Sustainable Development, Ministry of Foreign Affairs France, 2005; EC, 2006.

Tout comme celle de 2001, la stratégie UE SDD renouvelée de 2006 est reliée à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, valable pour la décennie 2000-2010. Il est en effet signalé dans l'UE SDD renouvelée de 2006 que les deux stratégies se complètent, la stratégie de développement durable portant essentiellement sur "*la qualité de la vie, l'équité intra- et intergénérationnelle et la cohérence entre tous les domaines politiques, y compris les aspects extérieurs. Elle reconnaît le rôle du développement économique, qui facilite la transition vers une société plus durable*" (Conseil européen, 2006, §7). La stratégie de Lisbonne apporterait ainsi une contribution essentielle à l'objectif fondamental de développement durable en privilégiant les actions et les mesures visant à augmenter la compétitivité, la croissance économique et la création d'emploi.

En 2009, au cours du premier (et unique) rapport de situation de l'UE SDD par le Conseil européen, les objectifs généraux de l'UE SDD furent assortis d'un horizon temporel à long terme clair, jusqu'à l'année 2050. De même, le lien entre objectifs à long terme et objectifs et actions à court terme fut clarifié. L'UE SDD y est présentée comme servant "*d'instrument d'alerte rapide et de moteur d'action pour susciter les réformes nécessaires et l'action gouvernementale à court terme*" (Conseil de l'Union européenne, 2009, p.2).

La même année (2009), au cours de la préparation de la stratégie Europe 2020, le Conseil européen décida que l'UE SDD doit "*continuer d'offrir une vision à long terme pour les politiques de l'UE, et ce jusqu'en 2050. Son rôle est de donner des orientations claires et cohérentes pour tous les processus décisionnels et toutes les stratégies à court et à moyen terme de l'UE, en particulier la nouvelle stratégie UE 2020*" (Conseil de l'Union européenne, 2009, p.6). Dans ce contexte, la Commission aura une mission spécifique: "*La Commission est invitée, en particulier, à continuer d'analyser et de proposer les mesures appropriées pour renforcer les liens et les synergies entre la SDD et la stratégie UE 2020*" (Conseil de l'Union européenne, 2009, p.2).

Malgré le fait que le Conseil européen se soit engagé en 2006 à décider au plus tard en 2011 "*à quel moment il faudra lancer un examen complet de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable*" (Conseil européen, 2006 §45), une telle décision n'a pas été prise. La Commission européenne n'a pas non plus, avant fin 2011, développé une vision concrète et réaliste de "*l'UE sur la voie du développement durable pendant les cinquante prochaines années*" (Conseil européen, 2006, §27). Cette vision devrait être préparée de manière participative et définir les principaux objectifs à long terme, ainsi que les stades et les étapes en direction de ces objectifs.

Dans le cadre du suivi de la conférence Rio+20, la Commission européenne a toutefois organisé une consultation publique entre la mi-octobre 2012 et la mi-janvier 2013, portant sur des objectifs, des cibles et des mesures que l'UE devrait établir pour opérationnaliser, dans un contexte de développement durable, une transformation vers une économie verte inclusive qui compléterait la stratégie Europe 2020 (EC, 2012). C'est aussi dans le cadre du suivi de la conférence Rio+20 que le Conseil environnement de l'Union européenne a décidé, le 25 octobre 2012, que l'UE SDD serait revue le plus rapidement possible et au plus tard en 2014, entre autres sur la base de la communication publiée au cours du premier trimestre 2013 par le CE (Council of the European Union, 2012, §3). Cette communication *Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable* est décrite au chapitre 1.5. (EC, 2013).

1.3.2. Stratégie Europe 2020

En juin 2010 le Conseil européen a adopté la stratégie Europe 2020 "*pour l'emploi et une croissance intelligente, durable et inclusive*" (Conseil européen, 2010 §1). Celle-ci fait suite à la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000. Contrairement à la stratégie de Lisbonne, qui mettait essentiellement l'accent sur la croissance et l'emploi pour la décennie 2000-2010, la stratégie Europe 2020 comprend également une composante environnementale. Ces objectifs font référence à des aspirations et des visions qui vont au-delà de l'horizon 2020, mais ces références restent implicites. Les grands objectifs, les initiatives phares et le suivi de la stratégie Europe 2020 sont décrits ci-dessous aux points a, b et c.

a. Grands objectifs

La stratégie Europe 2020 est concrétisée à l'aide de huit *grands objectifs* concernant cinq thèmes, à atteindre par l'UE d'ici 2020 (voir Tableau 4). Les Etats membres doivent traduire les grands objectifs en "*objectifs nationaux, en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs et conformément à leurs procédures nationales de décision*" (Conseil européen, 2010, §4).

Tableau 4. Thèmes et grands objectifs de la stratégie Europe 2020

Thème stratégie Europe 2020	Grand objectif de l'UE pour l'année 2020
Emploi	75% de la population entre 20 et 64 ans aura un emploi
R&D	3% du PIB de l'UE sera investi en R&D
Changements climatiques et énergie	20% d'émissions de gaz à effets de serre en moins par rapport à 1990 (ou même 30%, si les circonstances le permettent) 20% d'énergie issue de ressources renouvelables 20 % de réduction de la consommation d'énergie primaire par rapport au niveau de consommation projeté pour 2020 dans un scénario de référence BAU
Enseignement	Moins de 10% de décrocheurs scolaires Au moins 40% des 30 à 34 ans auront un diplôme de l'enseignement supérieur
Pauvreté et exclusion sociale	Diminution d'au moins 20 millions du nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion par rapport à 2008

Sources: Conseil de l'Union européenne, 2010; pp.11-12 et Commission européenne, 2010a; p.41

b. Initiatives phares

Sept initiatives phares ont été créées dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ce sont des instruments politiques comprenant des objectifs, des actions et des recommandations plus détaillés pouvant contribuer à atteindre les grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Les initiatives phares sont très variées: certaines prolongent des programmes ou d'autres initiatives politiques de l'UE déjà existantes, d'autres initiatives phares sont plus nouvelles, mais elles ont comme caractéristique commune de ne pas avoir de budget propre. Les initiatives prennent la forme concrète d'une communication de la CE.

Lors de l'adoption de la stratégie Europe 2020 en juin 2010 la première initiative phare *Une stratégie numérique pour l'Europe* était déjà connue (Conseil européen, 2010, §7). En 2010 et 2011, six autres initiatives phares ont été adoptées. Chacune d'entre elles est liée à une des caractéristiques de la croissance visée par la stratégie Europe 2020, c'est-à-dire une croissance intelligente, durable et inclusive. Le Tableau 5 énumère ces initiatives phares. L'annexe 2 les décrit brièvement.

Tableau 5. Objectifs et initiatives phares de la stratégie Europe 2020

Objectif de la stratégie Europe 2020	Initiative phare
Croissance "intelligente"	Une stratégie numérique pour l'Europe
	Une Union pour l'innovation
	Jeunesse en mouvement
Croissance "durable"	Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources
	Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
Croissance "inclusive"	Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois
	Une plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Source: Commission européenne, 2012

c. Suivi

Le suivi de la stratégie Europe 2020 a lieu dans un cadre politique strict. Les Etats membres de l'UE doivent indiquer annuellement dans leur programme national de réforme les mesures qu'ils ont prises afin d'atteindre les objectifs Europe 2020 nationaux. Ce rapportage est réalisé parallèlement à l'introduction des programmes nationaux de stabilité ou de convergence. Chaque année, les pays de la zone euro doivent introduire un programme de stabilité; les autres pays de l'UE doivent introduire un programme de convergence. Ces programmes clarifient, dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, les objectifs budgétaires de chaque Etat membre pour les trois années à venir.

Afin de coordonner la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme (dans le cadre de la stratégie Europe 2020) et des programmes de stabilité ou de convergence (dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance), un cycle annuel de coordination politique économique a été créé, le *Semestre européen* qui suit un calendrier précis. En janvier, la CE publie son analyse de la croissance annuelle: *l'Examen annuel de la croissance*. Les priorités en termes de croissance et d'emploi pour l'année à venir y sont clarifiés. Sur la base de ce document, le Conseil européen de mars discute de la situation macro-économique générale et des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le Conseil européen donne également des avis politiques afin d'améliorer la croissance. En avril, les Etats membres de l'UE présentent leur programme national de réforme et leur programme de stabilité ou de convergence. La CE évalue ces programmes au cours des mois de mai et juin et établit des recommandations pour chaque pays. Ces recommandations sont discutées par le Conseil européen. Ce dernier fixe, sur la base de l'évaluation de la CE, les recommandations spécifiques aux pays. Les Etats membres doivent en tenir compte lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. La possibilité existe, en cas d'indication de déficit budgétaire ou de perturbation macro-économique sérieuse, de forcer un Etat membre à accepter les recommandations.

1.3.3. Conclusion

Contrairement à ce qui a été déterminé par le Conseil européen en 2006, il n'y a toujours pas eu de révision de l'UE SDD. Pourtant les objectifs opérationnels et chiffrés de cette stratégie, déterminés en 2006 pour l'année 2010, ont été *de facto* dépassés en 2010. C'est le moment où les objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été adoptés. La Commission européenne définit la stratégie Europe 2020 comme étant au service d'un développement durable pour la période 2010-2020: "*La reprise économique entamée en 2010 doit s'accompagner d'une série de réformes afin d'assurer le développement durable de l'UE au cours de la décennie à venir*" (Union européenne, 2011). Mais cette formulation générique n'est ni clarifiée, ni concrétisée par une vision à long terme sur les trois piliers du développement durable.

Par ailleurs, le rapport de 2011 d'Eurostat, terminé en septembre 2011 (moment où la stratégie Europe 2020 était entrée en vigueur), fait toujours référence à l'UE SDD de 2006 (Eurostat, 2011a; p.4). "*La stratégie 2006 de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE) vise à décrire comment l'UE peut relever le plus efficacement le défi du développement durable. Elle réaffirme que l'objectif général est l'amélioration continue la qualité de vie des citoyens grâce à des communautés durables, qui gèrent et utilisent efficacement les ressources et exploitent le potentiel d'innovation écologique et social de l'économie, en garantissant la prospérité, la protection de l'environnement et la cohésion sociale*" (Eurostat, 2011b, p.2).

Dans le cadre du suivi de la conférence de Rio+20, le Conseil environnement de l'Union européenne du 25 octobre 2012 offre la perspective d'une nouvelle UE SDD revue pour 2014 au plus tard, sur la base de la communication de la Commission européenne de 2013 intitulée *Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable*. La manière dont les grands objectifs pour 2020 de la stratégie Europe 2020 se rapportent à l'UE SDD ayant comme horizon à long terme l'année 2050 devra être clarifiée. Bien qu'une procédure annuelle de suivi ait été élaborée pour contrôler si les politiques mises en œuvre dans les Etats membres leur permettront effectivement d'atteindre les objectifs nationaux d'Europe 2020, et malgré le fait que la stratégie Europe 2020 intègre les composantes économique, sociale et environnementale et formule des objectifs chiffrés concrets pour 2020, la contribution de la stratégie Europe 2020 à des ODD à très long terme est probablement insuffisante.

- En effet, le suivi de la politique nationale dans le cadre du Semestre européen est strict et même contraignant ce qui peut être considéré comme un progrès pour la politique macro-économique et budgétaire des Etats membres. Néanmoins, cela introduit un déséquilibre dans la perspective de l'UE SDD car le pilier économique du développement durable a ainsi plus de poids du fait du *Semestre européen*, au détriment des piliers social et environnemental.
- Les conclusions du Conseil sur la stratégie Europe 2020 n'abordent pas les questions du suivi et de la coordination des *Stratégies nationales de développement durable* (SNDD) des Etats membres, ni de leur lien avec les obligations de rapportage dans le cadre du Semestre européen, ce qui est regrettable. La boucle d'apprentissage positive démarrée avec l'UE SDD de 2001, où les Etats membres ont été appelés à élaborer une SNDD, a donc été poursuivie par l'UE SDD renouvelée de 2006 au travers de l'encouragement des examens volontaires par les pairs et de la création d'indicateurs de développement durable, mais elle semble actuellement bloquée par le manque d'initiative au niveau intergouvernemental. Il faudra donc favoriser les efforts en faveur de la nouvelle UE SDD prévue pour 2014 au plus tard.

1.4. VLT de développement durable de quelques pays industrialisés

Ce chapitre 1.4 donne un aperçu des visions à long terme issues des stratégies nationales de développement durable (SNDD) de 25 pays industrialisés, dont la plupart des pays de l'UE. La section 1.4.1 de ce chapitre présente le cadre d'analyse de ces stratégies, la section 1.4.2 l'analyse elle-même et la section 1.4.3 en tire les conclusions.

1.4.1. Cadre d'analyse

Les visions à long terme de développement durable comprennent une série d'objectifs à long terme décrivant la situation souhaitée sur le plan socio-économique et sur le plan environnemental (voir 1.1). Ces objectifs à long terme fournissent une direction pour la politique à court et à moyen terme. L'analyse faite dans ce chapitre examine une série de SNDD adoptées par différents pays industrialisés pour savoir si elles comportent de tels objectifs à long terme ainsi que des structures de coordination de la politique à court terme pour avoir une chance de les atteindre un jour.

Pour classer ces visions à long terme, un tableau synoptique des SNDD de ces pays a été construit sur la base d'un cadre d'analyse issu du cadre plus général adopté en 2004 par la CE, qui distinguait les *Programmes d'action*, les *Stratégies cadres* et les *Approches mixtes* comme suit:

- "Les stratégies cadres formulent des orientations stratégiques et des conseils d'ordre général en matière de développement durable, combinées avec des grandes lignes d'action pour certains domaines spécifiques posant problème. Leur principal objectif est de changer le processus de développement et de mise en œuvre des politiques. Elles sont souvent complétées par des plans d'action (sectoriels) plus détaillés ainsi que par des programmes de travail annuels;
- Les programmes d'action contiennent des objectifs concrets à court et moyen terme, avec des calendriers stricts et des mesures détaillées (...);
- Les approches mixtes décrivent ces SNDD, qui ont pour ambition d'être des documents cadres mais qui contiennent aussi des actions très détaillées²⁵ (EC, 2004, p.11).

Le cadre d'analyse utilisé dans ce chapitre retient les deux premières catégories ci-dessus, tout en distinguant au sein de la première les *stratégies cadres à long terme*, d'une part, des *stratégies cadres à moyen terme* et des *programmes d'action*, ces programmes étant par définition axés sur le court terme, d'autre part. Le cadre ci-dessous est donc redéfini comme suit, avec des horizons croissants:

- le *programme d'action* est une stratégie qui définit des objectifs, des cibles et des mesures à court terme, soit à un horizon maximum de cinq ans;
- la *stratégie cadre à moyen terme* est une stratégie axée sur le moyen terme, soit à un horizon de six à vingt ans. Les objectifs à moyen terme englobent des cibles et des mesures pour les atteindre;
- la *stratégie cadre à (très) long terme* est une stratégie qui englobe des objectifs à long terme (minimum vingt ans) ou à très long terme (à l'horizon 2050 par exemple) qui peut être complétée par une description de la société envisagée à long, voire très long terme. Les options à long terme de ce type de

²⁵ Texte original: voir annexe 6, point 6.

stratégies orientent la politique à court terme qui fixe les cibles et prend des mesures pour les atteindre. Si l'opinion de la société par rapport à ces objectifs à long terme évolue, ces derniers peuvent être modifiés pour qu'ils soient représentatifs du nouveau consensus social.

L'analyse présentée ici ne porte que sur les SNDD adoptées au cours des dix dernières années par des pays pour lesquels des sources officielles existent sur internet et dans une langue maîtrisée par les auteurs de ce Planning Paper. Elle a également fait usage de deux bases de données qui ne sont pas toujours actualisées mais comprennent des relevés systématiques d'informations sur les politiques nationales de développement durable: celle du Réseau européen de développement durable (*European Sustainable Development Network*; ESDN, 2012) et celle de la Plate-forme des connaissances en matière de développement durable des Nations Unies (*Sustainable Development Knowledge Platform*; UN, 2012).

Comme le but n'était pas d'inventorier toutes les caractéristiques de chaque SNDD, les pratiques nationales en matière de politique de développement durable n'y sont pas traitées, ni la mesure dans laquelle les objectifs des SNDD ont, ou n'ont pas été, réalisés.

1.4.2. Interprétation des résultats

Le Tableau 6 classe les SNDD des pays analysés dans les trois catégories identifiées à la section précédente. Pour chaque pays, le nom de la stratégie²⁶ et l'année de son adoption sont mentionnés. Le tableau montre également auxquelles des trois composantes (sociale, environnementale et économique) du développement durable correspondent les thèmes abordés dans ces SNDD.

Les SNDD des pays hors UE sont mentionnées en italiques. Les pays dans une situation particulière sont marqués d'un astérisque (*): soit parce que les informations de l'ESDN ne permettent pas de déterminer clairement si la SNDD est encore d'application (Finlande et Slovénie) soit parce qu'ils ont déclaré que la SNDD ne sera plus évoquée au Parlement (Pays-Bas; Rijksoverheid, 2012).

²⁶ Il s'agit de traductions vers le français du nom de la SNDD tel qu'utilisé par les pays concernés.

Tableau 6. Essai de classification des stratégies nationales de développement durable de pays de l'UE et de plusieurs autres pays développés²⁷

			Dimensions du développement durable		
			social	Environnemental	économique
Programme d'action					
France	2010	Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 - Vers une économie verte et équitable	X	X	X
Luxembourg	2010	Plan national de développement durable Luxembourg - Un Luxembourg durable pour une meilleure qualité de vie.	X	X	X
Pays-Bas*	2011	Agenda durabilité; stratégie-croissance verte pour les Pays-Bas	X	X	
Royaume-Uni	2011	Intégrer le développement durable - La vision du gouvernement et ses implications pratiques	X	X	X
Norvège	2007	<i>Stratégie de la Norvège pour le développement durable</i>	X	X	X
Suisse	2012	<i>Stratégie 2012-2015 de développement durable</i>	X	X	X
Stratégie cadre à moyen terme					
Allemagne	2002	Perspectives pour l'Allemagne - Notre stratégie de développement durable	X	X	X
Slovénie*	2005	La stratégie slovène de développement (2006-2013)			
Malte	2006	Une stratégie 2007-2016 de développement durable pour les îles maltaises	X	X	X
Portugal	2007	Stratégie nationale de développement durable	X	X	X
Lituanie	2009	Stratégie nationale de développement durable	X	X	X
Irlande	2012	Notre avenir durable - un cadre pour un développement durable de l'Irlande	X	X	X
Islande	2002	<i>Stratégie nationale islandaise pour le développement durable : Bien-être pour l'avenir</i>	X		
Stratégie cadre à (très) long terme					
Finlande*	2006	Sur la voie de choix durables	X	X	X
Suède	2006	Défis stratégiques - Un nouveau développement de la stratégie suédoise de développement durable	X	X	X
Espagne	2007	Stratégie espagnole de développement durable	X	X	X
Hongrie	2007	Stratégie nationale de développement durable	X	X	X
Pologne	2009	Pologne 2030	X		X
Autriche	2010	Stratégie autrichienne de développement durable	X	X	X
Estonie	2005	Stratégie nationale estonienne de développement durable - Estonie 21 durable	X	X	X
Roumanie	2008	Stratégie nationale de développement durable Roumanie 2013-2020-2030	X	X	X
République tchèque	2010	Cadre stratégique de développement durable dans la République tchèque	X	X	X
Lettonie	2010	Stratégie de développement durable de la Lettonie à l'horizon 2030.	X	X	X
Croatie	2009	<i>Stratégie de développement durable de la République croate</i>	X	X	X
Canada	2010	<i>Plans pour un avenir durable : Une stratégie fédérale de développement durable</i>		X	

²⁷ Les références des SNDD citées dans ce tableau peuvent être retrouvées en seconde partie de la bibliographie (4.2).

L'examen des SNDD mentionnées ci-dessus permet de faire une série de constats concernant les visions à long terme.

a. Programme d'action et VLT

Les SNDD adoptées par la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse entrent plutôt dans la catégorie des *programmes d'action*.

Ces SNDD ne partent pas d'une description des conditions de vie souhaitées à long terme ni d'objectifs à long terme fournissant une direction pour la politique à court terme. Les objectifs de ces SNDD portent la plupart du temps sur la période de validité du plan qui est limitée au court terme. Il arrive assez exceptionnellement que l'échéance d'un objectif dépasse cet horizon temporel. C'est le cas des objectifs de la France dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (Commissariat général au développement durable, 2010, p.12), de l'éradication à l'horizon 2020 de la pauvreté infantile au Royaume-Uni (Department for Environment, Food and Rural Affairs, 2011, p.6) et des objectifs en matière de climat des SNDD norvégienne et néerlandaise (Norwegian Ministry of Finance, 2008, p.50; Nederlandse regering, 2011, p.15). En outre, les SNDD française et luxembourgeoise mentionnent les évolutions attendues à l'horizon 2050 sur les plans de la démographie et des dépenses sociales.

Cet accent sur le court terme n'empêche pas ces SNDD de suivre une approche transversale. Les thèmes traités portent sur les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et ces SNDD soulignent l'importance d'une approche tripolaire. Cependant, c'est généralement le département chargé de l'environnement qui est responsable de la coordination de la mise en œuvre des mesures de la SNDD, sauf en Norvège où la coordination est assurée par le département des finances. Les départements concernés peuvent toutefois se concerter sur la mise en œuvre de la SNDD dans un organe spécifiquement créé à cette fin comme la *Commission interdépartementale de développement durable* au Luxembourg ou le *Forum du développement durable* en Suisse (Grand-duché du Luxembourg, 2011; Confédération suisse, 2012).

En résumé, il est permis de considérer que la vision à long terme de ces SNDD est relativement peu développée. A l'exception de quelques références à des objectifs à (moyen ou) long terme pour quelques domaines politiques spécifiques, les SNDD ne formulent que des objectifs transversaux à court terme. Les mesures pour atteindre ces objectifs sont préparées, mise en œuvre et suivies dans le cadre de processus politiques existants. Dans ce cadre, c'est pratiquement toujours le département de l'environnement qui a le rôle de coordination à l'exception des cas luxembourgeois et suisse qui disposent d'organes de coordination spécifiques.

b. Stratégie cadre à moyen terme et VLT

Les SNDD de l'Allemagne, de la Lituanie, de l'Irlande, du Portugal, de Malte, de la Slovénie et de l'Islande peuvent être classées parmi les *stratégies cadres à moyen terme*.

La vision à long terme de ces SNDD propose des objectifs à moyen terme donnant une direction à la politique de développement durable à court terme. Ces objectifs ont un horizon de six à vingt ans, à dater de l'année d'adoption de la SNDD.

- La SNDD lituanienne, adoptée en 2009, développe une stratégie à l'horizon 2020. "*Le principal objectif de la Lituanie en matière de développement durable reste le même: atteindre d'ici 2020, le niveau de développement de 2003 des pays de l'UE (...) et respecter les limites européennes autorisées en matière de pollution environnementale (...)*"²⁸ (Government of the Republic of Lithuania, 2009, p.7).
- La SNDD irlandaise adoptée en 2012: *Notre avenir durable a le même horizon temporel: "Ce cadre (irlandais) fixe ses perspectives et résultats à l'horizon 2020, en partie en raison du fait que 2020 se situe endéans l'horizon de planification de nombreuses politiques existantes (...) et correspond à l'horizon temporel de la stratégie Europe 2020"*²⁹. Toutefois, l'Irlande précise que, pour certains thèmes, une échéance plus lointaine est nécessaire: "*Notre avenir durable fait référence à l'année 2050 dans certains cas et s'engage à développer une vision à long terme pour l'Irlande avant l'échéance de ce cadre*"³⁰ (Government of Ireland, 2012, p.21). L'Irlande déclare même que développer une vision à long terme, soit 2050, s'impose: "*Notre avenir durable fixe à 2050 l'échéance pour son évolution souhaitée mais il convient également de développer une perspective à long terme. (...) Une perspective à l'horizon 2050 basée sur une vision de l'Irlande offrira un cadre pratique pour orienter les grandes tendances de développement à long terme, faire rapport à leur sujet et enfin promouvoir la réflexion prospective en matière de durabilité*"³¹ (Government of Ireland, 2012, p.98).
- La SNDD allemande, adoptée en 2002, ne définit pas d'objectifs à moyen terme, mais prévoit un processus qui doit y mener: "*Au cours des prochaines années, la stratégie nationale de développement durable fixera des priorités, mettra en avant des objectifs et des mesures et mettra en œuvre les idées essentielles du développement durable. Cette stratégie sera à la base de nouvelles réformes politiques et contribuera à modifier le comportement des consommateurs et des entreprises*"³² (Federal Government, 2002, p.4). Par après, des rapports d'avancement ont été publiés en 2004, 2008 et 2012. Ils complètent la SNDD allemande de 2002. Le gouvernement fédéral présente dans son rapport d'avancement de 2012 des objectifs à moyen terme, à l'horizon 2015-2020. Pour l'énergie et le climat, cet horizon est même de 2050 (Federal Government, 2012, p.27) dans le cadre de la stratégie nommée *Energiewende*, adoptée en 2010, qui veut diminuer la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre, qui veut favoriser l'utilisation des ressources renouvelables et qui veut se détacher de l'énergie nucléaire comme source de production d'électricité (CFDD, 2012a, p.3). En outre, le rapport d'avancement décrit les évolutions démographiques attendues à long terme, soit à l'horizon 2050.

Les SNDD de cette catégorie *stratégie cadre à moyen terme* suivent une approche transversale, tout comme pour celles de la catégorie *programme d'action*. Leurs objectifs portent, à l'exception de l'Islande, sur les trois dimensions du développement durable.

La coordination de la politique de développement durable à court terme de cette catégorie de SNDD est comparable à celle des SNDD de la catégorie *programme d'action*. Ici aussi le département de l'environnement est responsable, à l'exception de l'Allemagne et de Malte où cette compétence incombe au chef du gouvernement. Sur la base de l'information disponible, en Allemagne, en Irlande et en Lituanie,

²⁸ Texte original: voir annexe 6, point 7.

²⁹ Texte original: voir annexe 6, point 8.

³⁰ Texte original: voir annexe 6, point 9.

³¹ Texte original: voir annexe 6, point 10.

³² Texte original: voir annexe 6, point 11.

un organe spécifique est chargé de la coordination du suivi de la politique à court terme et un rapportage annuel ou bisannuel de la mise en œuvre des SNDD est prévu.

En résumé, il peut être suggéré que les visions à long terme des SNDD de cette catégorie *stratégie cadre à moyen terme* sont plus développées que celles des SNDD de la catégorie *programme d'action* étant donné qu'y sont présentés des objectifs à moyen terme formant un cadre pour la politique de développement durable à court terme. Les structures politiques de coordination des SNDD de cette catégorie sont comparables aux SNDD de la catégorie *programme d'action*.

c. Stratégie cadre à (très) long terme et VLT

Les SNDD adoptées en Finlande, Suède, Espagne, Hongrie, Croatie, Pologne, Autriche, République tchèque, Estonie, Lettonie, Roumanie et Canada sont considérées comme des stratégies cadres à long terme.

La vision à long terme de ces SNDD suit un horizon temporel de 20 ans ou plus. La plupart des SNDD se réfèrent à la nouvelle stratégie européenne de développement durable, de 2006. Tout comme les SNDD des catégories précédentes, les interrelations entre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques sont systématiquement soulignées. Le Canada constitue une exception à cet égard: sa SNDD ne formule que des objectifs environnementaux.

Les SNDD de cette catégorie forment le cadre général de politique à long terme pour les mesures qui doivent être prises à court et moyen terme. Ces SNDD soulignent l'importance d'une approche à long terme et développent, dans de nombreux cas, une vision propre sur les principes ou fondements qu'une politique de développement durable doit respecter. Dans ce contexte, une série de SNDD ont pour particularité de mettre des accents spécifiques sur les thèmes à aborder ou sur les procédures à suivre.

Éléments de VLT mettant l'accent sur des thèmes spécifiques

- Les SNDD adoptées en Suède, Espagne, Hongrie, Autriche, Roumanie et Croatie englobent des perspectives démographiques (taille et parfois composition) à l'horizon 2050. Ces perspectives démographiques constituent le point de départ d'options à long terme des SNDD.
- Il n'y a cependant pas d'objectifs démographiques dans les SNDD, à l'exception des SNDD croate et roumaine. La Croatie inclut dans sa stratégie l'objectif suivant: "*Eviter tout nouveau ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi qu'un solde migratoire négatif afin que la population de la République de Croatie se maintienne au-dessus des 4 millions d'habitants d'ici 2050 et porter le taux de fertilité total de 1,38 à 1,88 ou accroître le nombre de naissances de 42 500 à 60 000 par an*³³" (Ministry of environmental protection, physical planning and construction, 2009, p.8). Quant à la Roumanie, elle établit un lien entre l'objectif démographique à long terme et les objectifs sociaux: "... *préparer une stratégie de population à long terme (2050), et très long terme (fin du siècle), constitue une priorité nationale. (...) Une telle stratégie doit poursuivre trois objectifs principaux: améliorer l'état de santé, réduire la mortalité et accroître l'espérance de vie moyenne; éviter une croissance*

³³ Texte original: voir annexe 6, point 12.

de l'émigration; stimuler la natalité. Cela nécessite une évaluation approfondie des politiques actuelles favorables à la famille et le développement urgent de mesures de protection de la famille ainsi qu'un soutien par le biais de droits (transferts financiers) et une meilleure accessibilité générale des services sociaux³⁴ (Government of Romania, 2008, p.71).

- Outre les objectifs sociaux, environnementaux et économiques, les SNDD estonienne et lettonne visent la préservation de l'identité culturelle propre. "L'Estonie sera durable lorsqu'elle veillera à la préservation de l'espace culturel estonien, à l'amélioration du bien-être de sa population, à la cohérence de la société et à l'équilibre avec la nature. Tous ces objectifs sont importants, aucun d'eux ne peut se substituer à un autre³⁵" (Estonian Ministry of the Environment, 2005, p.31). La SNDD lettonne formule dans ce cadre l'objectif suivant: "Préserver et développer la capitale culturelle de la Lettonie et promouvoir le sens d'appartenance à l'espace culturel de la Lettonie en développant une identité nationale compétitive basée sur la créativité de la société et la création d'un environnement culturel de qualité en Lettonie³⁶" (Saeima of the Republic of Latvia, 2010, p.13).
- La stratégie cadre à long terme de la Pologne *Pologne 2030*, adoptée en 2009, est atypique étant donné que le développement durable n'y occupe pas une place centrale. Elle formule "une proposition de projet de civilisation pour la Pologne pour les deux décennies à venir. Elle exprime la nécessité d'adopter une approche stratégique à long terme lors de la planification des politiques (...)³⁷" (Government of Poland, 2009, p.1). Le projet de civilisation dont il est ici question fait référence à la transition de la Pologne d'une économie planifiée vers une économie de marché et à l'adhésion du pays à l'Union européenne. La stratégie polonaise doit contribuer à mettre en œuvre le "modèle de développement durable" (Government of Poland, 2009, p.1). Cette stratégie ne mentionne pourtant aucun objectif en matière d'environnement ou ne développe aucune vision pour les intégrer dans le projet à long terme de Pologne qui est axé sur "la croissance économique et l'amélioration de la qualité de vie³⁸" (Government of Poland, 2009, p.4).

Éléments de VLT mettant l'accent sur des procédures

- L'Autriche a adopté en 2010 une stratégie *nationale* de développement durable, intitulée *Östrat* (Bundesregierung, 2010a), qui est portée à la fois par les autorités fédérales et fédérées. L'*Östrat* prévoit la possibilité d'harmoniser les plans et les stratégies des différents niveaux de pouvoir et d'assurer le suivi des progrès sur la voie des objectifs décidés conjointement, par exemple dans le domaine du transport durable à l'horizon 2050 (Bundesregierung, 2010b, p.7).
- La SNDD estonienne n'est pas une stratégie aboutie et doit être considérée comme "un processus sociétal qui tient compte des retours d'expérience et qui est corrigé périodiquement, en quelque sorte un mécanisme d'autogestion de la société. L'essentiel de la SE21 consiste en des objectifs de développement (communément acceptés) qui sont supposés être réalisés avec la contribution d'un large éventail d'intervenants et grâce à des fonds de différentes sources³⁹" (Estonian Ministry of the Environment, 2005, p.4).

³⁴ Texte original: voir annexe 6, point 13.

³⁵ Texte original: voir annexe 6, point 14.

³⁶ Texte original: voir annexe 6, point 15.

³⁷ Texte original: voir annexe 6, point 16.

³⁸ Texte original: voir annexe 6, point 17.

³⁹ Texte original: voir annexe 6, point 18.

La comparaison de cette catégorie Stratégie cadre à (très) long terme aux SNDD avec les catégories précédentes montre que la coordination de la politique de développement durable à court terme y est moins exclusivement de la compétence du département de l'environnement. Dans le cas de la Pologne et de l'Autriche, cette responsabilité est partagée avec le chef du gouvernement et, dans le cas de la Hongrie, avec une agence nationale de développement. En Finlande et en Estonie, le chef du gouvernement est responsable du suivi de la SNDD, tandis que cette mission est confiée à un conseil du développement durable en République tchèque.

1.4.3. Conclusion

Ce chapitre a analysé les SNDD de 25 pays industrialisés, dont 20 pays membres de l'UE, pour évaluer savoir dans quelle mesure elles sont guidées par des objectifs à long terme et quelles sont les instances qui coordonnent la politique de développement durable. Pratiquement toutes les SNDD couvrent des thèmes portant sur les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable et s'efforcent de suivre une approche intégrée des problèmes ou des défis de développement durable. Une majorité des 20 pays de l'UE compris dans cette analyse fondent donc leur SNDD sur une vision déterminée plus ou moins détaillée de l'avenir à moyen ou à long terme.

L'analyse révèle aussi que toutes les stratégies cadres à moyen et long terme partent du principe que les politiques à court terme doivent englober des mesures et des objectifs intermédiaires qui contribuent à la mise en œuvre des options de la vision à (moyen ou) long terme. C'est le département chargé de l'environnement qui se voit confier l'importante mission de coordination dans la plupart de ces SNDD. Toutefois, il est constaté que dans les pays avec une stratégie cadre à long terme, plus que dans les pays avec une autre catégorie de stratégie, c'est une instance spécifique et/ou le chef de gouvernement qui assument la (co-)responsabilité de cette coordination.

1.5. Objectifs de développement durable (ODD) à l'ONU

Le Sommet mondial pour le Développement durable de Johannesburg avait fortement précisé en 2002 la notion de développement durable en adoptant, pour l'ensemble de la planète, les trois objectifs transversaux présentés au Tableau 2 (point 1.1.2.a). Ces trois objectifs avaient été définis en détail dans les trois premiers chapitres du "Plan de mise en œuvre" de Johannesburg (Rio+10). Mais il restait à les traduire en un ensemble cohérent de cibles assorties d'échéances aussi précises que celles associées aux *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD).

Ce chapitre 1.5 montre comment ces efforts ont été poursuivis dans les débats préparatoires de Rio+20 pour adopter un tel ensemble d'*Objectifs de développement durable* (ODD), tant du côté de la société civile (1.5.1) que du côté intergouvernemental (1.5.2). Il relate en particulier l'évolution des positions européennes dans ces négociations (1.5.3) et résume les résultats de ces négociations (1.5.4) en montrant à l'aide d'un tableau comparatif, combien la situation est encore indéterminée au début de l'année 2013 quant aux ODD qui seront adoptés dans l'avenir pour définir de façon plus opérationnelle le développement durable à tous les niveaux de gouvernance.

1.5.1. Contributions de la société civile organisée au niveau mondial

Les grands groupes sociaux ont participé à des degrés divers aux travaux préparatoires de Rio+20 concernant les objectifs de développement durable (ODD). Parmi leurs nombreuses contributions, cette section en examine deux. L'une des plus considérables est celle de la 64^e Conférence des ONG associée au *Département d'information publique* (DPI) des Nations Unies. Cette conférence préparatoire à Rio+20, tenue à Bonn en septembre 2011 était consacrée à la définition des conditions d'une société durable. Le résultat de cette conférence est la *Déclaration de Bonn*, soutenue par 1 400 organisations de la société civile et introduite comme document officiel de la 66^e Assemblée générale de l'ONU par le Gouvernement allemand (UN, 2012c). A côté d'initiatives comme celle de Bonn, qui couvre l'ensemble des problématiques de développement durable, il en existe d'autres qui n'en couvrent qu'une partie. C'est le cas de la *Millennium Consumption Goals Initiative*, ainsi que d'une large coalition de parties prenantes (the MCG Network - MCGN) qui furent les promoteurs de l'adoption d'objectifs concernant spécifiquement la consommation à l'horizon 2012-2020.

a. La *Déclaration de Bonn* souligne l'incapacité dont ont fait preuve les États pour réagir à l'urgence du cri d'alarme de la Communauté internationale en juin 1992 dans le préambule d'Action 21: "*L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être*" (ONU, 1992).

Cette déclaration rappelle que la force du développement durable réside dans sa nature transversale qui permet de rattacher des problèmes à des solutions dans un large éventail de domaines, alors que ceux-ci sont généralement cloisonnés et trop souvent traités selon des modes de pensée en "silos".

Pour faire mieux comprendre l'importance conjointe des ODD déjà adoptés dans différents domaines, elle souligne les synergies et les interactions entre ces domaines : "*Nous constatons également avec précoc-*

cupation que le modèle de développement économique dominant est fondé sur des politiques telles que la privatisation, le développement tiré par les exportations, l'ajustement structurel, la déréglementation et la substitution de la nature par la technologie; qu'il a pour seule fin la croissance du PIB; et que les nombreuses déficiences du marché et des institutions le rendent inefficace, non viable, injuste, et ne lui permettent pas d'atteindre les objectifs de développement durable. Nous sommes conscients de la nécessité d'établir un nouveau moyen de mesurer les avancées vers le développement durable, à l'aide d'indicateurs ventilés par sexe et autres, notamment de l'engagement citoyen, et de les intégrer à ceux du développement durable, plutôt que de se fier uniquement aux PIB des pays" (UN, 2012c).

C'est donc pour fixer d'autres finalités au développement que la seule croissance du PIB que cette déclaration de Bonn propose la série d'ODD portant sur les 17 thèmes suivants:

1. "Consommation et production durables
2. Moyens d'existence durables, jeunesse et éducation
3. Viabilité et climat
4. Énergies propres
5. Biodiversité
6. Eau
7. Santé des mers et des océans ("économie bleue")
8. Santé des forêts
9. Agriculture durable
10. Villes vertes
11. Subventions et investissements
12. Nouveaux indicateurs de progrès
13. Accès à l'information
14. Participation publique
15. Accès aux voies de recours et aux mesures de réparation
16. Équité environnementale pour les personnes pauvres et marginalisées
17. Santé de base".

L'intérêt de cette liste établie en 2011 est de contenir déjà une grosse dizaine des thèmes qui figureront plus tard dans *l'Avenir que nous voulons* (le *Framework for Action*) adopté à Rio+20 (voir Annexe 3). Son inconvénient principal est caractéristique de la plupart des travaux effectués dans les pays développés sur le développement durable: sous-estimer visiblement l'importance des composantes socio-économiques de ce mode de développement et centrer sa vision sur l'environnement, ce qui n'est pas conforme à sa définition par la communauté internationale. En effet, comparée à la liste de thèmes issue de Rio+20 (voir Annexe 3), cette liste ne contient rien sur l'emploi, ni sur la protection sociale, ni sur l'égalité des genres, ni sur des secteurs économiques comme les mines, les transports, les produits et déchets chimiques, le tourisme... autant de domaines où les améliorations sociales doivent être couplées avec les améliorations environnementales pour rendre ces dernières possibles.

La *Déclaration de Bonn* a néanmoins le mérite d'avoir placé en tête de sa liste la consommation et la production durables, qui sont des forces motrices du développement et, à ce titre, un concept plus central que le thème de *l'Économie verte* pour assurer le changement des modes de consommation et de

production non durables. Ce thème a d'ailleurs fait l'objet d'un intérêt tout particulier de la part de certaines ONG. C'est notamment Oxfam qui, avec d'autres forces de la société civile, insiste sur la nécessité d'adopter des objectifs de consommation durable, parce que les modes de consommation et de production non durables sont à la base de nombreux coûts sociaux et environnementaux (Rigot, 2012).

b. Le second exemple est celui de la *Millennium Consumption Goals Initiative* qui, avec une large coalition de parties prenantes (the MCG Network - MCGN), plaidèrent pour l'adoption d'objectifs concernant spécifiquement la consommation à l'horizon 2012-2020. Leur but était d'amener les consommateurs riches, acteurs d'une *sur-consommation*, à consommer de façon soutenable. Ils se situaient dans une perspective de complémentarité par rapport aux objectifs du Millénaire. C'est pourquoi ils les appelaient *Objectifs de consommation du Millénaire* (OCM). Ils souhaitaient que ces objectifs soient orientés vers l'action, multi-niveaux, pluralistes et transnationaux (MCGI, 2012). Le processus dans lequel cette initiative souhaitait s'insérer n'est pas très clair mais la liste proposée reprise ci-dessous est néanmoins intéressante.

"Les OCM devraient commencer par viser la sous-consommation des pauvres:

1. répondre aux besoins humains de base (alimentation, eau, énergie, abri, santé, éducation etc.).

Les OCM devraient aussi viser la consommation non durable des riches. Les MCG suivants, liés à des ressources et bien étudiés, devraient être ciblés:

2. réduction des émissions de GES,
3. utilisation d'énergie (conservation, sources fossiles, énergie renouvelable, transport, bâtiments, urbanisation etc.),
4. utilisation d'eau (conservation, qualité, ré-utilisation etc.),
5. utilisation de la terre et de la biomasse (habitats urbains, terres rurales, bâtiments, forêts, aires protégées, équilibre agro-écologique, biodiversité etc.),
6. métaux et minerais industriels,
7. matériaux de construction et minerais,
8. pollution et déchets (effluents dans l'air et dans l'eau, déchets solides, déchets toxiques et chimiques etc.).

Les OCM pourraient avoir pour but d'augmenter le bien-être humain et écologique en aboutissant à des modes de vie moins intensifs en matériaux et améliorés, en ce compris un nombre réduit d'heures de travail et de meilleures conditions de travail. Des domaines prioritaires pourraient inclure:

1. alimentation et agriculture,
2. santé et obésité (régime, fumer, exercice etc.),
3. transport, maisons et habitats,
4. sports et loisirs.

D'autres OCM pourraient avoir pour cible:

5. système économique et financier (taxation progressive, réforme bancaire, mesures de bien-être, etc.),
6. dépenses militaires⁴⁰.

Cette liste montre la possibilité de décomposer chaque thème en sous-thèmes. Ces OCM traitent en effet de 14 thèmes comme des aspects différents (ou "sous-thèmes") de la notion de consommation. Le premier thème est celui de la *sous-consommation*, c'est-à-dire la réponse insuffisante aux besoins humains fondamentaux. Cet aspect social et économique de l'insoutenabilité est moins souvent évoqué que le problème de la *sur-consommation* dans les débats sur la durabilité de la consommation. Il s'agit

⁴⁰ Texte original: voir annexe 6, point 19.

néanmoins de deux aspects cruciaux de ce concept économique qu'est la consommation. Sept aspects plus classiques de la consommation concernant *l'utilisation de ressources* sont ensuite proposés comme thèmes par le MCGN. Le MCGN souligne aussi l'importance des changements de "modes" nécessaires dans des domaines d'amélioration des conditions de vie au sens le plus large regroupés en six "clusters". Il s'agit de quatre producteurs de biens et services fréquemment traités dans les études sur le développement durable et de deux domaines d'activités (financières et militaires) moins habituellement exposés aux débats sur les choix de société mais où des changements en faveur d'un respect accru de codes de bonne conduite dans la conduite des activités ont particulièrement démontré leur utilité au cours des dernières années (MCGI, 2012).

1.5.2. Principales contributions gouvernementales

Les trois objectifs de Rio+20 étaient de renouveler l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement durable, d'évaluer sa mise en œuvre et d'identifier les questions émergentes⁴¹. Mais dans l'année 2011, soit relativement tard dans le processus préparatoire à Rio+20, un objectif plus précis fut proposé par les Gouvernements de Colombie et du Guatemala: adopter officiellement des ODD comme réponse au "besoin" de la Communauté internationale, pour donner un contenu substantiel au mandat de Rio+20 (Governments of Colombia and Guatemala, 2011). Cette proposition n'a laissé personne indifférent. Elle a donc fortement évolué dans les débats souvent très animés qu'elle a suscités par la suite. Elle a changé en interaction avec les autres positions des parties (y compris de l'Union européenne - voir section 1.5.3) et avec les travaux du groupe chargé par le Secrétaire général de l'ONU de produire un rapport actualisant le Rapport Brundtland (daté du 4 août 1987). Cette section résume ces deux approches ainsi que celle qui a été adoptée dans le premier draft (appelé "draft zéro") de Rio+20 rédigé par le Secrétariat de l'ONU en collectant les positions de l'ensemble des parties prenantes à cette négociation.

a. **La proposition conjointe de la Colombie et du Guatemala** présentait les ODD comme "*la troisième étape logique*" sur la période 1992-2012, après les deux grandes étapes de Rio et Rio+10, comme suit:

- Rio 1992: adoption des principes de base du développement durable et d'une feuille de route mondiale appelée Action 21;
- Johannesburg 2002: adoption d'un plan de mise en œuvre du développement durable plus précis pour concrétiser cette feuille de route;
- Rio 2012: identification d'objectifs plus précis appelés ODD pour pouvoir mieux mesurer et combler les déficits de mise en œuvre du développement durable.

Ces ODD étaient vus, dès leur première formulation politique dans cette proposition de la Colombie et du Guatemala, comme "*pleinement complémentaires*" aux *Objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) et "*d'application universelle*", alors que les OMD s'appliquent essentiellement aux pays en développement. Les thèmes envisagés pour définir ces ODD étaient au nombre de huit, à l'instar des huit OMD:

⁴¹ Ses trois objectifs sont moins connus que les deux thèmes de la conférence: *l'Economie verte dans le contexte du développement durable* et *l'éradication de la pauvreté* et le *Cadre institutionnel du développement durable*.

1. *"Combattre la Pauvreté*
2. *Changer les modes de consommation*
3. *Développement des établissements humains durables*
4. *Biodiversité et Forêts*
5. *Océans*
6. *Ressources en eau*
7. *Sécurité alimentaire*
8. *Energie, y compris renouvelable*⁴²".

Quant au rapport du *Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale* intitulé *Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience* (UN, 2012d), il contient la recommandation suivante (n°48) sur les ODD: *"Les gouvernements devraient s'entendre pour fixer un ensemble d'objectifs universels fondamentaux en matière de développement durable, qui porteraient sur les trois dimensions du développement durable et les liens qui existent entre elles. Ces objectifs devraient galvaniser l'action individuelle et collective et compléter les objectifs du Millénaire pour le développement tout en laissant de la marge pour un cadre applicable après 2015. Le Secrétaire général devrait mettre en place un mécanisme d'experts pour élaborer et affiner ces objectifs avant qu'ils ne soient adoptés par les États Membres"*.

b. **Ce rapport du Groupe de haut niveau** a été adressé au Secrétaire général par les co-présidents⁴³ du groupe le 30 janvier 2012. Selon ce rapport (UN, 2012d), les ODD devraient notamment:

- *"être de caractère universel et tenir compte des difficultés de tous les pays – et non pas seulement de celles des nations en développement;*
- *réfléter une stratégie mondiale largement consensuelle dans le domaine du développement durable;*
- *et couvrir toutes sortes de domaines que n'abordent pas totalement les OMD pour le développement, tels que:*
 1. *la sécurité alimentaire,*
 2. *l'eau,*
 3. *l'énergie,*
 4. *les emplois verts,*
 5. *le travail décent et l'inclusion sociale,*
 6. *la consommation et la production durables,*
 7. *les villes durables,*
 8. *les changements climatiques,*
 9. *la biodiversité et les océans,*
 10. *ainsi que la réduction des risques de catastrophe et la résilience face aux catastrophes"*.

c. Entretemps, les gouvernements, les organes de l'ONU et la société civile du monde entier avaient remis des centaines de contributions pour alimenter **l'élaboration du Draft Zéro** (nom donné au texte initial de Rio+20; UN, 2012b). C'est sur cette base universelle, dans la mesure où elle contenait tant de contributions, que le paragraphe 107 du Draft zéro publié à la mi-janvier 2012 par le secrétariat de l'ONU proposait de fixer à Rio+20 les neuf domaines d'application suivants pour les ODD:

1. *"la consommation et la production durables,*
2. *les océans,*
3. *la sécurité alimentaire et l'agriculture durable,*

⁴² Texte original: voir annexe 6, point 20.

⁴³ La Coprésidente finlandaise Tarja Halonen et le Coprésident Sud Africain Jacob Zuma.

4. *l'énergie soutenable pour tous,*
5. *l'accès à l'eau et son utilisation efficace,*
6. *les villes durables,*
7. *les emplois verts,*
8. *le travail décent et l'inclusion sociale,*
9. *la réduction des risques de catastrophe et la résilience⁴⁴.*

d. A la veille de la Conférence de Rio+20 en juin 2012, le Gouvernement de Colombie introduisit une **nouvelle proposition**, formulée cette fois avec les Gouvernements de Pérou et des Emirats Arabes Unis (Governments of Colombia, Peru, and United Arab Emirates, 2012). Tenant compte des débats sur le *Draft Zéro*, elle comportait une nouvelle liste indicative de huit ODD. L'éradication de la pauvreté n'y était plus reprise explicitement tout en étant présentée comme l'objectif transversal auquel tous les ODD de la liste seraient appelés à contribuer. Dans la même logique, il était précisé aussi, en tête de la liste indicative, que chaque ODD serait formulé de façon à comporter des exigences spécifiques pour une exécution effective (autrement dit: des moyens d'exécution).

La liste indicative proposée par ces trois pays du G77 à la veille de Rio+20 est reprise en Annexe 4. Comparée à la liste des 8 thèmes de la proposition formulée initialement par la Colombie, le thème de la pauvreté est devenu transversal et celui des modes de consommation a été réduit à la question de l'éco-efficacité, notamment sous l'influence de la Commission européenne (voir section 1.5.3).

Dans cette liste indicative, les cinq questions environnementales au sens large (biodiversité, océans, ressources en eau, sécurité alimentaire et énergie) ont été légèrement reformulées par rapport aux 8 thèmes initiaux et deux questions sont apparues: celle des villes durables (au lieu des établissements humains durables) et celle de l'emploi. Cette dernière liste proposée par trois pays du G77 avait donc un caractère de complémentarité accentué par rapport à la liste des OMD mais en faisant l'impasse sur la question des modes de consommation et de production.

1.5.3. Contributions européennes

Les réactions des Etats membres de l'Union européenne et de la Commission suite à l'introduction progressive des ODD dans les négociations préparatoires à Rio+20 ont donné lieu à de sérieuses tensions internes à l'Union. Les ODD étaient arrivés fort tard dans le processus préparatoire à Rio+20 (voir section précédente) et certains n'y virent d'abord qu'une manœuvre des pays en développement pour demander, à terme, plus d'aide financière. Les propositions concernant les ODD furent donc accueillies diversement par les Etats membres:

- d'une part, les Etats membres les plus sensibles à la promotion de l'économie verte les perçurent comme un obstacle à l'adoption des objectifs d'économie verte dessinés par la Direction générale Environnement de la Commission européenne, lesquels avaient été introduits encore plus tardivement que les ODD dans le débat;
- d'autre part, le concept d'ODD et le rôle que Rio+20 pouvait jouer dans son adoption fut soutenus dès le départ par une série d'Etats membres de l'Union européenne dont la Belgique qui y virent un

⁴⁴ Texte original: voir annexe 6, point 21.

levier important pour promouvoir à l'avenir plus d'intégration et de cohérence dans le développement de la planète.

Cette section décrit ce contexte tendu et les conclusions adoptées aux Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012. Elle s'attarde sur la position européenne en matière de critères pour caractériser les ODD parce qu'elle préfigure les critères qui seront adoptés à Rio+20 (exposés dans la section suivante). Quelques mots sont dits en fin de section sur les thèmes des ODD souhaités par l'Union, mais sans insister à cause des divisions décrites ci-dessus.

a. Les caractéristiques des ODD dans les positions européennes avant Rio+20

Après des mois de tensions internes sur le point de vue à adopter sur les ODD dans le processus préparatoire à Rio+20, l'UE a franchi une première étape lors du Conseil européen du 1^{er} et 2 mars (Conseil européen, 2012). Dans le paragraphe 28 de ses conclusions, le Conseil pose les bases d'une position européenne concernant des *"objectifs opérationnels clairs"* à définir à Rio+20, d'une part, et des *"objectifs cohérents pour l'après-2015 en matière de développement durable"* dont les travaux devraient progresser à Rio+20, d'autre part.

Ces conclusions du Conseil n'apaisèrent pas les tensions sur les ODD internes à l'Union. Un groupe de pays menés par la Commission interpréta d'abord ces décisions du 1^{er} et 2 mars comme une interdiction d'utiliser des mots tels que *"objectifs de développement durable"* et une obligation de ne parler que d'*"objectifs"* dans les travaux préparatoires à Rio+20. Il fallut même insister pour que le concept d'ODD soit introduit dans les conclusions du Conseil Environnement du 9 mars (Conseil de l'Union européenne, 2012). Celles-ci annoncèrent que l'UE était prête à engager les discussions sur les ODD trois mois avant Rio+20, alors que la discussion avait commencé environ un an auparavant. Dans les conclusions du Conseil Environnement du 9 mars 2012, l'UE se déclare favorable aux ODD en reconnaissant qu'ils *"peuvent contribuer à engager une action mieux ciblée et plus cohérente en faveur du développement durable"* (Conseil de l'Union européenne, 2012). Elle les accueille, en principe au même titre que les deux thèmes de la Conférence, comme des objectifs de développement qui devront être agréés au niveau international⁴⁵ et posséder les quatre caractéristiques décrites ci-dessous.

i. Les ODD doivent soutenir les deux thèmes majeurs de la Conférence Rio+20

La conférence de Rio+20 était ciblée sur deux thèmes reliés entre eux par le concept du développement durable, à savoir *l'Economie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*, d'une part, et *le Cadre institutionnel du développement durable*, d'autre part. La reconnaissance du lien des ODD avec ces deux thèmes aurait pu donner à l'Union un rôle de promoteur du concept d'ODD afin qu'il soit un résultat important de Rio+20 pour accroître l'intégration et la cohérence du développement de la planète (dans la réalité, ce ne fut pas le cas car au cours de la négociation, certains acteurs européens continuèrent à traiter le thème des ODD comme un obstacle aux priorités "vertes" des négociations de Rio+20, à savoir l'économie verte et la promotion du Programme des Nations Unies pour l'environnement - UNEP - au rang d'Organisation mondiale de l'Environnement).

⁴⁵ Le concept d'"Objectifs de développement agréés au niveau international" se réfère au fait que la communauté internationale a pris des engagements pendant des décennies afin d'accélérer le progrès pour améliorer la vie des personnes vivant dans la pauvreté, en ce compris les objectifs du millénaire pour le développement pour 2015.

ii. Les ODD doivent être universels, limités en nombre et reliés à des finalités et à des indicateurs éventuels et faciles à communiquer

Ces objectifs devraient "revêtir un caractère universel, étant entendu qu'il faudra pour les atteindre procéder selon des approches différentes en fonction des pays considérés". Ceci signifie que, pour l'Union européenne, le "principe de responsabilité commune mais différenciée" peut leur être appliqué, avec comme implication que des ODD seront adoptés tant par les pays en développement que par les pays développés, mais qu'ils peuvent varier en fonction de ces responsabilités différenciées. La précision suivante est particulièrement importante car elle préconise que ces objectifs soient "limités en nombre, (...) liés à des finalités et à des indicateurs concrets éventuels et faciles à communiquer". Elle jette donc les bases d'un système d'indicateurs de développement durable assortis d'objectifs mesurables, à l'instar du système adopté pour les OMD.

iii. Les ODD doivent refléter adéquatement les trois piliers du développement durable

Dans le §25 du Conseil Environnement du 9 mars 2012, l'UE mentionne également que ces objectifs devraient "couvrir pleinement les trois dimensions du développement durable d'une façon équilibrée qui favorise les synergies". Cet équilibre peut être atteint entre trois sous-thèmes d'un même ODD thématique, comme le montre l'objectif énergétique proposé à Rio+20 qui combine l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Mais il peut aussi s'agir d'un équilibre entre des ODD sociaux (comme le travail décent, la protection sociale...), des ODD environnementaux (comme l'eau, les océans...) et des ODD économiques (comme la consommation durable, la production durable...). C'est ce que suggère la condition sur les trois piliers (ou dimensions) du développement durable posée au §26, stipulant que les ODD devraient également s'insérer dans un cadre transversal "pour l'après-2015 qui englobe les trois dimensions du développement durable".

iv. Les ODD doivent avoir une valeur ajoutée par rapport aux OMD et être compatibles avec eux

Les Conclusions du Conseil présentaient déjà Rio+20 comme le début d'un processus sur les ODD du même type que celui qui a été choisi préalablement à l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Mais les OMD n'avaient traité du "développement" (de la planète) que sous l'angle réducteur du développement des pays les moins riches. Par contre, ils étaient toujours opérationnels. Le terrain n'était donc plus aussi vierge de grands engagements. C'est pourquoi l'Union européenne soulignait que pour compléter les OMD, les ODD doivent être "coordonnés et compatibles avec le processus d'examen des objectifs du Millénaire pour le développement" et "éviter de détourner les efforts de la réalisation des OMD d'ici 2015", en prenant soigneusement en considération les ensembles d'objectifs déjà existants, sans les compromettre, ni même interférer avec eux. L'Union reconnaissait toutefois que la valeur ajoutée des ODD par rapport aux OMD, sur la base des principes de développement durable, est que les ODD doivent être "des objectifs permettant de s'attaquer aux principaux défis d'une manière globale et cohérente afin de mettre en place la combinaison optimale de mesures de nature à dégager des solutions durables". Mais son manque de clarté sur le sens donné au concept de "développement"⁴⁶ rendait particulièrement difficile la discussion sur des nouveaux ODD sociaux (comme l'emploi et la protection so-

⁴⁶ Comme rappelé au 2^e paragraphe de la partie 1, le développement d'une société peut être défini sans contenu normatif "comme la transformation de ses conditions de vie en interaction avec l'évolution de ses possibilités de décision et d'action, notamment politiques".

ciale). La question centrale n'est donc pas tant celle de la compatibilité entre OMD et ODD que celle du cadre conceptuel dans lequel ces objectifs seront rassemblés et intégrés (pas simplement compilés) comme objectifs mondiaux de l'après 2015.

b. Les thèmes prioritaires des ODD dans les positions européennes avant Rio+20

Les conclusions du Conseil Environnement du 9 mars 2012 anticipaient que Rio+20 définirait de possibles *clusters thématiques* ou thèmes prioritaires dans lesquels des ODD pourraient être adoptés. Le §17 de ces conclusions comprend donc des thèmes prioritaires aux yeux de l'Union européenne relatifs à une feuille de route pour l'économie verte, qui pourraient également être considérés comme candidats pour des ODD. Mais la liste des thèmes du §18 est encore différente, la Commission européenne ayant présenté ces paragraphes comme une ouverture aux propositions éventuelles d'autres parties que l'Union. En fait, même lorsque ces deux paragraphes sont pris ensemble, ils restent particulièrement faibles en ce qui concerne la dimension sociale du développement durable et continuent à refléter la préférence de la Commission pour ne proposer que des ODD sur la dimension environnementale, sans aucun égard pour les questions sociales transversales.

1.5.4. Résultats de Rio+20

C'est sur les décisions concernant les Objectifs de développement durable (ODD) que le texte adopté à Rio+20 a le plus clairement atteint l'objectif de *renouveler l'engagement international sur le développement durable* (UN, 2012a). Après avoir rappelé l'utilité des OMD et confirmé fermement l'engagement de les réaliser sans changer de cap, ce texte a en effet reconnu que des ODD seraient utiles pour cibler une action de développement durable cohérente. Quant aux conditions à remplir par ces ODD, il est indéniable que les caractéristiques I à IV demandées dans les conclusions européennes correspondent largement à celles demandées dans le texte adopté à Rio. Et quant aux domaines sur lesquels porteront ces ODD, Rio+20 a lancé le processus qui sera géré à l'ONU dans un Groupe de travail Ouvert (GTO) mais sans donner aucune piste autre que celle des thèmes repris dans le document final.

a. Les caractéristiques des ODD dans le document final de Rio+20

Lors de la conférence de Rio+20, a été prise la décision de lancer un processus pour élaborer un set d'ODD pouvant "*contribuer au lancement d'une action ciblée et cohérente en faveur d'un développement durable*" (§246) en ayant les qualités décrites ci-dessous (§247 et suivants).

i. Des ODD conformes aux valeurs de développement durable

- Respectant pleinement les Principes de Rio, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays, en s'appuyant sur les engagements précédents comme Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, sans oublier les *Objectifs du Millénaire pour le développement*.
- Conformes au droit international et contribuant à la mise en œuvre intégrale des textes issus des grands sommets économiques, sociaux et environnementaux, y compris les domaines prioritaires du document final de Rio+20 pour la réalisation du développement durable.

ii. Des ODD à la fois universels et concrets

- Concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d’envergure (de portée) mondiale et susceptibles d’être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et priorités nationales.
- Permettant une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs grâce aux cibles et aux indicateurs établis, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et du niveau de développement de chaque pays.

iii. Des ODD tenant compte des trois piliers et des liens entre eux

- Tenant compte, de manière équilibrée, des trois piliers du développement durable et des liens qui existent entre eux.
- Etablis avec l’aide et les contributions de l’ensemble du système des Nations Unies et avec la mise en place d’une assistance technique inter-institutions et de groupes d’experts en s’appuyant, si besoin, sur les conseils de tous les spécialistes dans ce domaine.

iv. Des ODD compatibles avec les OMD et leur apportant une valeur ajoutée

- Conformés et intégrés au programme de développement de l’ONU pour après 2015 de façon à contribuer au développement durable.
- Facilitant la mise en œuvre et l’intégration de ces activités à l’échelle de l’ensemble du système des Nations Unies.

Ces ODD devront donc avoir des qualités de communication semblables à celles des OMD, être en nombre limité, concis et tournés vers l’action. Le G77 a longtemps insisté pour que ce processus soit surtout guidé par le Principe de responsabilité commune mais différenciée. Mais les pays développés ont fait front pour défendre l’importance égale de tous les principes de développement durable et l’accord final reflète cet équilibre. Si les progrès de leur mise en œuvre devront être initiés par le rôle moteur des gouvernements, cela doit pouvoir aussi se faire avec la participation active de toutes les parties prenantes et pouvoir être mesuré par des cibles et des indicateurs.

Le G77 a eu plus de succès en exigeant que le processus lancé sur les ODD soit une grande négociation de type intergouvernemental à l’Assemblée générale de l’ONU (AG), avec de fréquents rapports soumis à l’approbation des gouvernements. Les pays développés s’y sont longuement opposés, craignant un enlèvement bureaucratique et rappelant plus d’une fois que les OMD ont des qualités de communication et de mise en œuvre précisément parce qu’ils ont été adoptés sans devoir être définis par une négociation politique.

Mais le compromis final laisse encore une place prépondérante au processus intergouvernemental via la constitution d’un groupe de travail de 30 membres représentatifs des groupes régionaux de l’ONU, dès l’ouverture de la 67^e session de l’AG. Ce groupe devra encore définir sa méthode de travail même s’il est acquis qu’il fera appel à une diversité de contributions et de perspectives venant des parties prenantes ainsi que de la société civile, du monde scientifique et du système ONU. L’accord prévoit que le Secrétaire général de l’ONU assure tout le support technique nécessaire à ces travaux y compris des contributions inter-agences et des panels d’experts, point que la Belgique a beaucoup soutenu dans les négociations.

b. Les thèmes prioritaires des ODD dans le document final de Rio+20

En ce qui concerne les domaines sur lesquels seront définis les ODD, les thèmes avancés par les uns étant rejetés par les autres (p. ex: énergie rejetée par les pays en développement et modes de consommation et de production rejetés par les Etats-Unis), il a été jugé préférable à Rio+20 de ne pas faire d'accord sur une liste minimale. L'accord ouvre le champ beaucoup plus largement puisqu'il stipule que les ODD couvriront les domaines prioritaires pour la réalisation d'un développement durable en étant guidés par ce texte adopté à Rio+20. En d'autres termes, la liste des thèmes possibles sur lesquels porteront les ODD englobe non seulement les deux grands thèmes du mandat initial de Rio+20 (*Economie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté* et *Cadre institutionnel du développement durable*) mais aussi tous ceux qui ont émergé dans le cadre pour l'action de Rio+20 et qui se retrouvent sous des titres d'une grande diversité, ne contenant pas exclusivement des thèmes environnementaux. Ces titres de la table des matières du texte adopté à Rio+20 sont repris à l'annexe 3.

En ce qui concerne le contenu des ODD, la situation est donc particulièrement ouverte, comme le montre le tableau de l'annexe 5 qui reproduit les principales listes de thèmes examinées dans ce chapitre 1.5. La partie gauche du tableau contient les thèmes de l'Action 21 (Rio), du Plan de Johannesburg (Rio+10) et du *Cadre pour l'action* adopté dans le document issu de Rio+20. Elle montre une continuité et une diversité dans les dimensions des thèmes sur lesquels portent les engagements de développement durable. En effet les thèmes variés de Rio+20 se retrouvent quasi tous dans les deux premières colonnes et vice-versa. L'accumulation de connaissances en ces domaines qui a eu lieu pendant les travaux préparatoires à ces conférences aidera à définir des objectifs à leur sujet. Notons aussi que, pour certains de ces thèmes, des objectifs ont déjà été définis dans le cadre de processus multilatéraux spécifiques.

Quant aux cinq colonnes de la partie droite du tableau, elles contiennent des listes de thèmes proposées par divers acteurs en préparation de Rio+20, leur concentration sur les mêmes lignes de ce tableau montre que, même s'il n'y a pas eu de consensus négocié à Rio+20 sur un nombre de thèmes limité, l'attention du processus préparatoire a été ciblée sur un nombre relativement restreint de questions. Au nombre de ces questions figurent les Modes de Consommation et Production durables, le travail décent, les thèmes plus spécifiquement retenus pour l'économie verte (énergie, diversité biologique, océan, eau...). La liste du *Draft zéro* de Rio+20 constitue à cet égard une référence particulièrement intéressante. Elle repose sur une sorte de sondage à grande échelle fait via les contributions envoyées à la fin 2011 au secrétariat de l'ONU. Et elle est relativement équilibrée sur les trois composantes d'un développement durable. Le défi à relever maintenant, notamment pour l'Union européenne mais aussi pour l'ensemble de l'ONU, sera de rassembler en son sein une expertise suffisamment équilibrée pour bien les défendre toutes les trois.

1.5.5. Conclusion et voie d'avenir

En matière d'ODD comme en d'autres matières de développement durable, le chemin est toujours particulièrement long de l'idée à sa réalisation. Ce chapitre a passé en revue une série d'efforts faits sur la route de Rio+20 (2012) pour définir un set limité et équilibré d'ODD, tant par la société civile européenne (1.5.1) que par le G77 (1.5.2), l'Union européenne (1.5.3) et la Communauté internationale (1.5.4). La définition des concepts et des modalités qui permettront de trouver un accord multilatéral sur les ODD, de même que les choix des thèmes prioritaires, se sont déjà heurtés à la difficulté d'assurer un traitement adéquat des matières sociales, environnementales et économiques à chaque niveau de gouvernance. Bien que Rio 1992 ait théoriquement scellé l'intégration de l'environnement et du développement socio-économique, les connaissances sur ces matières sont restées presque aussi cloisonnées que les institutions dont elles alimentent les données.

Un tel cloisonnement existe par exemple au sein de la Commission européenne, dont les approches sur l'environnement international (y compris sur des ODD environnementaux) sont restées fortement séparées de celles sur la croissance et sur la coopération au développement (y compris pour remplacer les OMD par des objectifs mondiaux à échéance post 2015). La question du lien entre ODD et OMD reste donc fort sensible. L'Union européenne aurait eu les moyens scientifiques, politiques et diplomatiques de dépasser de tels clivages avant Rio+20, si elle avait investi dans le déploiement de la stratégie de développement durable qu'elle a adoptée une décennie auparavant (voir 1.3.1) précisément pour élargir et concrétiser sa vision à long terme. Mais de tels moyens n'ont pas été mobilisés par la Commission européenne, qui n'a cessé d'afficher son scepticisme à l'égard d'une véritable approche à long terme et de limiter ses ambitions stratégiques à celles d'EU 2020, couvrant relativement peu de thématiques et centrée sur leurs seuls enjeux européens (voir 1.3.2).

Rio+20 peut donc être vu comme une chance perdue pour les européens d'avoir montré le lien entre leur stratégie de développement durable ouverte sur le monde et une vision à long terme articulée sur un set d'ODD cohérents. Heureusement la Communication du 27 février 2013 (Commission européenne, 2013) intitulée *Une vie décente pour tous, éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable* apporte plus d'optimisme pour l'avenir. Ce document est important car il servira de référence aux prochaines conclusions du Conseil européen sur le suivi de Rio+20 qui guideront les pays européens dans la suite du processus. Plaidant en faveur d'un cadre stratégique unifié pour les ODD et les OMD, avec une vision partagée pour 2050 (*with a shared vision for 2050*, mal traduit dans la version française par *perspective commune à l'horizon 2050*), il élabore de premières propositions pour le réaliser. C'est sous la pression d'une démarche faite par 14 Etats membres (dont la Belgique), que la Commission a traité enfin conjointement la question des ODD et celle des OMD dans cette communication.

Quant au niveau multilatéral, le mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les ODD dont la création a été décidée à Rio+20 a commencé ses travaux dans le Groupe de travail ouvert (GTO). Ceux-ci sont alimentés notamment par un rapport du Secrétaire Général (UN, 2012f) partant d'un point de vue ambitieux sur la raison d'être des ODD: "*promouvoir le développement durable en intégrant davantage les trois piliers économique, social et environnemental ainsi qu'orienter et favoriser les transformations envisagées dans le document final de la Conférence Rio +20 en faveur de processus axés sur les droits, équitables et sans exclusion, qui permettent d'améliorer la viabilité aux niveaux mondial, régional, national*

et local" (§4). Un questionnaire ayant été adressé après Rio+20 aux gouvernements sur les thèmes prioritaires pour les ODD, ses réponses permettent d'espérer qu'il sera possible d'y intégrer les OMD puisque "les principales questions sociales sur lesquelles portent les OMD sont en très bonne place sur la liste (de ces priorités), ce qui semble indiquer que les OMD doivent rester au cœur des priorités. Dans le même temps, l'importance donnée aux changements climatiques, à la gestion durable des ressources naturelles, à la consommation et à la production durables, ainsi qu'aux enjeux économiques comme l'emploi et la stabilité macroéconomique, semble traduire un souci de mieux intégrer et équilibrer les trois volets du développement durable à l'avenir" (§17).

1.6. Conclusion sur les applications de la notion de VLT

La première partie de ce Planning Paper fait un panorama des différents aspects des VLT intervenant dans la transition d'un mode de développement non durable vers un mode durable. Les éléments constitutifs de la notion de vision à long terme de développement durable, tant les concepts que les applications concrètes, y ont été passés en revue. L'adoption d'objectifs assortis d'échéances est naturellement une question centrale traitée au début et à la fin de cette première partie. Son premier chapitre (1.1) a montré comment les objectifs à long terme articulés dans une vision à long terme de développement durable ont déjà pu être utiles à la fois en politique et en prospective avec la méthode de backcasting. Son dernier chapitre (1.5) raconte les efforts en cours depuis la préparation de Rio+20 pour que de tels objectifs soient agréés par la Communauté internationale et puissent ainsi rendre plus cohérents ses efforts en faveur d'un développement durable.

Le développement durable reste en effet considéré partout comme un défi aussi politique qu'institutionnel. Ce défi devant être relevé à la fois par les autorités et par la société, les VLT apparaissent comme autant plateformes autour desquelles des objectifs à long terme peuvent être définis de façon cohérente et interactive. Les différents niveaux de gouvernement leur ont accordé une place variable selon le contexte institutionnel.

Les stratégies nationales de développement durable constituent une innovation institutionnelle formelle dans le domaine de la gouvernance pour un développement durable que les pays se sont engagés à adopter en 1992 à Rio. Les Nations Unies et l'OCDE s'accordent en effet sur l'idée que les stratégies nationales de développement durable doivent être fondées sur une vision à long terme et inclure des objectifs chiffrés et non chiffrés. Toutefois il n'existe pas de schéma prédéfini pour de telles stratégies et les pays sont libres de les formuler en fonction de leur contexte et de leurs impératifs.

Les instances européennes sont davantage enclines à intégrer les objectifs et les visions à long terme de développement dans les politiques de l'Union européenne. En témoignent la nouvelle stratégie de développement durable de l'Union ainsi qu'un certain nombre de visions sectorielles à long terme développées dans le cadre des initiatives phares de la stratégie Europe 2020. Cette nouvelle stratégie européenne, approuvée en 2006, définit quatre objectifs clés, sept objectifs généraux, ainsi que des objectifs opérationnels, des objectifs chiffrés et des actions. Elle reste néanmoins difficile à situer par rapport à la stratégie Europe 2020 et aux visions sectorielles à long terme proposées par la Commission européenne dans le cadre des initiatives phares. Cette difficulté est liée à l'absence de décision par rapport au renouvellement de la stratégie de développement durable.

Quant au niveau des pays eux-mêmes, une grande diversité de situations est observée selon le contexte institutionnel. Mais il y a aussi des points communs comme les efforts faits pour intégrer les composantes sociale, environnementale et économique du développement durable dans une vision à long terme. Dans la majorité des cas, des objectifs à moyen ou long terme sont mentionnés. Un certain nombre de pays appuient aussi leur vision à long terme sur des perspectives démographiques à l'horizon 2050. Les stratégies cadres à moyen et long terme englobent des objectifs intermédiaires. Le département chargé de l'environnement se voit confier une importante mission de coordination de pratiquement toutes les SNDD mais les pays ayant une stratégie cadre à plus long terme ont tendance à

la confier à une instance spécifique où le chef de gouvernement assume la (co-)responsabilité de cette coordination.

La critique la plus fréquente du développement durable lui reproche d'être vague et de ne pas avoir introduit une guidance suffisante pour aider concrètement les gouvernements dans la voie d'une transition pour le réaliser. Or les observations résumées ci-dessus prouvent que des efforts ont été faits à tous les niveaux par des pays, des communautés et des régions, pour déterminer leur propre vision de développement durable à long terme. Ils sont essentiels pour assurer la crédibilité de cet engagement souscrit par tous les pays de la planète à Rio, confirmé à Rio+5, +10 et +20. Dans le cas des pays développés, il correspond en outre à une responsabilité différenciée, reconnue comme importante par l'Union européenne. Mais cet examen montre clairement aussi la fragilité de ces efforts, encore trop isolés les uns des autres, trop sectoriels ou trop peu soutenus dans la durée.

La description de la situation actuelle en matière de vision à long terme montre que l'initiative prise à Rio+20 par la communauté internationale de lancer un processus sur les ODD correspond à un besoin réel. L'expression politique de ce besoin de rassembler la Communauté internationale autour d'une vision plus précise de *Notre avenir à tous* peut même être considérée comme le principal résultat de Rio+20. Bien sûr, il était espéré que les résultats de la conférence seraient plus "directifs". Mais le panorama fait dans la première partie de ce Planning Paper a aussi montré que beaucoup de travaux menés à l'occasion des événements préparatoires à Rio+20 ont, malgré tout, clarifié l'importance et rendu espoir sur la possibilité d'une guidance plus visionnaire concernant l'avenir à long terme de plusieurs thèmes cruciaux pour le développement durable et de leurs interactions. Il permet d'espérer que, tout en s'appuyant sur l'expérience mitigée et partielle vécue sur les OMD, un processus plus transversal pourra prendre sa relève. Il est donc recommandé que la Belgique continue à investir ses forces au service d'une vision transversale des objectifs de développement durable, notamment au niveau multilatéral.

2. Elaboration d'une VLT fédérale belge

La seconde partie de ce Planning Paper décrit le processus selon lequel les acteurs fédéraux belges ont élaboré une *Vision à long terme* (VLT) de développement durable en 2012, suite à la révision de la loi de mai 1997 (voir figure 1 ci-dessous). Elle résume la contribution du Bureau fédéral du Plan (2.1) ainsi que celles des autres acteurs de la loi (2.2) et de la Chambre (2.3). Elle présente enfin la VLT de développement durable adoptée par le gouvernement le 17 mai 2013 (2.4).

A la base de ces différentes contributions se trouve la lettre envoyée en avril 2011 par le ministre du Climat et de l'Énergie ayant le développement durable dans ses attributions, prenant l'initiative de créer un *Comité de pilotage* pour préparer la VLT demandée dans la révision de la loi. Les membres de ce comité étaient des représentants des acteurs de la loi, issus du *Conseil fédéral du développement durable* (CFDD), de la *Commission interdépartementale du développement durable* (CIDDD) et de la *Task force développement durable du Bureau fédéral du Plan* (BFP-TFDD). Le *Service public fédéral de programmation Développement durable* (SPPDD) était chargé de la coordination de ce comité de pilotage. Cette lettre et la formation de ce comité sont représentées à la figure 1.

Comme expliqué dans la première partie de ce Planning Paper, la VLT contient des objectifs de développement durable (ODD), visant notamment à répondre aux engagements souscrits par la Belgique aux niveaux international et européen, qui seront poursuivis par le gouvernement fédéral dans ses politiques. Elle doit être fixée par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, après un débat parlementaire mené avec la société civile. C'est d'ailleurs à la Chambre des représentants que le processus a été lancé officiellement lors d'une conférence en juin 2011: *Vision à long terme du développement durable 2050 - Des objectifs pour notre avenir à tous*.

Pour initier les travaux de ce comité de pilotage, un questionnaire fut adressé à ses membres, en avril 2011, les invitant à définir ensemble le périmètre de la vision. Il proposait une série de thèmes provenant des principales stratégies de développement durable aux niveaux mondial, européen et belge (Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Stratégie de développement durable renouvelée de l'UE...) en se basant sur une étude thématique de ces différentes stratégies, réalisée début 2011 par la TFDD. Le but était d'assurer que les contributions des différents exercices organisés en parallèle sur les objectifs et les indicateurs puissent dialoguer sur les mêmes domaines. Dans leurs réponses les différents acteurs de la loi avaient la liberté de sélectionner des sous-thèmes plus pertinents pour leur exercice, voire même d'ajouter des thèmes et des dimensions supplémentaires aux thèmes proposés dans le questionnaire. Sur la base des réponses à ce questionnaire, une liste initiale de thèmes pour les travaux sur la VLT fut identifiée par le comité de pilotage en juillet 2011. Ce processus est illustré à la figure 1.

Cette liste de thèmes est présentée au Tableau 7 ci-dessous. Les thèmes furent regroupés dans quatre grands défis de développement pour la société auxquels la réalisation des objectifs pourrait apporter une réponse, à savoir:

- une **société inclusive**, tant sur le plan de l'inclusion sociale et de la santé que de l'emploi et des compétences;
- la **protection de l'environnement** dont la diversité biologique et les ressources naturelles, avec une attention particulière pour les changements climatiques;

- le **développement économique**, en ce compris le changement des modes de consommation et de production, notamment dans quatre grands systèmes: l'énergie, le transport, l'alimentation et le logement;
- les **moyens de mise en œuvre**, dont la gestion économique, la recherche et le développement, l'enseignement et la formation, ainsi que la coopération au développement.

Ces quatre défis ont chacun une dimension nationale et internationale ainsi qu'une dimension d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces dimensions transversales font partie intégrante des enjeux du développement durable.

Tableau 7. Liste initiale des thèmes retenus par le comité de pilotage pour la vision à long terme

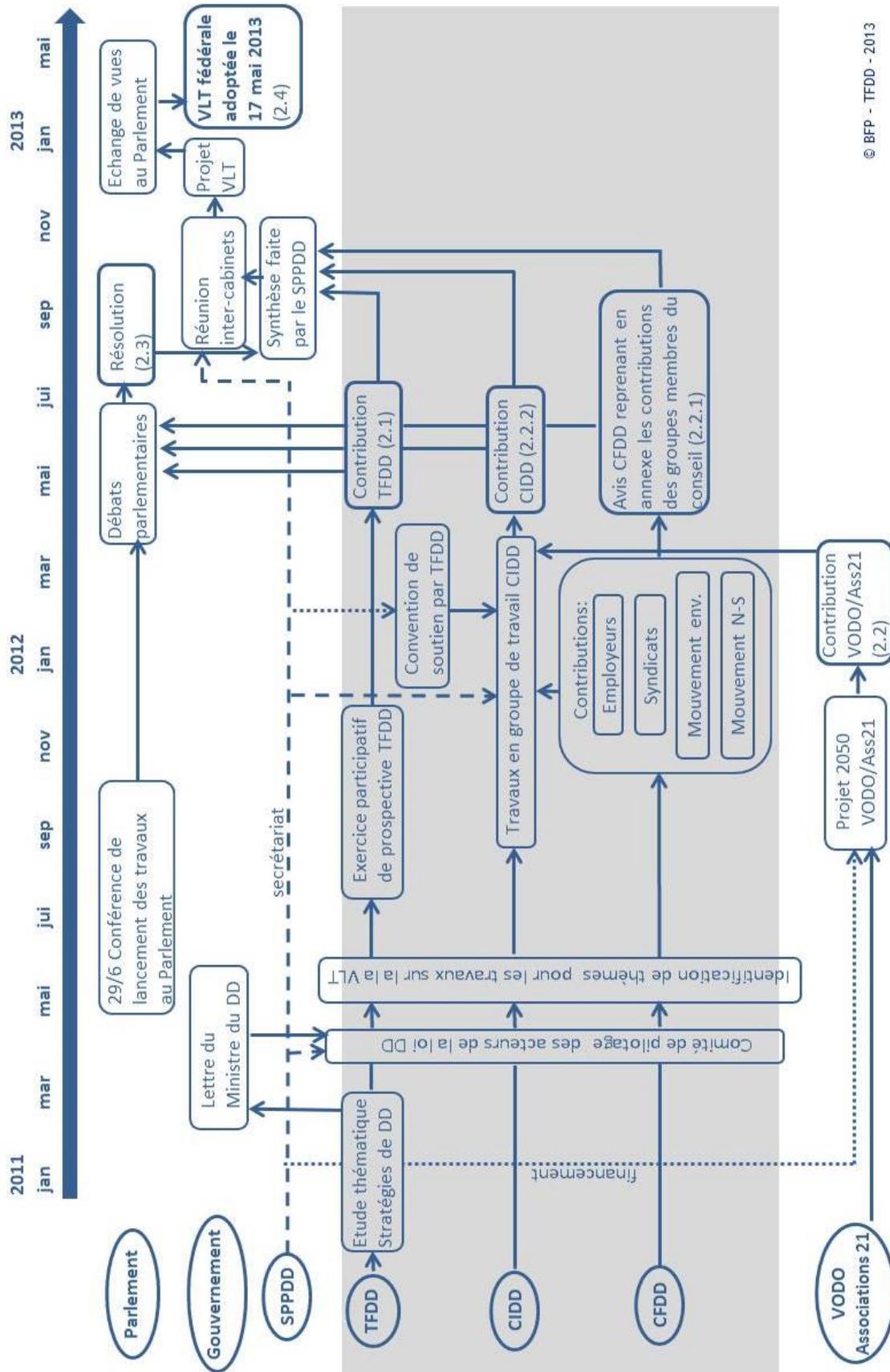
Thèmes	Dimensions transversales	
1. Société inclusive Inclusion sociale Santé publique Emploi et compétences	Dimension externe	Egalité des genres
2. Protection de l'environnement Diversité biologique Ressources naturelles, hors diversité biologique Changements climatiques		
3. Développement économique, dont modes de consommation et de production durables Énergie Transport Logement Alimentation		
4. Moyens de mise en œuvre Gestion économique Recherche et développement Enseignement et formation Coopération au développement		

Ces thèmes définis par le comité de pilotage ont formé le cadre des exercices de prospective menés à la demande du ministre du Climat et de l'Énergie en vue de contribuer à l'élaboration de la VLT fédérale. Comme le montre la figure 1, il s'est agi de trois approches très différentes:

- TFDD: exercice de prospective avec la participation d'experts scientifiques extérieurs au BFP (voir 2.1),
- CFDD: exercices de prospective dans chacun des groupes membres (voir 2.2.1),
- CIDD: exercice de prospective avec les départements fédéraux (voir 2.2.2),
- VODO et Associations 21: exercice de prospective de leur propre initiative, avec leurs membres.

La figure 1 montre aussi qu'au cours de ces exercices, certains de ces acteurs ont en outre interagi. Ainsi, les contributions des membres du CFDD et la contribution du VODO et Association 21 ont été présentées au groupe de travail de la CIDD. Au travers d'une convention, entre le ministre du Développement durable et le Bureau fédéral du Plan, la CIDD a également reçu un soutien méthodologique de la part de la TFDD (voir 2.1.1.a et 2.2.2.a).

Figure 1. Contributions des différents acteurs à l'élaboration de la VLT fédérale



La loi révisée prévoit que la VLT fédérale soit adoptée par le gouvernement après un débat parlementaire (MB, 2010a, art. 2/1). Au cours des mois de juin et juillet, les contributions des acteurs de la loi, résultant de leurs exercices de prospective énumérés ci-dessus, ont été présentés à la Chambre des représentants. Les débats parlementaires qu'ils ont nourris ont débouché sur l'adoption d'une résolution parlementaire relative à l'élaboration de la VLT fédérale (voir 2.3). Ces contributions, ainsi que la résolution de la Chambre ont ensuite fait l'objet d'une synthèse faite exclusivement par le SPP-DD.

Les réunions intercabineaux menés sur la base de cette synthèse ont débouché sur un projet de texte de VLT par le gouvernement. Celui-ci a été présenté et discuté le 5 février 2013 dans la Commission spéciale Climat et développement durable de la Chambre des représentants. Sur cette base, le projet de texte a été adapté et la VLT fédérale a été adoptée le 17 mai 2013 par le gouvernement (voir 2.4).

La seconde partie de ce Planning Paper fournit plus d'informations sur tout ce processus. En raison de la taille des différents textes de "visions" produits au cours de ces deux années, seuls ceux de la contribution initiale de la TFDD et du résultat final du processus, la VLT adoptée par le gouvernement, sont présentés intégralement. L'ensemble des contributions des acteurs de la loi a été compilé dans un document de 192 pages: *Proposition de résolution sur la vision à long terme en matière de développement durable* qui peut être consulté sur le site internet de la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2012a).

2.1. Contribution du Bureau fédéral du Plan (BFP)

Au cours des années 2011/2012 le *Bureau fédéral du Plan* (BFP) a inscrit les travaux correspondant à sa mission légale de prospective en matière de développement durable (voir 1.1.3) dans le cadre du processus préparatoire à la VLT. Ce chapitre décrit tout d'abord ses travaux (2.1.1) et reproduit ensuite intégralement leur résultat: le texte de la contribution du BFP au débat sur la VLT fédérale (2.1.2).

2.1.1. Préparation au débat sur la VLT

a. Exercice participatif de prospective

Le BFP a tout d'abord réalisé en 2011/2012 un exercice de prospective fondé sur l'expérience acquise à la suite de l'exercice participatif de prospective 2006/2007 *Pour un développement durable à l'horizon 2050*. Les résultats de ce nouvel exercice participatif 2011-2012, lui aussi réalisé par la *Task force développement durable* (TFDD) en collaboration avec un panel d'experts extérieurs au BFP, avaient une double destination: contribuer à la VLT fédérale et à l'élaboration du prochain *Rapport fédéral sur le développement durable* traitant de prospective.

Le but de cet exercice participatif de prospective 2011-2012 était d'élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable à l'horizon 2050, tout en tenant compte du contexte international et des principes et objectifs internationaux de développement durable (dont Rio 1992, Johannesburg 2002, Objectifs du millénaire, etc.). C'est pour rassembler suffisamment de connaissances et de thèmes différents, et ne pas être limitée par la taille de sa propre expertise (une dizaine d'experts en méthodes transdisciplinaires ainsi qu'en sciences sociale, environnementale, économique et politique), que la TFDD s'est aussi mise à l'écoute d'un panel largement issu du monde académique. Ses membres avaient été choisis de façon à couvrir les thèmes du Tableau 7. Le panel fut invité à un débat prospectif au départ d'objectifs sélectionnés sur la base de conventions internationales et replacés dans le cadre d'un modèle distinguant les forces motrices des capitaux du développement.

Les panélistes étaient surtout issus du monde académique dans les matières sociales et environnementales. Les matières économiques n'étaient représentées que partiellement, du fait des compétences disponibles au sein de l'ensemble du BFP, lesquelles furent mobilisées après celles du panel (voir 2.1.1.b). Le panel fut réuni à deux reprises en alternance avec des *rounds* de questions écrites adressées spécifiquement à chaque panéliste et accompagnées d'un document contenant des informations tant sur la matière à traiter que sur le cadre conceptuel et sur le processus de consultation du panel. Comme cela avait été le cas lors du premier exercice participatif, les résultats des réunions étaient consignés dans des comptes rendus détaillés soumis aux participants afin de veiller au respect des contributions de chacun. Cet exercice aurait gagné à être étalé sur une plus longue période pour pouvoir approfondir encore son caractère participatif, mais l'échéancier imposé par les dispositions de la loi du 5 mai 1997, révisée en 2010, ne permettait pas un rythme plus lent.

Néanmoins, l'expérience 2011/12 a confirmé que les apports d'experts issus de disciplines variées sont particulièrement intéressants. Ceci est dû non seulement aux qualités personnelles de chacun mais aussi au cadre dans lequel les membres d'un tel panel sont appelés à interagir entre eux. Contrairement à des représentants de la société civile dans les conseils d'avis ou même à des scientifiques dans un

congrès académique, chaque membre a en effet l'occasion d'argumenter sans chercher à faire avancer la cause de son groupe sociétal ou à mettre en évidence les résultats de son institution scientifique. Les débats ont donc été enrichissants et permis un renforcement des connaissances dans de nombreux domaines sur lesquels la TFDD travaillait déjà, ainsi que de nouveaux questionnements pour les travaux suivants.

Dans le cadre de la convention entre le Ministre du Développement durable et le BFP, ces travaux ont également permis d'apporter un soutien substantiel à la CIDD dans l'élaboration de sa contribution à la vision fédérale (voir figure 1). Des propositions méthodologiques nourries d'exemples concrets, de même qu'une toute première proposition de structure en quatre pages assortie d'une abondante bibliographie lui ont été remise et exposée en séance de travail (voir 2.2.2.a) dès le mois de mars 2012 dans la note: *Vision à long terme de développement durable – Premières propositions au groupe de travail de la CIDD concernant les données de bases et les aspects méthodologiques sur la base des exercices de la TFDD en matière de prospective*. Cette première proposition de structure d'une vision fédérale belge produite à titre d'exemple par la TFSD du BFP est reprise en annexe 7 au présent Planning Paper (TFDD, 2012).

b. Préparation interne au BFP de la contribution à la VLT

Les résultats de l'exercice participatif de prospective ont été complétés au sein du BFP dans un groupe de travail réunissant des experts de la TFDD et des experts d'autres équipes du BFP pour approfondir certaines questions économiques. Ce processus a permis d'aboutir à une proposition de vision à long terme constitué d'un premier ensemble cohérent d'objectifs, de cibles et d'indicateurs.

Le point a de la section 2.1.2 présente *in extenso* la proposition de la TFDD portant sur un ensemble de 43 objectifs de développement durable à long terme que le gouvernement fédéral peut réaliser, conformément à l'article 7bis de la Constitution belge. Ils sont numérotés en fin de phrase et repris sous ce numéro dans le tableau du point b de cette section 2.1.2, qui propose aussi une liste d'indicateurs correspondant à ces objectifs. Ils reposent largement sur les engagements en matière de développement durable pris par la communauté internationale⁴⁷, considérant que tous les pays et toutes les institutions internationales se sont engagés à réaliser un développement durable et contribueront eux aussi à la réalisation de tels objectifs. Ces engagements comprennent les objectifs d'élimination de la pauvreté, de gestion et de protection de l'environnement comme fondement du développement social et économique, et de changement des modes de consommation et de production non durables, à savoir les objectifs transversaux adoptés au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (ONU, 2002, section 2).

Quatre grands défis sont à relever ensemble pour atteindre une société durable: rendre la société inclusive, protéger l'environnement, changer les modes de consommation et de production non durables et garantir une bonne gouvernance. Ces 4 grands défis et leurs objectifs sont interdépendants et complémentaires. En effet, la société est indissociable de son environnement et tant l'une que l'autre évolue en fonction des modes de développement et de gouvernance. Rendre la société inclusive et protéger l'environnement sont des activités liées: plus une société est inclusive, moins elle souffre de pauvreté,

⁴⁷ Notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est à nouveau tenue à Rio en 2012.

et plus elle pourra contribuer à la protection de l'environnement. Réciproquement, plus l'environnement est sain et plus il contribue à l'amélioration du bien-être. Relever ces défis exige des changements fondamentaux des modes actuels de consommation et de production. Mais ces changements ne peuvent avoir lieu que si la gouvernance (en ce compris la R&D) est mise au service d'un développement durable.

Comment mettre cette gouvernance au service d'un développement durable? L'utilité d'une VLT est d'offrir un cadre commun à l'ensemble de la société, tant aux pouvoirs publics qu'à la société civile, pour guider les actions en faveur d'une transition vers un développement durable. Les objectifs d'une telle vision peuvent guider cette transition de la société pour faire en sorte que les générations futures ne supportent pas les impacts négatifs des modes de vie actuels. En effet si le développement continue à être aussi peu durable, ces générations supporteront la plus grande partie des coûts de l'inaction. Compte tenu de leur incapacité de peser aujourd'hui sur le débat politique concernant leurs conditions de vie à venir, ne pas organiser cette transition serait un manque de solidarité à leur égard. Ce serait aussi une erreur économique, plusieurs études ayant évalué que le niveau de ces "coûts de l'inaction" à long terme serait plus élevé que le coût des politiques actuelles qui pourraient mener à la réalisation de ces objectifs. Il est donc urgent d'adopter de tels objectifs pour pouvoir ensuite définir les mesures politiques et les décisions privées à prendre aussi rapidement que possible pour les atteindre.

2.1.2. Contribution au débat sur la VLT

Cette section est la *Contribution du Bureau fédéral du Plan au débat sur la vision à long terme de développement durable* qui a été présentée par la TFDD au Parlement le 3 juillet 2012 (Chambre des représentants de Belgique, 2012a). Le texte reliant entre eux les objectifs est inséré au point a et le tableau des meilleurs indicateurs disponibles et/ou à développer qui correspondent chacun à un objectif est inséré au point b.

a. "Objectifs de développement durable"

Société inclusive

La vision 2050 est d'avoir atteint une société inclusive, solidaire et exempte de pauvreté à laquelle toute personne peut participer durant les diverses étapes de sa vie. Dans cette vision, toute personne mène une vie conforme à la dignité humaine, telle que définie par les Droits de l'homme. De plus, les inégalités face à l'accès aux biens et services nécessaires pour mener une vie digne sont réduites.

Les femmes et les hommes exercent leurs droits et contribuent à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe [1].

Toute personne dispose de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et a accès aux services d'intérêt général. Elle peut ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine [2]. Les inégalités de revenu n'ont pas augmenté entre 2010 et 2050 [3].

Le niveau d'emploi est aussi stable et élevé que possible. Toute personne d'âge actif a la possibilité de trouver un emploi rémunéré conforme aux critères d'un emploi décent contribuant à améliorer ses perspectives de dévelop-

pement personnel et adapté à ses capacités, en particulier pour les travailleurs âgés [4]. Le taux de chômage tend vers un niveau aussi bas que possible [5] et les inégalités face au risque de chômage sont réduites par rapport à 2010 [6].

Le niveau d'éducation de la population a progressé et reste élevé [7]. Durant toutes les étapes de leur vie et de leur carrière professionnelle, les personnes disposent des **compétences et connaissances** techniques et sociales nécessaires pour concrétiser leurs objectifs personnels et professionnels et pour participer à la vie en société, notamment par le biais d'un emploi rémunéré [8].

La **santé publique** a été améliorée et elle est maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé a augmenté par rapport à 2010 [9]. Les soins de santé sont davantage axés sur la prévention qu'en 2010 [10]. De plus, les inégalités socioéconomiques en matière d'état de santé et d'accès aux soins de santé sont réduites par rapport à 2010 [11].

Protection de l'environnement

La vision 2050 est d'avoir atteint un état de l'environnement considérablement amélioré par rapport au début du 21^{ème} siècle. Dans cette vision, l'environnement est protégé pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine.

En 2050, la Belgique a réduit très significativement ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif européen "de diminuer les émissions de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990" (Conseil européen, 2009) et à l'objectif mondial de limiter le **réchauffement global** à 2°C au-dessus des températures préindustrielles (Cancun, 2010) [12]. La société belge est adaptée aux changements climatiques déjà engagés [13]. Par ailleurs, elle participe à l'effort international de financement et d'aide à la mise en place des politiques climatiques dans les pays les moins avancés [14].

Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, particules fines, polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrates et phosphates, sont considérablement réduites et la **pollution** de l'air, de l'eau et des sols n'a plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement [15].

La quantité de **matières premières** non renouvelables consommées a significativement diminué et celles-ci ne sont exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation [16]. Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, sont exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources à un même niveau [17]. Toute personne a accès à une quantité d'eau de qualité suffisante pour mener une vie conforme à la dignité humaine [18].

La **diversité biologique** est valorisée, conservée, restaurée et utilisée en Belgique en assurant le maintien des biens et services fournis par les écosystèmes tels que la nourriture, l'eau, la purification de l'air et la pollinisation [19]. Au niveau international, pour protéger la diversité biologique et lutter contre la pauvreté, la société belge contribue à un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés pour développer une large gamme de produits notamment pharmaceutiques et alimentaires [20].

Changement des modes de consommation et de production non durables

La vision 2050 est d'avoir réalisé un changement des modes de consommation et de production non durables pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux énoncés ci-dessus. Dans cette vision, la consommation et la production des biens et des services ont évolué de façon à réduire très fortement leurs impacts négatifs sur l'être humain et son environnement. Les performances sociales et environnementales de tous les biens et services ont été améliorées sur tout leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur réutilisation ou leur élimination). Et l'offre d'une quantité suffisante de biens et services est assurée pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine.

*En 2050, les **producteurs** assument leur responsabilité sociétale en offrant des emplois décents et en veillant à réduire et maîtriser toutes les pressions négatives que leurs modes de production exercent sur l'environnement [21]. Les **consommateurs** assument aussi leur responsabilité lors du choix et de l'utilisation des biens et services pour en réduire les impacts négatifs sur l'être humain et l'environnement [22]. Pour encourager cette transition, les **pouvoirs publics** montrent l'exemple en intégrant des critères de développement durable dans leurs activités de consommation et de production [23].*

Ces changements de modes de consommation et de production impliquent une transformation considérable des activités économiques d'ici à 2050. Les outils statistiques et économiques actuellement disponibles ne permettent pas d'évaluer l'impact d'une telle transformation sur la croissance économique étant donné la multitude de variables à considérer et la complexité de leurs interactions. Il est d'ailleurs tout aussi difficile de concevoir la croissance économique à long terme en l'absence de cette transformation, les outils actuels ne prenant pas en compte les effets en retour des conditions environnementales et sociales dégradées sur la croissance économique. De tels effets sont pourtant à craindre: une étude récente de l'OCDE relative à l'environnement montrant par exemple que si le patrimoine naturel dont dépend toute vie n'est pas géré et restauré, "les conséquences seront lourdes (...) et compromettront à terme la croissance économique et le développement des générations futures" (OCDE, 2012).

Ces changements profonds des modes de consommation et de production prennent les formes suivantes dans les domaines de l'énergie, du transport, de l'habitat et de l'alimentation.

*Dans le domaine de l'**énergie**, toute personne a accès à une quantité d'énergie telle qu'elle puisse mener une vie conforme à la dignité humaine [24]. L'efficacité énergétique aura augmenté beaucoup plus rapidement entre 2010 et 2050 qu'entre 1970 et 2010 [25] et les énergies renouvelables sont devenues prépondérantes dans le mix énergétique [26].*

*En matière de **transport**, toute personne a accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la diversité biologique et sur la qualité de vie sont très faibles [27]. La population a la possibilité de privilégier dès lors les modes de transport collectifs qui sont plus utilisés que les modes de transport individuels [28]. Quant au transport de marchandises, ce sont les transports ferroviaires et fluviaux qui sont les plus largement utilisés [29]. Cette évolution des modes de transport va de pair avec l'intégration de l'ensemble des externalités environnementales (gaz à effet de serre, pollution, bruit...) et sociétales (accidents, congestion...) dans les prix du transport [30]. Par ailleurs, le nombre d'accidents est fortement réduit et les accidents mortels sont devenus exceptionnels [31].*

En ce qui concerne l'**habitat**, toute personne a accès à un logement décent [32] et tous les bâtiments sont à très haute performance énergétique suite à une rénovation progressive de l'ensemble du parc immobilier [33]. De plus, l'habitat est densifié autour des nœuds de transports collectifs, tout en assurant un développement équilibré de l'ensemble du territoire [34].

Dans le domaine de l'**alimentation**, toute personne a accès à une alimentation saine et nutritive [35]. Par ailleurs, les modes de consommation et de production alimentaires auront été profondément modifiés dans le sens d'une incidence beaucoup plus positive de ces modes sur la santé et sur l'environnement [36]. Le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire aura en particulier été significativement réduit [37]. Ces changements des modes alimentaires auront contribué à éradiquer la faim dans le monde.

Bonne gouvernance

La vision 2050 est que l'ensemble de la gouvernance a été progressivement mise au service d'objectifs de développement durable tels que ceux décrits dans les trois points précédents. Dans cette vision, les pouvoirs publics fédéraux travaillent de façon cohérente et complémentaire avec les autres niveaux de pouvoir. Ils travaillent aussi en partenariat avec la société civile à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, la société dans son ensemble se trouve dans une dynamique d'apprentissage au service de la qualité de vie et du bien-être des générations présentes et futures.

Une telle gouvernance est notamment suivie en matière de coopération internationale, de gestion des ressources financières, d'éducation et de recherche et développement qui sont des moyens d'exécution indispensables d'une transition vers un développement durable. Les objectifs qui suivent seront progressivement remplacés par des objectifs de gouvernance plus ambitieux adoptés par les gouvernements fédéraux dans le contexte des plans fédéraux de développement durable successifs.

En matière de **coopération internationale**, la Belgique prend un engagement clair et actif en faveur d'un développement durable dans ses relations bilatérales et multilatérales. Elle veille en effet à ce que sa politique intérieure et extérieure soit en accord avec les principes et engagements internationaux de développement durable [38].

Concernant les **ressources financières**, elles sont réallouées et mobilisées en faveur de cette transition vers un développement durable. Cela aura permis en 2050 d'éviter des coûts sociaux et environnementaux insoutenables, mais aussi d'éviter de reporter ces coûts sur les générations futures. C'est pourquoi l'endettement, tant privé que public, résultant à la fois d'évolutions sociales, en particulier des pensions et des soins de santé, et d'évolutions environnementales et économiques, est maintenu à des niveaux soutenables c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures [39]. Par ailleurs, la Belgique est en situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays [40].

Enfin, les efforts d'investissement dans la **recherche et développement** sont accrus [41]. Ces efforts portent notamment sur l'augmentation de la capacité d'absorption des innovations pour mieux diffuser, intégrer et utiliser les nouvelles technologies, processus et formes d'organisation [42]. Par ailleurs, la recherche et développement comme l'enseignement sont mis au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement [43]. A cet égard, les nouveaux produits et les nouvelles technologies, par exemple les nanotechnologies, sont introduits avec beaucoup de vigilance pour réduire tout impact négatif sur l'être humain et son environnement".

b. Meilleurs indicateurs disponibles et/ou indicateurs à développer

Le texte de la contribution du BFP au débat sur la VLT était accompagné d'une liste d'indicateurs disponibles et/ou à développer pour suivre les objectifs proposés dans le point 2.1.2.a. Elle est reproduite dans le Tableau 8 ci-dessous. La première colonne indique le thème auquel se rapporte l'indicateur. Les deuxième et troisième colonnes contiennent respectivement les numéros des objectifs et leur définition telle que formulée ci-dessus en 2.1.2.a.

La quatrième colonne présente "les meilleurs indicateurs disponibles"⁴⁸. Il s'agit des indicateurs qui peuvent être élaborés sur la base des données existantes. Ces indicateurs sont pour la plupart issus des travaux belges et européens sur les indicateurs de développement durable. Ils sont aussi issus de processus politiques actuels prévoyant une surveillance de leurs objectifs à l'aide d'indicateurs (p. ex : stratégie de développement durable de l'Union européenne). C'est ainsi que cette liste reprend, par exemple, les 8 indicateurs de la stratégie Europe 2020.

Dans certains cas, les "meilleurs indicateurs disponibles" sont loin d'être le choix idéal et ne sont retenus qu'à défaut d'indicateurs plus représentatifs de l'objectif recherché. C'est pourquoi ce tableau comprend une cinquième colonne intitulée "indicateurs à développer". Il s'agit des indicateurs qui permettraient de mesurer mieux les progrès vers les objectifs de la vision mais pour lesquels des données et/ou une méthodologie n'existent pas encore ou pour lesquels des données existent, mais leur qualité est mauvaise ou leur disponibilité trop irrégulière.

Quand un indicateur est repris dans cette 5^e colonne, cela signifie qu'il devrait à terme remplacer l'indicateur mentionné dans la 4^e colonne "meilleur indicateur disponible". Par contre, si aucun indicateur n'est indiqué dans la 5^e colonne, cela signifie que l'indicateur mentionné dans la 4^e colonne "meilleur indicateur disponible" existe et permet, sur la base des connaissances actuelles, de suivre l'objectif. Cela n'exclut pas que le choix de ces indicateurs puisse être modifiée à l'avenir en fonction de l'évolution des connaissances sur les phénomènes qu'ils décrivent.

Pour certains objectifs, un seul indicateur, disponible ou à développer, est proposé car l'indicateur peut être considéré comme suffisamment englobant, alors que pour d'autres, plusieurs indicateurs sont à développer pour suivre complètement l'objectif. En outre, certains indicateurs du tableau se rapportent parfois à plusieurs objectifs, ce qui est indiqué à l'aide d'un astérisque.

⁴⁸ Ce terme, de même que celui d'indicateurs nécessaires, provient des travaux d'Eurostat sur les indicateurs de développement durable (Commission européenne, 2005).

Tableau 8. Objectifs et indicateurs de la contribution du BFP au débat sur la VLT

Défis et thèmes	N°	Objectifs	Meilleurs indicateurs disponibles	Indicateurs à développer
Société inclusive				
Genre	1	Les femmes et les hommes exercent leurs droits et contribuent à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe.	- Ecart de revenu entre les femmes et les hommes - Parts des hommes et des femmes dans le gouvernement fédéral	- Indice d'égalité des genres
Inclusion sociale	2	Toute personne dispose de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et a accès aux services d'intérêt général. Elle peut ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine.	- Nombres de personnes confrontées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020). - Nombres d'enfants (0-17ans) confrontés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020)	- Nombres de personnes disposant d'un revenu inférieur au revenu minimum défini selon la méthode de budget de référence
	3	Les inégalités de revenu n'ont pas augmenté entre 2010 et 2050.	- Le rapport S20/S80	
Emploi	4	Le niveau d'emploi est aussi stable et élevé que possible. Toute personne d'âge actif a la possibilité de trouver un emploi rémunéré conforme aux critères d'un emploi décent contribuant à améliorer ses perspectives de développement personnel et adapté à ses capacités, en particulier pour les travailleurs âgés.	- Taux d'emploi parmi la population âgée de 20 à 64 ans (UE-2020) - Nombre de travailleurs pauvres	- Indicateur de travail décent*
	5	Le taux de chômage tend vers un niveau aussi bas que possible.	- Taux de chômage basé sur des données administratives (définition de chômage Bureau Fédéral du Plan) - Taux de chômage basé sur enquêtes (définition de chômage Enquête sur les forces de travail)	
	6	Les inégalités face au risque de chômage sont réduites par rapport à 2010.	- Ratio entre le taux de chômage des personnes peu qualifiées et le taux de chômage des personnes très qualifiées.	
Enseignement et formation	7	Le niveau d'instruction de la population a progressé et reste élevé.	- Nombres de personnes âgées de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (UE-2020)	
	8	Durant toutes les étapes de leur vie et de leur carrière professionnelle, les personnes disposent des compétences et connaissances techniques et sociales nécessaires pour concrétiser leurs objectifs personnels et professionnels et pour participer à la vie en société, notamment par le biais d'un emploi rémunéré.	- Nombre de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (UE-2020) - Nombre d'adultes participant à des activités de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie. - Taux d'alphabétisme fonctionnel	
Santé	9	La santé publique a été améliorée et elle est maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé a augmenté par rapport à 2010.	- Espérance de vie en bonne santé selon le sexe	
	10	Les soins de santé sont davantage axés sur la prévention qu'en 2010.		- Indicateur sur les soins de santé préventifs

Défis et thèmes	N°	Objectifs	Meilleurs indicateurs disponibles	Indicateurs à développer
	11	Les inégalités socioéconomiques en matière d'état de santé et d'accès aux soins de santé sont réduites par rapport à 2010.	<ul style="list-style-type: none"> - Espérance de vie en bonne santé selon le statut socioéconomique - Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical, tels que rapportés par soi-même 	
Protection de l'environnement				
Changements climatiques	12	En 2050, la Belgique a réduit très significativement ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à objectif européen de "diminuer les émissions de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990" et de l'objectif mondial de limiter le réchauffement global à 2°C au-dessus des températures préindustrielles.	- Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge (UE-2020)	
	13	La société belge est adaptée aux changements climatiques déjà engagés.		- Coût total des catastrophes naturelles climatiques
	14	La Belgique participe à l'effort international de financement et d'aide à la mise en place des politiques climatiques dans les pays en les moins avancés.		- Aide financière consacrée au soutien des politiques climatiques des pays en développement (supplémentaire à l'Aide publique au développement)
Ressources naturelles	15	Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, particules fines, polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrates et phosphates, sont considérablement réduites et la pollution de l'air, de l'eau et des sols n'a plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement.	- Concentrations de particules fines (PM _{2,5}) dans l'air	
	16	La quantité de matières premières non renouvelables consommées a significativement diminué et celles-ci ne sont exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation.	- Consommation domestique de matières hors biomasse *	- Consommation totale de matières hors biomasse *
	17	Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, sont exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources à un même niveau.	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation domestique de matières, partie biomasse * - Etat des nappes phréatiques 	- Consommation totale de matières, partie biomasse *
	18	Toute personne a accès à une quantité d'eau de qualité suffisante pour mener une vie conforme à la dignité humaine.	- Consommation d'eau de distribution des ménages par jour par personne	
Diversité biologique	19	La diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée en Belgique en assurant le maintien des biens et services fournis par les écosystèmes tels que la nourriture, l'eau, la purification de l'air et la pollinisation.	- Fragmentation spatiale des écosystèmes	
	20	Au niveau international, pour protéger la diversité biologique et lutter contre la pauvreté, la société belge contribue à un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés pour développer une large gamme de produits notamment pharmaceutiques et alimentaires.	- Nombre de demandes de brevets basés sur des ressources génétiques	- Tendances en matière d'accès et d'équité dans le partage des avantages des ressources génétiques

Défis et thèmes	N°	Objectifs	Meilleurs indicateurs disponibles	Indicateurs à développer
Modes de consommation et de production durables				
Modes de consommation et de production	21	Les producteurs assument leur responsabilité sociétale en offrant des emplois décents et en veillant à réduire et maîtriser toutes les pressions négatives que leurs modes de production exercent sur l'environnement.	- Nombre de travailleurs pauvres * - Input intérieur en matières - Consommation intérieure de matières*	- Indicateur de travail décent* - Consommation totale de matières*
	22	Les consommateurs assument aussi leur responsabilité lors du choix et de l'utilisation des biens et services pour en réduire les impacts négatifs sur l'être humain et l'environnement.	- Part des dépenses consacrées à des aliments "biologiques" dans les dépenses alimentaires d'un ménage	- Part des dépenses des ménages consacrées à des produits respectueux de l'environnement
	23	Les pouvoirs publics montrent l'exemple en intégrant des critères de développement durable dans leurs activités de consommation et de production.	- Part des sites des pouvoirs publics fédéraux enregistrés EMAS	- Part des marchés publics durables au niveau fédéral
Energie	24	Toute personne a accès à une quantité d'énergie telle qu'elle puisse mener une vie conforme à la dignité humaine.	- Nombre de personnes qui déclarent avoir des problèmes pour chauffer suffisamment leur logement pour des raisons financières	- Part des ménages en situation de pauvreté énergétique
	25	L'efficacité énergétique aura augmenté beaucoup plus rapidement entre 2010 et 2050 qu'entre 1970 et 2010.	- Efficacité énergétique (PIB/Consommation d'énergie primaire)	
	26	Les énergies renouvelables sont devenues prépondérantes dans le mix énergétique.	- Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (EU-2020)	
Transport	27	Toute personne a accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la diversité biologique et sur la qualité de vie sont très faibles.		- Nombre de personnes sans accès aux transports collectifs à moins de 500 mètres de leur domicile
	28	La population a la possibilité de privilégier les modes de transport collectifs, qui sont plus utilisés que les modes de transport individuels.	- Part des transports collectifs dans le transport de passagers	
	29	Dans le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux sont les plus largement utilisés.	- Part des transports ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises	
	30	L'ensemble des externalités environnementales (gaz à effet de serre, pollution, bruit...) et sociétales (accidents, congestion...) sont intégrées dans les prix du transport.		- Coût des externalités environnementales et sociétales du transport
	31	Le nombre d'accidents est fortement réduit et les accidents mortels sont devenus exceptionnels.	- Nombre de victimes d'accidents dans les transports (tués, blessés graves, blessés légers, ventilés selon le genre, l'âge et le mode de transport)	

Défis et thèmes	N°	Objectifs	Meilleurs indicateurs disponibles	Indicateurs à développer
Habitat	32	Toute personne a accès à un logement décent.		- Nombre de personnes sans domicile fixe ou habitant dans un logement insalubre
	33	Tous les bâtiments sont à très haute performance énergétique suite à une rénovation progressive de l'ensemble du parc immobilier.	- Consommation finale totale d'énergie du secteur résidentiel	- Répartition du parc des bâtiments selon la consommation énergétique spécifique et le niveau d'isolation
	34	L'habitat est densifié autour des nœuds de transports collectifs, tout en assurant un développement équilibré de l'ensemble du territoire.		- Densification des noyaux d'habitat
Alimentation	35	Toute personne a accès à une alimentation saine et nutritive.	- Nombre de personnes recourant à l'aide alimentaire	
	36	Les modes de consommation et de production alimentaires auront été profondément modifiés dans le sens d'une incidence beaucoup plus positive de ces modes sur la santé et sur l'environnement.	- Part de la population qui déclare manger au minimum 2 portions de fruits et au minimum 200 g de légumes par jour - Consommation apparente de viande par jour par habitant	
	37	Le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne alimentaire aura été significativement réduit.		- Quantités de déchets alimentaires
Bonne gouvernance				
Partenariat mondial	38	En matière de coopération internationale, la Belgique prend un engagement clair et actif en faveur d'un développement durable dans ses relations bilatérales et multilatérales. Elle veille en effet à ce que sa politique intérieure et extérieure soit en accord avec les principes et engagements internationaux de développement durable.	- Aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut, ventilée par groupes de pays (PMA) et si possible par thèmes de développement durable	- Indicateurs à définir au plus tard en 2015, en fonction du processus d'adoption des Objectifs de Développement durable et en cohérence avec la révision des Objectifs du millénaire pour le développement
Dette publique	39	L'endettement, tant privé que public, résultant à la fois d'évolutions sociales, en particulier des pensions et des soins de santé, et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures	- Dette publique en pourcentage du produit intérieur brut	
	40	La Belgique est en situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays.	- Balance du compte des transactions courantes en pourcentage du PIB - Position extérieure de l'investissement net en pourcentage du PIB	
R&D	41	Les efforts d'investissement dans la recherche et développement sont accrus.	- Part des dépenses intérieures brutes de recherche et développement dans le PIB, ventilées selon secteur public/secteur privé (UE-2020)	
	42	Les efforts d'investissement dans la R&D portent notamment sur l'augmentation de la capacité d'absorption des innovations pour mieux diffuser, intégrer et utiliser les nouvelles technologies, processus et formes d'organisation.		- Capacité d'absorption
	43	La recherche et développement comme l'enseignement sont mis au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement.		- Part des dépenses intérieures brutes de recherche et développement ventilées par thème de développement durable

2.2. Contributions des autres acteurs de la loi

Outre la contribution de la *Task force développement durable* (TFDD), présentée au chapitre 2.1, le débat parlementaire sur la *Vision à long terme* (VLT) a été nourri par les contributions des deux autres acteurs institutionnels de la loi: le *Conseil fédéral du développement durable* (CFDD) et la *Commission interdépartementale du développement durable* (CIDD). Le processus et le contenu de leurs contribution sont brièvement présentés aux sections 2.2.1 et 2.2.2.

Il faut aussi mentionner une contribution à la VLT publiée avant celles du BFP, des membres du CFDD et de la CIDD. Le SPP-DD a, en effet, soutenu financièrement une initiative des coupoles d'associations VODO (Vlaams overleg duurzame ontwikkeling) et Associations 21 de coordonner une contribution de leurs membres. "*Ceux-ci reflètent le point de vue de catégories qui ne sont pas habituellement représentées dans les organes consultatifs (...): les minorités, les pauvres, les femmes, les jeunes...*" (VODO et Associations 21, 2012).

Le texte de vision "*Télescope: quand la société civile imagine une société durable en 2050*" de ces associations contient la description des conditions de vie concrètes de cinq personnes fictives dans la société de 2050. Ces univers ont en commun le respect de dix valeurs centrales identifiées préalablement. Ce texte de vision décrit également les étapes à franchir d'ici à 2050 et il propose 30 mesures pour permettre le changement.

2.2.1. Conseil fédéral du développement durable

a. Préparation au débat sur la VLT

Dans une première phase, les quatre groupes membres du Conseil fédéral du développement durable (CFDD): mouvement environnemental, employeurs, syndicats et mouvement Nord-Sud ont élaboré chacun une vision 2050, au sein de leurs organisations. Ce processus a abouti à la rédaction de quatre textes de vision. Cette première phase a duré approximativement six mois. Dans une deuxième phase, lors d'une journée de dialogue, chaque groupe a exposé sa vision aux autres groupes, après quoi un débat a eu lieu à ce sujet. Dans une troisième phase, les différents groupes ont travaillé sur la base des éléments de consensus identifiés dans les visions des quatre groupes membres afin d'aboutir à un avis commun du CFDD, constitué d'une sorte de dénominateur commun à tous les groupes.

Le résultat de ce processus est la contribution du CFDD reprenant à la fois l'avis commun du Conseil et les textes de vision rédigés par chacun des quatre groupes membres (CFDD, 2012b). Le Conseil veut ainsi permettre l'expression de la diversité des points de vue et des opinions qui existent en son sein à propos de la vision de long terme.

b. Contribution du CFDD sur la VLT

L'**avis du CFDD** *Vision d'avenir 2050* relatif à la vision à long terme est construit selon une structure propre: (1) l'ébauche d'un modèle de société souhaitable, (2) un cadre facilitant la transition et (3) le besoin d'un plus grand débat sociétal. Ces trois parties recueillent le contenu de trois des quatre défis et de la majorité des thèmes définis par le comité de pilotage, mais il est impossible d'y identifier préci-

sément des objectifs. L'avis ne propose pas non plus d'indicateurs pour assurer le suivi des objectifs. Quant au défi relatif aux moyens de mise en œuvre, il n'est pas repris dans l'avis du CFDD et les thèmes énergie, transport, habitat et alimentation n'y sont pas abordés non plus.

Le texte de vision des employeurs relatif à la vision à long terme comprend six grandes composantes couvrant en grande partie les défis et les thèmes du comité de pilotage: une économie performante entraînant un taux d'emploi élevé, une sécurité sociale performante, une empreinte écologique plus faible, une mobilité intelligente, verte et sûre, une bonne gouvernance et la liberté et la responsabilité individuelle.

Le texte de vision des syndicats relatif à la vision à long terme est structuré sur la base des quatre défis et couvre tous les thèmes du comité de pilotage. Pour le premier défi (société inclusive) il propose des objectifs à long terme, alors que pour les trois autres défis (protection de l'environnement, développement économique y compris les modes de consommation et de production durables et dimensions transversales), il propose plutôt des jalons à court terme.

Le texte de vision du mouvement environnemental relatif à la vision à long terme est structuré sur la base des défis (une société inclusive, protection de l'environnement, développement économique y compris les modes de consommation et de production durables et dimensions transversales) et reprend tous les thèmes définis par le comité de pilotage.

Le texte de vision du mouvement Nord-Sud relatif à la vision à long terme a une structure propre qui place la majorité des thèmes du comité de pilotage dans une perspective de responsabilité des pays industrialisés et dans un cadre de coopération au développement. Il reprend des lignes directrices pour différents domaines politiques et se pose la question de la place d'une coopération au développement en 2050.

2.2.2. Commission interdépartementale du développement durable

a. Préparation au débat sur la VLT

La contribution de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD, 2012a) a été préparée par des experts issus de tous les SPF et SPP membres d'un groupe de travail ad hoc de la CIDD. En juillet 2011, ils ont reçu un canevas pour guider la rédaction de fiches thématiques présentant, pour chaque SPF ou SPP, "un état de la situation et des tendances évolutives à politiques inchangées, une identification des enjeux pour l'avenir et des défis, des engagements internationaux et des étapes intermédiaires existantes, des visions/initiatives existantes des entités fédérées ou parties prenantes, de leur vision de la société à l'échéance 2050" (CIDD, 2012c).

Ensuite, entre septembre 2011 et avril 2012, plus d'une quinzaine de réunions et de nombreuses discussions en parallèle ont été nécessaires pour aboutir au document final de la CIDD dans le cadre prévu par le comité de pilotage. L'essentiel des discussions a porté sur les regroupements thématiques (en veillant à une approche transversale) et la formulation d'objectifs conformes aux compétences fédérales portant sur la situation souhaitée en 2050, en écartant autant que possible les objectifs liés aux moyens à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le groupe de travail de la CIDD a entendu les contributions des grands groupes sociétaux du CFDD (mouvement environnemental, employeurs, syndicats et mouvement Nord-Sud). Les discussions de ce groupe ont également bénéficié d'une contribution de la TFDD sur le plan conceptuel et méthodologique, nourrie d'exemples concrets (voir 2.1.1.a). La TFDD a notamment offert une toute première proposition de structure (voir annexe 7) pour aider la CIDD à organiser la très grande quantité de matière qu'elle avait collectée jusque-là selon une structure claire et un format suffisamment synthétique pour contribuer au débat politique. Tous les experts de la TFSD étaient présents en séance, à la disposition du groupe de travail de la CIDD, au cours de deux réunions pendant les mois de mars et d'avril, pour répondre aux questions de ses membres.

La contribution courte qui a finalement été rédigée est accompagnée d'un document long motivant les choix proposés sur la base d'une analyse de la situation, des tendances en cours et d'un recensement des objectifs existants (CIDD, 2012b).

b. Contribution de la CIDD sur la VLT

La proposition de vision à long terme de la CIDD est structurée sur la base des quatre grands défis définis par le comité de pilotage⁴⁹ (une société inclusive et solidaire, une société résiliente qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux, une société qui préserve son environnement et une société soutenue par des pouvoirs publics assumant leur responsabilité sociétale). Elle reprend l'ensemble des thèmes définis par le comité de pilotage au travers de 14 objectifs globaux, de 59 objectifs stratégiques et, associés à ces derniers, de plus d'une centaine d'indicateurs (dont certains restent à définir).

Chaque défi est introduit par une description de la situation souhaitée en 2050. Certains thèmes ne sont abordés que dans ces descriptions introductives. Par exemple, le thème de l'égalité des genres est rappelé dans l'introduction sur le défi social mais n'est associée à aucun objectif, même si certains indicateurs sont ventilés selon le genre.

⁴⁹ Composé des acteurs de la loi: Conseil fédéral du développement durable, Commission interdépartementale du développement durable, Task force développement durable du Bureau fédéral du Plan et coordonné par le Service public fédéral de programmation Développement durable.

2.3. Parlement fédéral

Ce chapitre présente les travaux de la Chambre des représentants (Parlement fédéral) dans le cadre de l'élaboration de la VLT, d'abord en termes de processus (2.3.1) et ensuite en termes de contenu de la résolution adoptée dans ce cadre (2.3.2).

2.3.1. Débat sur la VLT

C'est à la Chambre qu'a débuté le processus officiel d'élaboration de la vision à long terme, par la tenue d'une conférence de lancement en juin 2011: *Vision à long terme du développement durable 2050 - Des objectifs pour notre avenir à tous*. Les points de vue d'experts internationaux et nationaux ont été développés et suivis d'un débat avec les parlementaires. La session fut clôturée par le ministre en charge du développement durable.

Par la suite, en application de l'article 76 du Règlement de la Chambre, la Conférence des présidents du 4 juillet 2012 a officiellement chargé la commission spéciale Climat et Développement durable de la Chambre de la rédaction d'un projet de résolution concernant la VLT en matière de développement durable (Chambre des représentants de Belgique, 2012a).

Pour ce faire, la commission spéciale Climat et Développement durable a invité la CIDD, le CFDD et le BFP à exposer leurs contributions (celles présentées ci-dessus aux chapitres 2.1 et 2.2) au cours des mois de juin et juillet 2012. Ensuite un groupe de travail informel issu de la commission a été chargé de rédiger un projet de texte de résolution, basé sur ces contributions. Lors de la réunion du 10 juillet 2012, le texte préparé par le groupe de travail a été présenté à la commission spéciale Climat et Développement durable et plusieurs amendements à ce texte ont encore été discutés. Le texte amendé a été adopté à l'unanimité par la Commission avant d'être adopté, après débat, en séance plénière de la Chambre du 19 juillet 2012.

2.3.2. Résolution sur la VLT

La *Résolution sur la vision à long terme en matière de développement durable* de la Chambre des représentants de Belgique aborde non seulement le contenu d'une Vision à long terme, mais également la méthode d'élaboration de cette vision (Chambre des représentants de Belgique, 2012b).

En ce qui concerne la méthodologie d'élaboration, la Chambre demande que "*le ministre en charge du Développement durable présente sa vision à long terme au Parlement avant son approbation par le Conseil des ministres afin que celle-ci ait la chance de refléter l'assentiment le plus large possible du Parlement*".

Sur le contenu de la vision, la Chambre reprend les grands défis identifiés par le comité de pilotage: une société socialement inclusive, une économie performante et durable, le respect de l'environnement, la solidarité internationale et la bonne gouvernance. Au sein de ces défis elle identifie 34 points à prendre en compte dans une vision à long terme de développement durable. Dans certains cas ces points contiennent bien des objectifs, mais dans d'autres cas il s'agit de moyens pour les atteindre. En ce qui concerne les indicateurs, la Chambre met l'accent sur leur nécessité pour évaluer périodiquement le progrès vers les objectifs, sans mentionner d'exemples.

2.4. VLT adoptée par le gouvernement fédéral

Le 17 mai 2013, le Gouvernement fédéral a adopté la *Vision stratégique à long terme de développement durable* (VLT) après discussion à la Commission spéciale Climat et Développement durable de la Chambre des représentants, le 5 février 2013. La VLT est le résultat d'un processus politique amorcé deux ans plus tôt et auquel tous les acteurs de la loi ont contribué (voir figure 1, p. 55). Le texte adopté de la VLT est inséré à la section 2.4.1 et la liste d'indicateurs qui y est associée est insérée à la section 2.4.2. Le chapitre 2.5 présente de les premières conclusions sur les objectifs et indicateurs.

La VLT est une innovation car le Gouvernement fédéral a ainsi adopté pour la première fois un ensemble cohérent d'objectifs à long terme et d'indicateurs associés sur les grands défis d'un développement durable. Ces objectifs à long terme sont la concrétisation au niveau fédéral de l'art. 7bis de la Constitution: "*Dans l'exercice de leurs compétences respectives, l'Etat fédéral, les communautés et les régions poursuivent les objectifs d'un développement durable, dans ses dimensions sociale, économique et environnementale, en tenant compte de la solidarité entre les générations*". Dans le rapport au Roi accompagnant l'arrêté royal portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable le gouvernement indique également que "*le bien-être humain est la finalité qui doit être assurée par une refonte de nos modes de consommation et de production en tenant compte des limites de notre écosystème*".

2.4.1. Objectifs

La VLT, dont le texte complet suit, est un ensemble de 55 objectifs à long terme, portant sur quatre défis majeurs. Ces défis sont: promouvoir la cohésion sociale, adapter l'économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux, préserver l'environnement et finalement la responsabilité sociétale de l'autorité publique fédérale. Chaque défi est introduit par un état de la situation souhaitée en 2050, suivi de la présentation des objectifs correspondants.

"1. Une société qui promeut la cohésion sociale

En 2050, notre société sera inclusive, c'est-à-dire une société où chacun disposera d'un accès égal à tous les domaines de la vie, tenant compte de la particularité des régions rurales et des villes.

Ainsi l'intégration sera favorisée et facilitée, en dépassant toutes les discriminations pouvant exister entre les individus (genre, culture, origines, etc.). Le lien social sera tissé entre générations, cultures et catégories sociales. Les conflits seront gérés pour assurer une sécurité de base à tous ainsi qu'une cohésion sociale. La solidarité et le bénévolat seront encouragés. Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir : la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale.

Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, notamment en matière de santé. Elle sera adaptée aux nouvelles situations de la santé publique, comme les maladies chroniques, et préservera en outre le meilleur niveau de vie possible pour tous grâce à l'éducation et par le biais d'emplois appropriés et respectueux des conditions de vie et de santé.

Cohésion sociale et lutte contre la précarité

1. *Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe.*
2. *Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine.*
3. *Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites.*

Santé

4. *La santé publique a été améliorée et elle sera maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%.*
5. *Les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.).*
6. *Les effets des dégradations environnementales sur la santé seront pris en compte. Les connaissances et le système de veille seront développés pour affiner la compréhension des liens directs de cause à effet entre l'environnement et la santé, en ce compris les risques émergents liés par ex. aux changements climatiques, à l'introduction de nouveaux produits ou aux combinaisons de polluants.*
7. *La morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite.*

Emploi

8. *Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler.*
9. *Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré.*
10. *Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel.*
11. *Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps.*

2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux

En 2050, nous vivrons dans une société résiliente. Les activités de production et de consommation seront fondées sur une utilisation efficace des ressources naturelles dans le respect des limites de notre planète, et elles contribueront au développement social et économique.

Toutes les parties prenantes - les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile et chaque citoyen individuellement - contribueront à une transition équitable vers un modèle économiquement durable dans lequel il est donné priorité au bien-être humain et à l'impact limité sur l'environnement.

Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux. Ainsi la place de notre pays dans l'économie internationale, en particulier en ce qui concerne sa compétitivité, est garantie.

Cet objectif implique des performances environnementales et sociales élevées de tous les biens et services sur leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination). Les formes d'énergies bas carbone, en particulier les énergies renouvelables, seront massivement développées. L'efficacité des produits sera significativement augmentée. L'accessibilité des services énergétiques, tant sur le plan spatial que financier, sera significativement augmentée pour tous.

La mobilité et les transports contribueront au développement social et économique et seront respectueux de l'environnement grâce à un système multimodal intégré, des conditions maximales de sécurité, une réduction drastique des nuisances environnementales, notamment grâce à une intégration des coûts externes dans les prix des transports et un aménagement du territoire approprié.

Les modes alimentaires n'auront d'incidence négative ni sur la santé ni sur l'environnement grâce à des produits sains, une agriculture intégrée, une réduction du gaspillage alimentaire.

Modes de consommation et production

- 12. Le développement économique de la société sera mesuré en tenant compte de son influence sur l'homme et l'environnement.*
- 13. Les prix des biens et services intégreront autant que possible les externalités environnementales et sociales, en tenant compte des effets sur les trois dimensions de développement durable.*
- 14. Les performances environnementales et sociales de tous les biens et services mis sur le marché seront pris en compte sur l'ensemble de leur cycle de vie.*
- 15. Les consommateurs et les producteurs assumeront leur responsabilité sociétale en adoptant des modes de consommation et production durables.*

Energie

16. *Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative.*
17. *La production d'électricité sera fortement décarbonisée (de 96 à 99 % dans la "Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050" de la Commission européenne).*
18. *L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie.*
19. *L'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques s'opèrera sans nuire à l'intérêt général, en particulier à la sécurité alimentaire et à l'environnement (qualité des sols, biodiversité, etc.).*
20. *La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie.*
21. *Les services énergétiques seront accessibles à tous.*

Mobilité et transport

22. *Toute personne aura accès à un mode de transport dont les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, les impacts sur la diversité biologique et sur la qualité de vie sont aussi faibles que possible.*
23. *Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels. Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus largement utilisés.*
24. *La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le « zéro tué ».*
25. *L'utilisation des moyens de transport produira le plus faible niveau d'émission possible de polluants et de nuisances sonores, sera peu énergivore et se basera sur des sources fossiles et alternatives. Les émissions dans l'air de NO_x, PM 2.5, PM 5 et PM 10 seront réduites de 80% par rapport à 2005. Les émissions de CO₂ liées à l'ensemble des modes de transports en Belgique seront réduites de 80% au minimum par rapport à 1990.*
26. *L'ensemble des externalités environnementales (gaz à effet de serre, pollution, bruit...) et sociales (accidents, congestion...) seront autant que possible intégrées dans les prix du transport.*

Alimentation

27. *Toute personne aura accès à une alimentation sûre, saine et à haute valeur nutritionnelle.*
28. *L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit.*

29. *Le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire sera réduit substantiellement.*
30. *Notre société réduira les impacts néfastes de nos modes alimentaires sur la souveraineté alimentaire des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables.*

3. Une société qui préserve son environnement

En 2050, l'objectif d'un environnement sain aura été atteint. La Belgique aura réalisé de manière juste sa transition vers une société bas carbone et efficace en ressources. Elle aura pris les mesures nécessaires pour prévenir ou, à défaut corriger, les impacts environnementaux dus aux activités humaines : le réchauffement global aura été limité et restera limité à 1.5 à 2°C à long terme, la pollution de l'eau et de l'air sera maîtrisée et n'aura plus d'incidence significative sur la santé, la biodiversité et les écosystèmes. Les biens et services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité. La biodiversité elle-même sera ainsi valorisée, conservée, protégée et restaurée et participera pleinement à une prospérité durable tout en encourageant la cohésion économique, territoriale et sociale et en sauvegardant notre héritage culturel.

Changements climatiques

31. *Les émissions de gaz à effet de serre belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990.*
32. *La Belgique sera adaptée à l'impact direct et indirect des conséquences des changements climatiques.*

Ressources naturelles

33. *La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation.*
34. *Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources.*

Air extérieur et intérieur

35. *Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, particules fines, polluants organiques persistants, métaux lourds, nitrates et phosphates, seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement.*

Biodiversité

36. *L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation seront assurés et contribueront efficacement à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments et à la lutte contre la pauvreté.*
37. *Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité.*
38. *La propagation de nouvelles espèces exotiques invasives⁵⁰ sera jugulée. Celles déjà implantées seront en nette diminution.*
39. *Les zones marines belges seront protégées, restaurées et valorisées, notamment via l'établissement d'aires protégées, la connexion entre les habitats naturels, et la restauration des écosystèmes dégradés. Pour toute la partie belge de la Mer du Nord, les objectifs fixés dans la stratégie marine pour atteindre un bon état environnemental seront atteints. Dans les zones Natura 2000, les objectifs de conservation seront atteints.*

4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale

En 2050, l'autorité publique fédérale, en tant qu'acteur majeur de la société, sera le garant de l'intérêt général et collectif. Elle aura développé des politiques transversales pour opérer la transition vers un développement durable, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des pouvoirs publics et les finances publiques, la politique scientifique et la coopération au développement.

Dans le prolongement des efforts existants, une nouvelle gouvernance politique sera mise en place. Elle implique que l'autorité publique fédérale remplisse un rôle d'impulsion et de régulation par rapport à des objectifs précis et convenus. Elle se concerte et peut créer entre autres des partenariats avec tous les acteurs de la société civile (partenaires sociaux et organisations non-gouvernementales) ainsi que des mécanismes innovants de financement afin de répondre rapidement aux changements de la société. L'autorité publique fédérale remplira aussi un rôle de veille pour anticiper les incidences des politiques publiques et des nouveaux défis sociétaux sur l'ensemble des citoyens et en particulier sur les plus démunis.

Pouvoirs publics

40. *L'autorité publique fédérale garantira le fonctionnement démocratique de ses organes de concertation et de consultation.*
41. *L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général.*

⁵⁰ Une plante invasive est une espèce végétale (1) introduite par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de son aire de répartition naturelle (c'est une espèce dite « exotique »); (2) capable de maintenir des populations viables dans les milieux naturels; (3) qui présente d'importantes capacités de dispersion dans l'environnement et (4) qui tend à former des populations denses ayant un impact négatif sur les espèces indigènes.

42. *La collaboration internationale sera orientée sur le développement durable. Les politiques publiques, y compris au niveau international et européen, seront développées en adéquation avec les objectifs de la vision à long terme de développement durable.*
43. *Les institutions de l'autorité publique fédérale contribueront à un développement durable en accroissant leurs performances environnementales et sociales.*

Finances publiques

44. *L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures.*
45. *La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays.*
46. *Une autre approche des finances publiques consistera à ne plus voir le résultat de l'action passée de l'Etat uniquement en termes de dette publique (c'est-à-dire de passif) mais à valoriser également l'actif (au sens large) correspondant à la contribution de l'Etat à l'état des différents "capitaux": capital physique mais aussi "capital" formation, "capital" R&D, capital environnemental, etc.*
47. *La fiscalité intégrera les coûts externes, en ayant fait glisser la fiscalité sur le travail vers une fiscalité sur les externalités environnementales et sociales.*
48. *La fraude fiscale et sociale aura disparu.*

Politique scientifique

49. *Les budgets de recherche & développement atteindront au moins les 3% du PIB et augmenteront d'année en année.*
50. *Les résultats de la recherche seront pris en compte dans l'élaboration des politiques, en impliquant les parties prenantes et les utilisateurs de ces résultats dès le début : dans l'identification des problèmes, et dans la formulation des questions et des objectifs de la recherche.*
51. *La recherche stratégique se mettra au service des défis sociétaux et de développement durable.*

Coopération au développement

52. *Les mesures politiques dans divers domaines pertinents (commerce, réglementation financière, migration, agriculture, etc.) n'auront pas d'incidences négatives sur un développement durable dans le monde et en particulier dans les pays les moins avancés.*
53. *Dans le contexte du cadre global du développement post-2015 la coopération au développement visera elle aussi, sur base d'une approche fondée sur les droits à soutenir le développement et la réalisation des objectifs de développement durable tout en tenant compte des besoins fluctuants*

en matière de lutte contre la pauvreté des pays les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus fragiles et en au sein même de ces pays.

54. *L'aide publique au développement (APD) restera un canal prévisible et efficace pour atteindre les pays et les populations les plus pauvres, tout en s'inscrivant dans les principes d'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris, agenda d'Accra et Partenariat de Busan et adaptations ultérieures concernant l'appropriation, la concordance avec leur politique, l'harmonisation entre les donateurs, la gestion orientée résultat, la responsabilité mutuelle et une meilleure prévisibilité des moyens).*

La coopération au développement belge continuera de s'adapter au contexte international afin de jouer un rôle là où elle s'avère nécessaire et efficace. Elle continuera à soutenir les pays en développement - en accordant la priorité aux pays les moins avancés et aux pays les plus vulnérables - à faire face aux risques environnementaux liés à la protection des ressources naturelles, à la déforestation mondiale, à la perte de biodiversité, à la désertification, au changement des modes de consommation et production, et à assurer une transition vers des sociétés bas-carbone et aussi «climate-resilient» que possible. Elle continuera de porter une attention particulière à la lutte contre les inégalités.

2.4.2. Indicateurs

Conformément à la loi, des indicateurs ont également été définis afin de "*rendre compte de l'atteinte des objectifs*" (MB, 2010a, art. 2/1). Pour ce faire, le Gouvernement a adopté une liste d'une centaine d'indicateurs, reprise intégralement ci-dessous. Cette liste a la même structure que les objectifs, selon les quatre défis et leurs quinze thèmes. Le Gouvernement a également décidé qu'il remplacera la liste au plus tard lors de la fixation du prochain plan de développement durable. Il précise également que les rapports fédéraux de développement durable, les rapports de la CIDD et les rapports des membres de la CIDD feront le rapportage sur ces indicateurs.

" 1. Une société qui promeut la cohésion sociale

Cohésion et lutte contre la précarité

- *Ecart de revenu entre les femmes et les hommes à travail égal*
- *Part des hommes et des femmes au sein des top managers fédéraux*
- *Part de la population en dessous du seuil de pauvreté (avec une attention spécifique pour certains groupes cibles comme les familles monoparentales)*
- *Personnes confrontées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020) en fonction du sexe et de l'âge (0-17 ans (EU-2020), ...*
- *Endettement des ménages*
- *Le compte satellite des institutions sans but lucratif*
- *Illettrisme fonctionnel*

- *GINI (avant et après transferts sociaux) ou ratio S80/S20*
- *Les inégalités de revenu n'ont pas augmenté entre 2010 et 2050.*

Santé

- *Espérance de vie en bonne santé par sexes, niveaux d'éducation et statuts socio-économiques*
- *Taux de mortalité par sexe, âge et catégories socio-économiques lié aux maladies cardiovasculaires, cancers, diabètes et maladies respiratoires chroniques*
- *Part du ticket modérateur*
- *Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical, tels que rapportés par soi-même*

Emploi

- *Taux d'emploi parmi la population active (UE-2020)*
- *Pourcentage de travailleurs pauvres*
- *Nombre de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (UE-2020)*
- *Ratio entre le taux de chômage des personnes peu qualifiées et le taux de chômage des personnes très qualifiées*
- *Pourcentage du travail à temps partiel involontaire, ventilé selon le sexe, l'âge, le niveau d'enseignement et statut socio-économique*
- *Taux d'activité*
- *Taux de chômage basé sur des données administratives (définition de chômage Bureau Fédéral du Plan)*
- *Taux de chômage basé sur enquêtes (définition de chômage Enquête sur les forces de travail)*
- *Pourcentage des accidents au travail*
- *Ecart de salaires entre hommes et femmes à travail égal*
- *Pourcentage de participation à la formation continuée*

2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Modes de consommation et production

- *Produits et services mis sur le marché qui détiennent un label certifié par les autorités publiques (label écologique européen, label pour les produits issus de l'agriculture biologique, label équitable, label social)*
- *Organisations (pouvoirs publics, entreprises, ONG, etc.) ayant mis en place un système de gestion durable (ISO14001, EMAS, ISO26000, SA8000)*
- *Entreprises ayant défini l'empreinte écologique et le bilan carbone de leur organisation*
- *Dépenses consacrées à des aliments "biologiques" dans les dépenses alimentaires d'un ménage*
- *Input intérieur en matières*

- *Consommation intérieure de matières*

Energie

- *Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (EU2020)*
- *Part d'électricité produite sans libération concomitante sous forme de CO₂ de carbone d'origine fossile*
- *Part d'électricité produite à partir de sources renouvelables*
- *Efficacité énergétique (PIB/Consommation d'énergie primaire)*
- *Respect de critères de durabilité pour l'importation de biomasse à des fins énergétiques*
- *Personnes qui déclarent avoir des problèmes pour chauffer suffisamment leur logement pour des raisons financières.*

Mobilité et transport

- *Utilisation des différents modes de transport (part modale des transports collectifs (privés ou publics) de personnes, part modale du rail et de la voie d'eau pour le transport de marchandises) en km parcourus, nombre de voyageurs/km ou tonnes/km*
- *Déplacements parcourus en vélo par rapport à 2011*
- *Part des transports ferroviaire et fluvial dans le transport de marchandises*
- *Nombre de km parcourus, nombre de voyageurs-km, tonnes-km*
- *Indicateur de transfert modal (personnes et marchandises)*
- *Nombre annuel des victimes de la route : morts/ blessés graves par milliard de km parcourus ventilés selon le genre, l'âge et le mode de transport*
- *Emissions de CO₂ globales dans le secteur du transport et par mode*
- *Performance énergétique et taux de renouvellement des véhicules de transport terrestre, aérien et de la flotte maritime battant pavillon belge*
- *Emissions de NO_x, PM 2.5, PM 5 et PM 10*

Alimentation

- *Personnes en surpoids et obèses dans population belge (par sexe, âge, catégories socio-économiques)*
- *Consommation quotidienne de fruits et légumes*
- *Consommation quotidienne de viande*
- *Nombre de personne recourant à l'aide alimentaire*
- *Introduction sur le marché de produits locaux et équitables*
- *Réduction de l'utilisation des ressources dans la chaîne alimentaire (à décliner par ressources prioritaires)*
- *Traces de résidus de pesticides de synthèse, de composés perturbateurs endocriniens dans la production agricole et les êtres humains (biomonitoring)*

- *Part d'agriculture intégrée et d'agriculture biologique (surface)*
- *Part des denrées alimentaires non périmes gaspillées*
- *Part des cultures alimentaires par rapport aux cultures industrielles destinées à l'exportation (y compris les biocarburants)*
- *Part de déforestation dans les pays en développement pour des cultures industrielles destinées à l'exportation*

3. Une société qui préserve son environnement

Changements climatiques

- *Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge (EU2020)*
- *Ressources naturelles*
- *Consommation domestique de matières (biomasse et hors biomasse)*
- *Etat des nappes phréatiques*
- *Consommation d'eau de distribution des ménages par jour par personne*

Air extérieur et intérieur

- *Qualité de l'air (concentrations dans l'air de CO, SO₂, NO_x, COV, pm, etc.)*
- *Pics de pollution (ex : concentration d'ozone : nombre de jours annuels de dépassement des seuils d'information et des seuils d'effet sur la santé)*
- *Emissions de polluants issus des activités industrielles et domestiques, du transport, des sources naturelles*
- *Concentrations de particules fines (PM_{2.5}) dans l'air*
- *Quantité de produits mis sur le marché ayant un taux d'émissions limité*
- *Performance des systèmes de chauffage et de ventilation dans les bâtiments (performance du parc)*
- *Qualité de l'air intérieur*

Biodiversité

- *Engagements pris par la Belgique au niveau international en matière de partage des avantages (Protocole de Nagoya, Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,...)*
- *Fragmentation spatiale des écosystèmes*
- *Part des services écosystémiques 'fonctionnels', non détériorés et protégés*
- *Nombre de demandes de brevets basés sur des ressources génétiques*
- *Espèces nouvellement implantées.*
- *Espèces éradiquées.*
- *évolution de la population des espèces implantées*
- *Part d'espèces de vertébrés et invertébrés menacés d'extinction*

- *Part d'écosystèmes terrestres, aquatiques, marins considérés comme dégradés/restaurés*
- *Indicateurs atteint dans le cadre de OSPAR, UE, ONU*
- *Nombre d'objectifs du Johannesburg Plan of Implementation atteints/Conclusion du protocole additionnel à la Convention Droit de la Mer des Nations Unies (dit "Implementation Agreement")*

4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale

Pouvoirs publics

- *Demandes gouvernementales annuelles aux conseils d'avis*
- *Respect de la procédure EIDD.*
- *Suivi de la mise en œuvre du PFDD*

Finances publiques

- *Dettes brute consolidée des administrations publiques/PIB*
- *Dettes publique en pourcentage du produit intérieur brut*
- *Balance du compte des transactions courantes en pourcentage du PIB*
- *Position extérieure de l'investissement net en pourcentage du PIB*
- *Economie souterraine : écart entre taux théorique moyen de TVA et taux effectif moyen*

Politique scientifique

- *% PIB consacré aux dépenses de R&D*
- *Part des dépenses intérieures brutes de recherche et développement dans le PIB (y inclus les dépenses fiscales), ventilées selon secteur public/secteur privé (UE-2020)*
- *Recherches fédérales avec un comité d'accompagnement actif*
- *Satisfaction des comités d'accompagnement des projets*
- *Recherches fédérales contribuant à des défis sociétaux et objectifs de DD*
- *Part des recherches fédérales en réseau*

Coopération au développement

- *Part de l'APD vers les pays les plus pauvres/vulnérables/fragiles*
- *Part de l'APD consacrée aux objectifs de développement durable*
- *Indicateurs développés dans le cadre de l'agenda de Paris et du Partenariat de Busan, e.a. l'aide non liée, la transparence, la prévisibilité, l'utilisation du système de pays partenaires et orientés résultats*
- *Emissions sur base annuelle des pays en développement (tonnes de CO₂-eq.)*
- *Aide au développement octroyée aux pays en développement d'ici 2050 (pays industrialisés et Belgique)."*

2.5. Conclusion sur la VLT fédérale belge

La seconde partie de ce Planning Paper analyse le cas de la VLT adoptée par le gouvernement fédéral belge appelée ci-dessous "VLT fédérale" en montrant comment plusieurs parties prenantes et institutions publiques fédérales se sont investies dans son élaboration. La VLT fédérale, telle qu'adoptée par le gouvernement en date du 17 mai 2013, résulte en effet d'une série de contributions des acteurs de la loi sur le développement durable (TFDD, CIDD et CFDD) ainsi que de la résolution du Parlement fédéral.

Une analyse comparative de ces contributions avec la VLT adoptée par le gouvernement montre que les textes introductifs de chaque défi sont essentiellement basés sur la contribution de la CIDD. Quant aux objectifs eux-mêmes, la plupart sont issus des contributions de la TFDD et de la CIDD, qui formulaient chacune les propositions de façon synthétique alors que les propositions du CFDD étaient formulées sur un mode plus narratif.

Les objectifs de la VLT fédérale correspondent dans certains cas à l'objectif le plus ambitieux parmi ceux proposés par ces institutions (p. ex. *les émissions de gaz à effet de serre belges seront réduites domestiquement d'au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990*⁵¹). Mais dans d'autres cas, la VLT fédérale adopte un objectif moins ambitieux (p. ex. *Les effets des dégradations environnementales sur la santé seront pris en compte*) que celui proposé par la TFDD " *La pollution de l'air, de l'eau et des sols n'a plus d'incidence significative, directe ou indirecte ni sur la santé ni sur l'environnement*" et que celui proposé par la CIDD " *la pollution de l'eau et de l'air sont maîtrisées et n'ont plus d'incidence significative sur la santé*". Par ailleurs, certains objectifs résultent entièrement des discussions politiques et n'étaient proposés dans aucune contribution, ni même dans la résolution du Parlement. Dans certains cas, les objectifs adoptés par le gouvernement sont exprimés de façon plus précise ou plus limitée que ceux relatifs à la même problématique dans les contributions initiales (p. ex. *l'aide publique au développement restera un canal prévisible et efficace pour atteindre les pays et les populations les plus pauvres, tout en s'inscrivant dans les principes d'efficacité de l'aide*). Dans d'autres cas, le langage politique a transformé les objectifs proposés initialement (p. ex. *les performances environnementales et sociales de tous les biens et services mis sur le marché seront prises en compte sur l'ensemble de leur cycle de vie*⁵²). Un autre résultat des discussions politiques est d'avoir complètement éliminé de la VLT fédérale certaines problématiques abordées dans les contributions initiales des institutions publiques et de la société civile. C'est par exemple le cas des *inégalités sociales* mentionnées comme un enjeu important du développement durable dans quasi-toutes les contributions: celles de la CIDD, de la TFDD, de certains groupes sociaux du CFDD et la résolution du parlement. C'est aussi le cas d'objectifs dans le domaine de *l'éducation* ou de *l'aménagement du territoire*, qui correspondent à des compétences régionales ou communautaires et qui étaient proposées par le CFDD, par exemple.

⁵¹ Il s'agit de l'objectif proposé par la CIDD. La proposition de la TFDD était reliée à l'objectif européen: "En 2050, la Belgique a réduit très significativement ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'objectif européen "de diminuer les émissions de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990" et à l'objectif mondial de limiter le réchauffement global à 2°C au-dessus des températures préindustrielles".

⁵² Il s'agit d'une transformation des objectifs proposés par la CIDD: "les performances environnementales et sociales de tous les biens et services mis sur le marché sont maximales et ce, sur l'ensemble de leur cycle de vie" et par la TFDD: "Les performances sociales et environnementales de tous les biens et services ont été améliorées sur tout leur cycle de vie".

La VLT fédérale contient une liste longue d'indicateurs destinés à rendre compte de la réalisation des objectifs. Cette liste est structurée par thème, mais n'établit pas de correspondance entre objectif et indicateur. Etablir une telle correspondance, comme dans les contributions de la TFDD et de la CIDD, est pourtant nécessaire pour que le progrès vers chaque objectif puisse être évalué. Il serait également utile que cette liste d'indicateurs soit structurée selon que ces indicateurs concernent les capitaux du développement, les flux de forces motrices, les pressions qu'elles exercent sur ces stocks de capitaux ou encore les réponses des pouvoirs publics pour améliorer ces stocks et ces flux dans la voie d'un développement durable⁵³. Le Gouvernement a par contre précisé que la liste d'indicateurs serait remplacée au plus tard lors de la fixation du prochain plan de développement durable. Ceci offre entre autres la possibilité à court terme de formuler certains indicateurs de manière plus précise, de clarifier le lien entre indicateurs et objectifs et de sélectionner un nombre plus restreint d'indicateurs phares au sein de cette liste.

La seconde partie de ce Planning Paper montre qu'il existe certaines convergences entre les souhaits d'un avenir en développement durable des acteurs d'un développement durable et les aspirations des familles politiques de ce pays. Ces convergences sont encore floues, mais suffisamment nombreuses pour qu'il soit devenu possible de préciser démocratiquement les contours de cet avenir. Mais cette expérience a montré aussi que c'est loin d'être facile à faire. Ce travail mobilise non seulement de l'expertise, mais aussi un pilotage cohérent des interactions entre les parties prenantes et les institutions publiques. Chacune d'elles doit en outre disposer des délais suffisants pour préparer ce type d'exercice. En ce sens, la VLT fédérale adoptée par le gouvernement en date du 17 mai 2013 doit être considérée comme une toute première étape dans la définition précise de l'*Avenir que nous voulons* (UN, 2012a) vivre à long terme, au-delà des évolutions cachées dans les indicateurs agrégés.

⁵³ Une telle structuration des listes d'indicateurs est à la base des travaux de la TFDD sur les indicateurs de développement durable (Rapport fédéraux de développement durable, site www.indicators.be).

3. Conclusion

Ce Planning Paper a permis au lecteur de se familiariser avec la notion de vision à long terme (VLT). Après l'avoir définie dans le cadre légal belge et dans un cadre prospectif plus général, il a montré que de nombreux efforts ont déjà été faits pour constituer de telles visions à différents niveaux de gouvernance, tant en Belgique que dans d'autres pays industrialisés. Le cas de la VLT fédérale belge est ensuite analysé, montrant l'investissement de plusieurs parties prenantes et institutions publiques fédérales dans son élaboration. Ce Planning Paper rappelle l'avantage de disposer d'une VLT de développement durable traçant des perspectives d'avenir répondant aux besoins fondamentaux de la société, tout en montrant que sa préparation mobilise de nombreuses ressources. C'est pourquoi il insiste encore dans cette conclusion sur l'**utilité** et la **nécessité** de tels exercices.

Cette étude a montré l'**utilité** de l'élaboration d'une VLT. Cet exercice confronte en effet l'évolution des tendances actuelles dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques aux engagements de développement durable, pris tant par les autorités belges que par la Communauté internationale. Ce processus aide la collectivité à prendre conscience des évolutions lentes, peu perceptibles à court terme mais dont, à long terme, l'accumulation peut devenir très préoccupante. Il contribue à souligner l'évolution des modes de consommation et de production (MCP) non durables et de leurs impacts, dont les recherches scientifiques des dernières décennies ont établi de plus en plus clairement les risques de conséquences à l'avenir. Cette prise de conscience en rejoint d'autres. En effet, pendant les trois années écoulées entre le moment où la décision a été prise d'adopter une VLT au niveau fédéral (juillet 2010) et le moment où cette vision a pu l'être par le gouvernement fédéral (mai 2013), la perception par les décideurs publics et privés de la gravité de ces évolutions et des interactions entre évolution économique et dégradations de l'état de l'environnement et de la société a progressé sur le plan international. Elle est maintenant exprimée même en des lieux auparavant moins préoccupés par ces questions, comme le montre par exemple l'étude *Global risks 2013* (World Economic Forum, 2013). Le nombre d'acteurs prêts à s'intéresser à l'*Avenir que nous voulons* (UN, 2012a) est donc croissant.

L'établissement d'une VLT par le gouvernement fédéral belge est également **nécessaire** pour donner plus de cohérence à l'action politique, tant sur le plan transversal (politiques économiques, sociales, environnementales, institutionnelles...) qu'entre action à court terme et à long terme. Le Rapport au Roi accompagnant le projet d'Arrêté Royal souligne d'ailleurs que les objectifs de la VLT "*ont été conçus comme un ensemble cohérent nécessitant une réalisation conjointe*". Les objectifs de la VLT sont ambitieux, à la hauteur des défis auxquels fait face la société pour réduire l'écart entre cette vision d'avenir et les situations auxquelles mènerait la continuation des MCP actuels, d'autant plus que les moyens de l'action publique sont en réduction. Atteindre ces objectifs nécessite dès lors de profiter de toutes les synergies possibles entre les actions menées dans toutes les champs du gouvernement, afin que les politiques puissent se renforcer mutuellement. Si elle retient suffisamment l'attention, la VLT peut devenir le catalyseur de ces renforcements croisés dans les politiques de transition à adopter d'urgence pour réaliser ses objectifs, tout en étant elle-même régulièrement améliorée quant au niveau d'ambition des objectifs qu'elle contient.

Annexes

Annexe 1: Plans fédéraux thématiques

Cette annexe reprend par ordre alphabétique la liste des 14 plans thématiques faisant partie de l'échantillon de plans dans lesquels les objectifs politiques et leurs échéances ont été recherchés (voir 1.1.1; ce travail avait préalablement fait l'objet de la note n° 10521 du BFP).

Pour sélectionner les plans à analyser, premièrement 5 critères ont été utilisés: le plan doit être valide en 2012 (au moment où a lieu l'analyse), le gouvernement fédéral est impliqué (mais d'autres gouvernements peuvent aussi l'être), il s'agit d'un véritable plan ou programme (et non pas d'une note de politique générale, d'une loi, d'un arrêté royal...), des mesures doivent être annoncées pour atteindre les objectifs et il doit être accessible au public en 2012.

Ensuite, sur cette base, une liste provisoire reprenant les plans qui avaient été analysés dans le Rapport fédéral sur le développement durable 2007 a été soumise aux membres de la TFDD et à ceux la CIDD, afin qu'ils la complètent selon leurs connaissances. La liste ci-dessous est le résultat de ce processus.

Contribution fédérale à la Lutte contre la Pollution de l'Air – 2009-2012. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2009.

https://portal.health.fgov.be/pls/portal/docs/PAGE/INTERNET_PG/HOMEPAGE_MENU/MILIEU1_MENU/AIRECHANGEMENTCLIMATIQUE1_MENU/OZONE1_MENU/WATDOETBELGIE1_MENU/WATDOETBELGIE1_DOCS/CONTRIBUTION%20F%C3%89D%C3%89RALE%20AIR%20FINAL.PDF, consulté le 25/10/2012.

Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violences intrafamiliales 2010-2014. Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, 2010.

http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/101123-PAN%20FR_tcm337-113078.pdf, consulté le 25/10/2012.

Plan de gestion de district hydrographique des eaux côtières belges pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE). SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement, 2009.

http://www.health.belgium.be/filestore/18038756_FR/Plan%20de%20gestion%20de%20district%20hydrographique%20des%20eaux%20cotieres%20belges_18038756_fr.pdf (consulté 17/12/2012)

Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté. SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale, 2012. http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/fpa_2012_fr.pdf, consulté le 25/10/2012.

Plan fédéral pour l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2009.

http://www.health.belgium.be/filestore/17964756_FR/plan_f%C3%A9d%C3%A9ral_biodiv_09_FR.pdf, consulté le 25/10/2012.

Plan fédéral Produits (volet environnement) 2009-2012. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2009.

http://www.health.belgium.be/filestore/19059047_FR/PlanProduit_fr.pdf, consulté le 25/10/2012.

Plan national Climat 2002-2012. SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, 2002.

http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&sqi=2&ved=0CC0QFjAB&url=http%3A%2F%2Fconomie.fgov.be%2Ffr%2Fbinaries%2Fplan_national_climat_060302_tcm326-66871.doc&ei=kjGJULDIDaet0QWm-4GoBA&usg=AFQjCNE-431b1GWWc5ksWbCv1zjvQhVVlg&sig2=7PqP9yJALI62CIAKQzvzrg&cad=rja, consulté le 25/10/2012.

Plan national Climat de la Belgique 2009-2012. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2008. http://www.climat.be/IMG/pdf/PNC_2009-2012-2.pdf, consulté le 25/10/2012.

Plan national d'Action Environnement Santé (NEHAP) – Programme Opérationnelle 2009-2013. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, 2008.

http://www.health.belgium.be/filestore/18076820_FR/4_Annexe_Program_Operationelle_NEHAP_2009-2013-jvo-100304_18076820_fr.doc, consulté le 25/10/2012.

Plan national de sécurité 2012-2015, Police fédérale belge, 2012,

<http://www.polfed-fedpol.be/pub/pdf/PNS2012-2015.pdf>, consulté le 25/10/2012

Programme de Stabilité de la Belgique 2012-2015. SPF Budget et Contrôle de la gestion, 2012.

http://www.begroting.be/portal/page/portal/INTERNET_pagegroup/INTERNET_stabiliteitsprogramma/TAB149685/SP2012FR.pdf, consulté le 25/10/2012.

Programme national de réforme 2012. Bureau fédéral du Plan, 2012.

http://www.be2020.eu/uploaded/uploaded/201205020753160.pnr_2012.pdf, consulté le 25/10/2012

Stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, 2008. http://www.beswic.be/fr/systems/nationale_strategie_FR.pdf, consulté le 25/10/2012.

Annexe 2: Sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020

Stratégie numérique pour l'Europe

L'initiative phare une *Stratégie numérique pour l'Europe* vise un marché unique numérique dynamique créant des avantages économiques et sociaux durables basé sur l'internet rapide et ultrarapide et des applications interopérables (Commission européenne, 2010b). Cette initiative soutient des actions prioritaires afin d'éliminer sept obstacles: le cloisonnement des marchés numériques, le manque d'interopérabilité, l'augmentation de la cybercriminalité et risque de défiance vis-à-vis des réseaux, le manque d'investissements dans les réseaux, l'insuffisance des efforts de recherche et d'innovation, le manque de compétences numériques et finalement les occasions manquées de relever des défis sociétaux.

Cette initiative phare comprend des objectifs intermédiaires concrets: tous les européens ont accès à du haut débit en 2013, à internet avec une vitesse d'au moins 30 Mbps en 2020 et au moins 50% des ménages européens ont une connexion internet à plus de 100 Mbps en 2020.

Union de l'innovation

L'initiative phare *Union de l'innovation* vise une approche plus stratégique de l'innovation économique à moyen et à long terme en utilisant des instruments politiques de manière coordonnée (Commission européenne, 2010c). Dix objectifs sont proposés parmi lesquels: investir dans l'éducation, la R&D, l'innovation et les TIC, moderniser l'enseignement et améliorer la coopération et l'échange entre chercheurs. En termes de contenu, les actions dans le cadre de cette initiative phare doivent avoir trait à de grands défis sociétaux de l'UE, tels que le changement climatique, l'économie d'énergie et de matière, la santé publique et le changement démographique.

Jeunesse en mouvement

L'initiative phare *Jeunesse en mouvement* vise à obtenir une réussite des jeunes au sein de l'UE dans l'économie de la connaissance (Commission européenne, 2010d). Pour ce faire, elle promeut des systèmes de formation tout au long de la vie, la participation à l'enseignement supérieur ou à une formation équivalente, l'élargissement de la mobilité dans l'enseignement et l'amélioration de la situation de l'emploi des jeunes.

Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources

L'initiative phare *Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources* vise à créer un cadre pour une politique contribuant à la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone (Commission européenne, 2011). Cette politique doit ainsi contribuer au renforcement des performances économiques, à la diminution de l'utilisation des ressources, à la création de nouvelles chances pour une croissance économique, à la création d'innovation, au renforcement du pouvoir concurrentiel de l'UE, au maintien de la continuité de l'offre des ressources essentielles et finalement à la lutte contre les changements climatiques et à la limitation des effets sur l'environnement de l'utilisation des ressources. L'initiative phare veut augmenter la sécurité pour les investissements et l'innovation en déterminant une vision à long terme et intégrer, de manière équilibrée, l'efficacité de

l'utilisation des ressources dans tous les domaines politiques. De tels cadres à long terme devraient être établis pour les changements climatiques, l'énergie, le transport, l'industrie, les matières premières, l'agriculture, la pêche, la diversité biologique et le développement régional. Ils devraient également être coordonnés entre eux.

Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation

L'initiative phare *Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation* soutient une politique industrielle qui doit, à son tour, renforcer le pouvoir concurrentiel de l'UE et mener ainsi à plus de croissance et d'emploi (Commission européenne, 2010e). De cette manière la transition vers une économie à faible émission de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources devrait être rendue possible. L'initiative phare comprend des mesures politiques ayant une influence sur les coûts, les prix et la concurrence en innovation de l'industrie et des secteurs spécifiques. De même, cette initiative phare cherche à tenir compte des conséquences de toutes les autres initiatives politiques (tels que transport ou protection du consommateur) pour le potentiel concurrentiel de l'industrie.

Une stratégie pour des nouvelles compétences et des nouveaux emplois

L'initiative phare *Une stratégie pour des compétences nouvelles et des nouveaux emplois* vise à réformer le marché du travail (en facilitant les contrats de travail lors d'un premier engagement et le développement de carrière, rendre les indemnités de chômage plus flexibles, affiner l'aide à l'emploi et stimuler les recyclages et formations continuées), faciliter l'acquisition de compétences appropriées pour un emploi, viser de meilleures conditions de travail et finalement faciliter la création d'entreprise (Commission européenne, 2010f). Conformément au Traité et au principe de subsidiarité, les États membres sont responsables de prendre des mesures qui y contribuent.

Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

L'initiative phare *Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale* fixe un cadre dans lequel les États membres peuvent développer des initiatives pour renforcer la cohésion sociale et territoriale (Commission européenne, 2010g). Ceci doit contribuer à ce que chacun dans l'UE puisse partager la croissance et l'emploi et que les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale puissent construire une vie décente et participer activement à la société.

Annexe 3: Outcome of Rio+20: The future we want -Table of content

- I Our common vision** (paragraphs 1-13)
- II Renewing political commitment** (paragraphs 14-55)
 - A. Reaffirming the Rio Principles and past action plans (paragraphs 14-18)
 - B. Advancing integration, implementation and coherence: assessing the progress to date and the remaining gaps in the implementation of the outcomes of the major summits on sustainable development and addressing new and emerging challenges (paragraphs 19-41)
 - C. Engaging major groups and other stakeholders (paragraphs 42-55)
- III Green economy in the context of sustainable development and poverty eradication** (paragraphs 56-74)
- IV Institutional framework for sustainable development** (paragraphs 75-103)
 - A. Strengthening the three dimensions of sustainable development (paragraphs 75-76)
 - B. Strengthening intergovernmental arrangements for sustainable development (paragraphs 77-86)
 - General Assembly (paragraphs 80-81)
 - Economic and Social Council (paragraphs 82-83)
 - High-level political forum (paragraphs 84-86)
 - C. Environmental pillar in the context of sustainable development (paragraphs 87-90)
 - D. International financial institutions and United Nations operational activities (paragraphs 91-96)
 - E. Regional, national, subnational and local levels (paragraphs 97-103)
- V. Framework for action and follow-up** (paragraphs 104-251)
 - A. Thematic areas and cross-sectoral issues (paragraphs 104-244)
 - Poverty eradication (paragraphs 105-107)
 - Food security and nutrition and sustainable agriculture (paragraphs 108-118)
 - Water and sanitation (paragraphs 119-124)
 - Energy (paragraphs 125-129)
 - Sustainable tourism (paragraphs 130-131)
 - Sustainable transport (paragraphs 132-133)
 - Sustainable cities and human settlements (paragraphs 134-137)
 - Health and population (paragraphs 138-146)
 - Promoting full and productive employment, decent work for all and social protection (paragraphs 147-157)

- Oceans and seas (paragraphs 158-177)
- Small island developing States (paragraphs 178-180)
- Least developed countries (paragraph 181)
- Landlocked developing countries (paragraph 182)
- Africa (paragraphs 183-184)
- Regional efforts (paragraph 185)
- Disaster risk reduction (paragraphs 186-189)
- Climate change (paragraphs 190-192)
- Forests (paragraphs 193-196)
- Biodiversity (paragraphs 197-204)
- Desertification, land degradation and drought (paragraphs 205-209)
- Mountains (paragraphs 210-212)
- Chemicals and waste (paragraphs 213-223)
- Sustainable consumption and production (paragraphs 224-226)
- Mining (paragraphs 227-228)
- Education (paragraphs 229-235)
- Gender equality and the empowerment of women (paragraphs 236-251)

B. Sustainable development goals (paragraphs 245-251)

VI. Means of implementation (paragraphs 252-283)

- A. Finance (paragraphs 253-268)
- B. Technology (paragraphs 269-276)
- C. Capacity-building (paragraphs 277-280)
- D. Trade (paragraphs 281-282)
- E. Registry of commitments (paragraph 283)

Annexe 4: Thèmes d'ODD proposés par trois Gouvernements du G77

Extrait de *Concept Note on Sustainable Development Goals* (Governments of Colombia, Peru, and United Arab Emirates, 2012, traduction BFP) à la veille de Rio+20 (2012).

– Sécurité alimentaire: production, accès et nutrition

⇒ Problématiques potentielles:

- Réduction des déchets et des pertes alimentaires
- Atteindre le niveau zéro en dégradation nette des terres (augmentation des terres productive)
- Production alimentaire globale augmentée (Eviter les intervalles entre les récoltes dans l'agriculture et respecter le rendement maximal durable - MSY - dans la pêche)
- Meilleur apport des besoins nutritionnels quotidiens pour tous

→ *Lien OMD: Diminuer de moitié la population qui souffre de la faim*

– Gestion de l'eau intégrée pour une croissance durable

⇒ Problématiques potentielles:

- Augmentation de l'accès à une source d'eau et à des services d'assainissements
- Meilleure qualité des ressources en eau et des écosystèmes
- Augmentation de l'efficacité en eau
- Diminution des risques pour la santé suite à des maladies liées à l'eau

→ *Lien OMD: Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base*

– Energie pour un développement durable

⇒ Problématiques potentielles:

- Accès à des services énergétiques de base assuré pour tous
- Meilleure efficacité énergétique
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique global (approches différenciées)

– Villes durables et résilientes

⇒ Problématiques potentielles:

- Meilleure qualité de vie (eau, énergie, logement, transport, qualité de l'air)
- Meilleure productivité des ressources dans les villes et les systèmes urbains
- Meilleure planification intégrée pour les villes.

→ *Lien OMD: D'ici à 2020, améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis*

– Océans sains et productifs

⇒ Problématiques potentielles:

- Gestion durable et effective des stocks de poissons globaux.
- Réductions de la pollution marine à partir des sources terrestres
- Gestion durable et protection des écosystèmes côtiers et marins

– **Capacité accrue des systèmes naturels pour soutenir le bien-être humain.**

⇒ **Problématiques potentielles:**

- Taux réduit de destruction des écosystèmes critiques et d'approvisionnement
- Taux réduit de perte d'espèces (remarque: lien avec sécurité alimentaire)
- Moyens d'existence locaux et durables soutenus

– **Meilleure efficacité et durabilité dans l'utilisation des ressources** (modes de consommation et de production durables)

⇒ **Problématiques potentielles:**

- Achats publics durables
- Promotion des approches de cycle de vie (y compris la gestion chimique écologique)
- Promotion des approches de production propre.

– **Emplois accrus et sécurité des moyens d'existence**

⇒ **Problématiques potentielles:**

- Protection sociale minimale adaptée aux besoins nationaux et aux capacités promues
- Politique économique, sociale et environnementale de soutien pour la création d'emplois
- Promotion de l'entrepreneuriat et du développement d'entreprise durable
- Renforcer l'environnement pour une participation à part entière des femmes et des jeunes sur le marché du travail
 - *Lien OMD: Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.*
 - *Lien OMD: Emplois décents pour les femmes, les hommes et les jeunes*

Annexe 5: Principales listes de thèmes proposés pour les ODD

Conférence mondiale pour le développement durable			Thèmes proposés par divers acteurs en préparation de Rio+20					
	<i>Action 21 (1992)</i>	<i>Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (2002)</i>	<i>The future we want Chapitre V.A de Rio+20 (2012)</i>	<i>Déclaration de Bonn</i>	<i>Groupe de haut niveau (Global Sustainability Panel Report)</i>	<i>Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012</i>	<i>Proposition de la Colombie, du Pérou & des Emirats arabes unis</i>	<i>Zero draft Rio+20</i>
	1. Preamble	I Introduction	Chapeau					
I. Social and economic dimensions	3. Combating poverty	II Poverty eradication	Poverty eradication	Sustainable livelihoods, youth & education			Poverty eradication	
			Promoting full and productive employment, decent work for all and social protection	Environmental justice for the poor and marginalized	Decent work and social inclusion		Enhanced Employment and Livelihood Security	Green jobs, decent work and social inclusion
	4. Changing consumption patterns	III Changing unsustainable patterns of consumption and production §14-19 (general)	Sustainable consumption and production	Sustainable Consumption and Production	- Sustainable consumption and production - Green jobs	Resource efficiency, in particular waste	Improved efficiency and sustainability in resource use	
		III Changing unsustainable patterns of consumption and production §20 (energy)	Energy	Clean Energy	Energy	Sustainable energy	Energy for SD	Sustainable energy for all
		IV Protecting and managing the natural resource base ... §46 (tourism)	Sustainable tourism					
		III Changing unsustainable patterns of consumption and production §21 (transport)	Sustainable transport					
		IV Protecting and managing the natural resource base ... §46 (mining)	Mining					

Conférence mondiale pour le développement durable				Thèmes proposés par divers acteurs en préparation de Rio+20				
	<i>Action 21 (1992)</i>	<i>Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (2002)</i>	<i>The future we want Chapitre V.A de Rio+20 (2012)</i>	<i>Déclaration de Bonn</i>	Groupe de haut niveau (<i>Global Sustainability Panel Report</i>)	Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012	Proposition de la Colombie, du Pérou & des Emirats arabes unis	<i>Zero draft Rio+20</i>
	5. Demographic dynamics ... & 6. Protecting and promoting human health conditions	VI. Health and sustainable development	Health and population	Basic health				
	7. Promoting sustainable human settlement development		Sustainable cities and human settlements	Green cities	Sustainable cities		Sustainable and resilient cities	Sustainable cities
	8. Integrating environment and development in decision-making	XI. Institutional framework for sustainable development A-H						
II. Conservation and management of resources for development	9. Protection of the atmosphere	IV Protecting and managing the natural resource base ... §38-39 (climate change)	Climate change	Climate sustainability	Climate change			
	10. Integrated approach to the planning and management of land resources & 11. Combating deforestation	IV Protecting and managing the natural resource base ... §45 (forests)	Forests	Healthy forests				
	12. Managing fragile ecosystems: combating desertification and drought	IV Protecting and managing the natural resource base ... §41 (desertification)	Desertification, land degradation and drought					
	13. Managing fragile ecosystems: sustainable mountain development	IV Protecting and managing the natural resource base ... §42 (mountains)	Mountains					
	14. Promoting sustainable agriculture and rural development	IV Protecting and managing the natural resource base ... §40 (agriculture)	Food security and nutrition and sustainable agriculture	Sustainable agriculture	Food security		Food security: production, access and nutrition	Food security and sustainable agriculture

Conférence mondiale pour le développement durable			Thèmes proposés par divers acteurs en préparation de Rio+20				
<i>Action 21 (1992)</i>	<i>Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (2002)</i>	<i>The future we want Chapitre V.A de Rio+20 (2012)</i>	<i>Déclaration de Bonn</i>	<i>Groupe de haut niveau (Global Sustainability Panel Report)</i>	<i>Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012</i>	<i>Proposition de la Colombie, du Pérou & des Emirats arabes unis</i>	<i>Zero draft Rio+20</i>
15. Conservation of biological diversity 16. Environmentally sound management of biotechnology	IV Protecting and managing the natural resource base ...\$44 (biodiversity)	Biodiversity	Biodiversity	Biodiversity	Sustainable land management and ecosystems	Enhanced capacity of natural systems to support human welfare	
17. Protection of the oceans, all kinds of seas ... and coastal areas and the protection, rational use and development of their living resources	IV Protecting and managing the natural resource base ... \$30-36 (oceans)	Oceans and seas	Healthy seas and oceans	Oceans	Oceans and marine environments	Healthy and productive oceans	Oceans
18. Protection of the quality and supply of freshwater resources: application of integrated approaches to the development, management and use of water resources	IV Protecting and managing the natural resource base ...\$25-29 (water)	Water and sanitation	Water	Water	Water	Integrated water management for sustainable growth	Water access and efficiency
19. Environmentally sound management of toxic chemicals, 20. ... hazardous wastes, 21. ... solid wastes, 22. ... radioactive wastes	III Changing unsustainable patterns of consumption and production \$22 (waste) & \$23 (chemicals)	Chemicals and waste					

Conférence mondiale pour le développement durable			Thèmes proposés par divers acteurs en préparation de Rio+20					
	<i>Action 21 (1992)</i>	<i>Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (2002)</i>	<i>The future we want Chapitre V.A de Rio+20 (2012)</i>	<i>Déclaration de Bonn</i>	<i>Groupe de haut niveau (Global Sustainability Panel Report)</i>	<i>Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012</i>	<i>Proposition de la Colombie, du Pérou & des Emirats arabes unis</i>	<i>Zero draft Rio+20</i>
III. Strengthening the role of major groups	23. Strengthening the role of major groups: Preamble	XI. Institutional framework for sustainable development - I (Participation of major groups)		Public participation				
	24. Global action for women...		Gender equality and the empowerment of women					
	25. Children and youth ...			Sustainable livelihoods, youth & education				
	26. Indigenous people, 27. nongovernmental organizations, 28. local authorities, 29. workers and trade unions, 30. business, 31. scientific and technological community, 32. farmers.							

IV. Means of implementation	33. Financial resources, 34 transfer of technology, 35. science, 36. education, 37. cooperation, 38. institutional arrangements, 39. legal instruments, 40. information 2. international cooperation and related domestic policies	X. Means of implementation V. Sustainable development in a globalizing world VII. Sustainable development of small island developing States VIII. Sustainable development for Africa IX. Other regional initiatives	- Education - Small island developing States - Least developed countries - Landlocked developing countries - Africa - Regional efforts	- Subsidies and investment - Sustainable livelihoods, youth & education - Access to redress and remedy - New Indicators of progress - Access to information				
		IV Protecting and managing the natural resource base ... §37 (disaster management)	Disaster risk reduction		Disaster risk reduction and resilience			Disaster risk reduction and resilience

Références des textes utilisés dans ce tableau:

Action 21: voir ONU (1992); *Plan d'application du Sommet pour le développement durable*: voir ONU, 2002; *The Future we want, Chapitre V.A de Rio+20*: voir UN, 2012a; *Déclaration de Bonn*: voir UN DPI/NGO, 2011; Groupe de haut niveau (*Global Sustainability Panel Report*): voir UN, 2012e; Conseils européen et environnement des 2 et 9 mars 2012: voir Conseil européen, 2012 et Conseil de l'Union européenne, 2012; Proposition de la Colombie, du Pérou et des Emirats arabes unis: voir Governments of Colombia, Peru, and United Arab Emirates, 2012; *Zero draft Rio+ 20*: voir UN, 2012b.

Annexe 6: Textes originaux des citations traduites

Certaines citations proviennent d'un texte dont il n'existe pas de version en français. Elles ont été traduites par les auteurs de ce Planning Paper. Mais dans un but de transparence, les versions originales de ces citations sont reproduites ci-dessous.

1. to reinvigorate the strategic connections between scientific research, technological development, and societies' efforts to achieve environmentally sustainable improvements in human well-being.
2. Using goals outlined in international conventions, we define meeting human needs as providing food and nutrition, nurturing children, finding shelter, providing an education, and finding employment. We define preserving life support systems as ensuring the quality and supply of fresh water, controlling emissions into the atmosphere, protecting the oceans, and maintaining species and ecosystems. We define reducing hunger and poverty as ensuring income growth, employment opportunities, and essential safety net services.
3. In order to avoid catastrophic declines (...), bold, ambitious and coordinated policy actions are required
4. De klemtoon ligt op de noodzaak om via processen van (systeem)innovatie en maatschappelijke transitie het beleid te enten op fundamentele langetermijnveranderingen.
5. Strategies, however, often lack sufficient prioritisation of issues and the interlinkage between social, economic and environmental dimensions (including the identification of possible trade-offs and ways to mitigate them, e.g. through impact assessment and transition models) is usually weak. A feature commonly missing is an estimation of the financial and budgetary implications of the NSDS and the integration of SD priorities in the budgetary process.
6. Framework strategies set out general policy directions and guidance for sustainable development, combined with broad lines of action for specific problem areas. Their main objective is to change the processes of policy development and implementation. They are often complemented by separate, more detailed (sectoral) action plans or annual working programmes.
Action programmes contain concrete, short and medium term objectives, with strict timetables and detailed measures. (...)
Mixed approaches describe those NSDS, which are intended to be framework documents, but which also contain very detailed policy actions.
7. The main objective of sustainable development in Lithuania remains the same: to achieve, by 2020, the development level of EU countries of 2003 (...) and to stay within the EU's permissible limits, according to the indicators of environmental pollution
8. This Framework takes the year 2020 as the timeframe for its outlook and outcomes. This is partly because 2020 is within the planning horizon of many existing policies (...) and also aligns with the time horizon of the Europe 2020 Strategy
9. Our Sustainable Future makes reference to the year 2050 in appropriate cases and commits to the development of a longer-term vision for Ireland during the timeframe of this Framework
10. Our Sustainable Future takes the year 2020 as the timeframe for its desired outlook but a longer-term perspective is also necessary. (...) A 2050 perspective based on a vision for Ireland will provide a practical framework both for guiding and reporting both on long-term broad development trends and for promoting forward-looking reflections on sustainability
11. In the next few years, the national Strategy for Sustainability will set priorities, highlight aims and measures and implement the key ideas of sustainable development. It is to be the basis of further political reforms as well as change in company and consumer behavior

12. Prevent further decline in the natural increase of the population and negative migration trends in order to sustain the population number of the Republic of Croatia at a level higher than 4 million inhabitants by 2050, while raising the total fertility rate from the present 1.38 to 1.88 or increasing the number of newborn children from the present 42,500 to 60,000 per annum.
13. In view of these facts it is a priority of national interest to prepare a Population Strategy for Romania taking a long (to 2050) and very long view (until the end of this century) and containing concrete, science-based proposals for a set of proactive measures that should be compatible with the principles of sustainable development and with fundamental human rights aiming to stabilize the situation and reverse the current trends. Such a Strategy will have to pursue three main goals: To improve the state of health, reduce mortality and increase the mean life expectancy; To avoid a significant growth of outward migration; To encourage higher birth rates; this requires a thorough evaluation of the current pro-family policies and the urgent development of measures for family protection and support through entitlements (financial transfers) and better social services accessible to all.
14. Estonia is sustainable when preservation of the Estonian cultural space, growth of welfare of people, coherence of the society and balance with nature are ensured. All of the goals are important, none of them can be substituted with another one.
15. To preserve and develop the culture capital of Latvia and to promote the sense of belonging to the culture space of Latvia by developing competitive national identity based on the creativity of the society and by creating qualitative cultural environment in Latvia.
16. a proposal of a civilisational project for Poland for the next two decades. It expresses the need to adopt a long-term strategic approach to state policy planning
17. economic growth, and an improvement in life quality
18. feedback-based and periodically self-correcting societal process, in a way a mechanism of self-management of the society. The core of SE21 consists of (commonly valued) development goals, which are expected to be realised with contribution from a broad range of actors and with funds from a variety of sources.
19. The MCGs should begin by addressing under-consumption of the poor:
 1. Meet basic human needs (food, water, energy, shelter, health, education, etc.)

The MCGs should also address unsustainable consumption of the rich, the following well studied, resource-related MCGs would target:

2. GHG emissions reduction
3. Energy use (conservation, fossil fuels, renewable energy, transport, buildings, urban, etc.)
4. Water use (conservation, quality, re-use, etc.)
5. Land and biomass use (urban habitats, rural land, buildings, forests, protected areas, agro-ecol. balance, biodiversity, etc.)
6. Ores, metals and industrial minerals
7. Construction materials and minerals
8. Pollution and waste (air and water effluents, solid waste, toxic waste and chemicals, etc.)

MCGs would aim to increase human and ecological well-being by bringing about less material-intensive lifestyles, and improved livelihoods including reduced working hours and better working conditions. Focus areas might include:

1. Food and agriculture
2. Health and obesity (diet, smoking, exercise, etc.)

3. Transportation, housing and habitats

4. Recreation and leisure

Other MCGs could target:

1. Economic-financial systems (progressive taxation, banking reform, measures of well being, etc.)

2. Military expenditures

20. Combating Poverty

Changing Consumption Patterns

Promoting Sustainable Human Settlement Development

Biodiversity and Forests

Oceans

Water Resources

Advancing Food Security

Energy, including from renewable sources

21. Sustainable consumption and production patterns

Oceans

Food security

Sustainable agriculture

Sustainable energy for all

Water access and efficiency

Sustainable cities

Green jobs, decent work and social inclusion

Disaster risk reduction and resilience

Annexe 7: Proposition de structure pour une Vision à long terme de développement durable

1. In 2050 zal de doelstelling van een inclusieve en solidaire samenleving met een hoog niveau van sociale bescherming bereikt zijn. Dit betekent dat de bevolking een menswaardig leven leidt. Zowel de werkgelegenheid, de volksgezondheid als het kennis- en vaardigheidsniveau wordt er op een hoog en stabiel peil gehandhaafd en ongelijkheden op deze domeinen - onder meer in de toegang - worden grotendeels weggewerkt⁵⁴.

Voorbeeld van cijferdoel 2050	Voorbeeld van indicator
1. Sociale inclusie: In 2050 beschikt de bevolking over een inkomen dat toelaat om te voorzien in haar behoeften.	Aantal personen met een inkomen onder het inkomensniveau bepaald op basis van de referentiebudgetmethode, die driejaarlijks herzien wordt (indicateur à alimenter)
2. Gezondheid: In 2050 zijn de sociaaleconomische ongelijkheden op het gebied van levensverwachting in goede gezondheid weggewerkt.	Levensverwachting in goede gezondheid naar socio-economisch statuut (indicateur à alimenter)
3. Onderwijs: In 2050 beschikken alle burgers over een hoogfunctioneel geletterdheidsniveau.	Functionele geletterdheid (indicateur disponible)
4. Werk: In 2050 beantwoorden de arbeidsvoorwaarden en -omstandigheden van de bevolking aan het concept 'decent work'.	Aantal inbreuken vastgesteld door de bevoegde administratie op het vlak van decent work (indicateur à définir)
...	...

⁵⁴ Gebaseerd op volgende verbintenissen: *Belgische Grondwet*, artikel 23 (recht een menswaardig leven te leiden...) en artikel 24 (recht op onderwijs...); *Geconsolideerde versie van het Verdrag betreffende de Europese Unie*: artikel 3.3 (De Unie... zet zich in voor een sociale markteconomie met een groot concurrentievermogen die gericht is op volledige werkgelegenheid en sociale vooruitgang, en van een hoog niveau van bescherming...); *Protocol (Nr. 1) bij het Verdrag tot Bescherming van de Rechten van de Mens en de Fundamentele Vrijheden*: artikel 2 (Recht op onderwijs, Niemand mag het recht op onderwijs worden ontzegd); *Universele Verklaring van de rechten van de Mens*: artikel 22 (recht op maatschappelijke zekerheid...), artikel 23 (recht op arbeid...), artikel 24 (recht op rust en op eigen vrije tijd...), artikel 25 (recht op een levensstandaard...) en artikel 26 (recht op onderwijs...).

2. En 2050, l'objectif d'un environnement sain a été atteint⁵⁵. Le réchauffement global est limité à 2°C⁵⁶ et la société belge est adaptée aux changements climatiques déjà engagés⁵⁷. La pollution de l'air, de l'eau et des sols n'a pas d'incidence significative ni sur la santé ni sur l'environnement⁵⁸. La diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes⁵⁹.

Exemples de cibles 2050	Exemples d'indicateurs
1. Changements climatiques: En 2050, les émissions de GES auront diminué d'au moins 80 à 95% par rapport au niveau de 1990.	Emissions de GES (indicateur disponible)
2. Ressources naturelles: En 2050, les niveaux des concentrations de polluants dans l'air, l'eau et les sols n'auront aucune incidence significative, directe ou indirecte, sur la santé et l'environnement en 2050.	Concentrations de polluants dans l'air, l'eau et les sols (certains indicateurs disponibles et d'autres à définir)
3. Diversité biologique: En 2050, la connectivité des écosystèmes aura atteint un niveau de maillage vert et bleu fonctionnel (à préciser).	Connectivité spatiale des écosystèmes (indicateur à définir)
...	...

3. En 2050, l'objectif de changer des modes de consommation et de production non durable a été atteint. La croissance économique est découplée de façon absolue de la dégradation de l'environnement⁶⁰ et couplée à la création d'emplois décents^{61&62}, tout en garantissant l'offre d'une quantité suffisante de biens et services répondant aux besoins fondamentaux⁶³. Cet objectif implique notamment des performances environnementales et sociales élevées de tous les biens et services⁶⁴ sur leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination⁶⁵). Au niveau sectoriel, la part des renouvelables est la plus élevée dans la consommation d'énergie grâce notamment au quadruplement de la productivité énergétique (entre 2010 et 2050), la part des transports collectifs est la plus élevée dans les modes de transport, et les modes alimentaires n'ont pas d'incidence négative ni sur la santé ni sur l'environnement.

⁵⁵ Constitution belge, Article 23 §4.

⁵⁶ UNFCCC (2010). *Convention-cadre sur les changements climatiques. Rapport de la conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancun du 29 novembre au 10 décembre 2010*. Décision 1/CP.16, §98, Les accords de Cancun: Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

⁵⁷ ONU (1992). *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*.

⁵⁸ ONU (2002). *Déclaration de Johannesburg sur le développement durable*. Organisation des Nations unies. Document A/CONF.199/20. §13; ONU (2002). *Plan de mise en œuvre du sommet mondial pour le développement durable*. Organisation des Nations unies; Conseil européen (2006). *Nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*. Adoptée par le Conseil européen lors de sa réunion des 15 et 16 juin 2006. Document 10917/06. Travaux du panel.

⁵⁹ CDB (2010). *COP 10 Décision X/2. Plan stratégique 2011-2020 et objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique*.

⁶⁰ 2968^e session du Conseil de l'Union européenne (Environnement), Luxembourg, 21 octobre 2009.

⁶¹ Co-chair summary of the 2004 European stakeholder meeting on sustainable consumption and production meeting.

⁶² *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*: Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité (article 31).

⁶³ L'article 25 de la *Déclaration des droits de l'homme* parle de : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

⁶⁴ La stratégie européenne de DD de 2006 a comme objectif: Améliorer la performance environnementale et sociale pour les produits et les procédés de fabrication et encourager leur utilisation par les entreprises et les consommateurs.

⁶⁵ La stratégie européenne de DD 2006 a comme objectif: Améliorer la performance environnementale et sociale pour les produits et les procédés de fabrication.

Exemples de cibles 2050	Exemples d'indicateurs
1. Energie: En 2050, la part des énergies renouvelables représente X% de la consommation d'énergie à (déterminer sur la base de l'étude 100% renouvelable). Energie: En 2050, l'efficacité énergétique moyenne est 4 fois plus élevée qu'en 2010.	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (indicateur disponible) Efficacité énergétique moyenne (indicateur disponible)
2. Transport: En 2050, les services de transport collectifs représentent 60% du transport total de passager. Pour le fret, la part du rail et de la voie d'eau est de 40% du transport total.	Part modale des transports collectifs (privés ou publics) de personnes (indicateur disponible) Part modale du rail et de la voie d'eau pour le transport de marchandises (indicateur disponible)
3. Alimentation: En 2050, et la consommation de viande est réduite à un maximum de 75 grammes en moyenne par jour par habitant ⁶⁶ .	Consommation effective de viande par jour par habitant (indicateur disponible)
4. Habitat: En 2050, chaque bâtiment aura atteint au minimum une consommation énergétique spécifique de 120kWh/m ² par an et un niveau d'isolation K35.	Consommation énergétique spécifique moyenne des bâtiments (indicateur à définir) K moyen des bâtiments (indicateur à définir)
...	...

4. In 2050 zal de doelstelling van een goed bestuurde samenleving⁶⁷ bereikt zijn. Ze is onder meer tot stand gekomen dankzij participatie⁶⁸ van burgers en middenveld. Voorts moedigt ze innovatie aan⁶⁹ door het verhogen van de absorptiecapaciteit en beperkt ze de openbare schuld⁷⁰, in het belang van de komende generaties.

Voorbeeld van cijferdoel 2050	Voorbeeld van indicator
1. In 2050 is de openbare schuld gedaald tot minder dan 60% van het bbp ⁷¹ .	Openbare schuld in % van het bbp (indicateur disponible)
2. In 2050 bedragen de investeringen in onderzoek en ontwikkeling minstens 3% van het bbp, waarvan de private sector minstens tweederde voor haar rekening neemt ⁷² .	Investeringen in onderzoek en ontwikkeling in % van het bbp (indicateur disponible)
3. In 2050 neemt de samenleving in haar geheel deel aan het beleid en voeren de lokale besturen een actief beleid om duurzame ontwikkeling te bevorderen.	Participatie in de samenleving, met inbegrip van lokaal beleid ter bevordering van LA 21 (indicateur à définir)
...	...

⁶⁶ *Rapport fédéral sur le développement durable 2007*, p. 50 (un apport en protéines animales de 35g/jour dont 15g provenant de la viande). L'étude *Getting into the right lane for 2050* du Centraal Planbureau propose quant à elle l'objectif suivant: diminuer la consommation de viande et de produits laitiers de 20% d'ici 2050 dans l'UE et restreindre la consommation de viande rouge d'un tiers dans les pays à haut revenu.

⁶⁷ 'Richtsnoeren voor het beleid' (p. 4-5) en 'Betere beleidsvorming' (p. 6-7) in EU SDO, Europese Raad (2006), *Vernieuwde EU-strategie inzake duurzame ontwikkeling*. DOC 10917/06.

⁶⁸ Aarhus Convention, artikels 1, 3 en 6-8 voor wat betreft milieu-aangelegenheden. Aarhus Convention (1998), *Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters*, en *Verklaring van Rio*, beginsel 10, UNCED (1992).

⁶⁹ Europese Commissie (2010). *Europa 2020. Een strategie voor slimme, duurzame en inclusieve groei*. COM(2010) 2020 definitief.

⁷⁰ Verdrag van Lissabon (2009) *Verdrag betreffende de werking van de Europese Unie* (geconsolideerde versie).

⁷¹ Dit is één van de Euro-convergentiecriteria ('Maastricht-criteria') die later ook werden overgenomen in het 'Stabiliteits- en groeipact' en het zogenaamde 'Six-pack'.

⁷² *Conclusies van de Europese Raad van Barcelona*, 15-16 maart 2002, p. 20.

5. Opdat de doelstelling van een wereld in duurzame ontwikkeling in 2050 bereikt wordt, wordt op actieve en systematische wijze het belang van duurzame ontwikkeling in multilaterale en bilaterale relaties benadrukt, inclusief in handelsrelaties. Dit betekent ook dat de Belgische ontwikkelingssamenwerking in overeenstemming is met bestaande principes, engagementen, en verbintenissen voor duurzame ontwikkeling en dat België met andere landen samenwerkt om wereldwijde doelstellingen voor duurzame ontwikkeling op te stellen en te behalen.

Voorbeeld van cijferdoel 2050	Voorbeeld van indicator
1. Ontwikkelingshulp: België besteedt ten minste 0,7% van het bruto nationaal inkomen aan officiële ontwikkelingshulp.	Officiële ontwikkelingshulp in procent van het bruto nationaal inkomen (indicateur disponible)
2. Global Sustainable Development Goals (SDGs)	Indicateur(s) à définir
...	...

6. En 2050 l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes a été atteint, ce qui signifie que les femmes et les hommes participent et contribuent dans des conditions d'égalité aux processus sociaux, économiques et politiques et ont part, à égalité, à l'amélioration des conditions de vie⁷³.

Exemples de cibles 2050	Exemples d'indicateurs
1. En 2050, les femmes et les hommes ont les mêmes revenus.	Ecart salarial égal à zéro (indicateur disponible)
2. En 2050, les femmes et les hommes ont atteint l'égalité en matière de pouvoir économique.	Part de femmes et d'hommes dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises (indicateur disponible)
3. En 2050, les femmes et les hommes sont représentés également dans les instances politiques.	Parts des parlementaires fédéraux et de membres du gouvernement fédéral selon le sexe (indicateur disponible)
4. En 2050, l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte.	Gender equality index (indicateur à définir)
...	...

⁷³ Texte du préambule de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 34/180, ONU, 1979.

Bibliographie et abréviations

1. Ouvrages cités

Action 21: voir ONU, 1992.

ADT (2011). *Plan Régional de Développement. Phase préparatoire. Etat des lieux de la Région de Bruxelles-Capitale*. Agence de développement territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cahier de l'ADT, n° 10, avril 2011. <http://www.adt-ato.be/fr/node/169> (consulté le 23/10/2012).

Boulangier S. (2012). Communication personnelle.

Bundesregierung (2010a). *Vortrag an den ministerrat Betrifft: "Österreichische Strategie Nachhaltige Entwicklung"* (ÖSTRAT). www.nachhaltigkeit.at (consulté le 8/7/2012).

Bundesregierung (2010b). *Österreichische Strategie Nachhaltige Entwicklung (ÖSTRAT) – ein Handlungsrahmen für Bund und Länder*. <http://www.bmwfj.gv.at/Aussenwirtschaft/nachhaltigkeit/Nachhaltigkeitspolitik/Documents/Bund-L%C3%A4nder-Nachhaltigkeitsstrategie%20%28%C3%96STRAT%29%202010.pdf> (consulté le 8/7/2012).

Cancun, 2009: voir UNFCCC (2010).

Carlsson-Kanyama A., Dreborg K. H., Moll H.C., Padovan D. (2008). *Participative backcasting: A tool for involving stakeholders in local sustainability planning*. *Futures* 40 (2008) pp 34-46.

CFDD (2012a). 2050: *feuille de route pour une société bas carbone*. *Forum annuel du CFDD 20 novembre 2012 - Pistes pour une transition*. <http://www.cfdd.be/DOC/fora/energy%202012/0%20Document%20de%20fond%20FR.pdf> (consulté le 12/12/2012).

CFDD (2012b). *Vision à long terme Développement durable 2050 - Contribution du Conseil fédéral du Développement durable*. <http://www.cfdd.be/DOC/pub/rest/Reader%20FR.pdf> (consulté le 26 septembre 2012).

Chambre des représentants (2010). *Projet de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, proposition de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, Proposition de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable en ce qui concerne la vision à long terme et proposition de loi modifiant la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable en ce qui concerne l'évaluation d'incidence des décisions sur le développement durable*. Rapport fait au nom de la commission de la santé publique, de l'environnement et du renouveau de la société par Mme Catherine Fonck. Document 52 2238/004.

Chambre des représentants de Belgique (2012a). *Proposition de résolution sur la vision à long terme en matière de développement durable (application de l'article 76 du règlement)*. Rapport fait au nom de la Commission spéciale "Climat et développement durable" par Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers. DOC53 2367/001. (<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/2367/53K2367001.pdf>).

Chambre des représentants de Belgique (2012b). *Résolution sur la vision à long terme en matière de développement durable*. Texte adopté en séance plénière du 19 juillet 2012. DOC53 2367/003.

- CIDD (2012a). *Vision stratégique à long terme de développement durable - Contribution de la CIDD*. <http://www.icdo.be/uploads/documentenbank/99a9db6764ae05eba7da043e6db04a21.pdf> (consulté le 26 septembre 2012).
- CIDD (2012b). *Vision stratégique à long terme de développement durable - Contribution de la CIDD – note d’accompagnement*. https://5003.fedimbo.belgium.be/sites/5003.fedimbo.belgium.be/files/explorer/publications/CIDD_visionfederalealongtermeenmatieredededeveloppementdurable.pdf (consulté le 26 septembre 2012).
- CIDD (2012c). *Rapport annuel 2011. Ensemble, vers un avenir durable*. Numéro de dépôt. D/2011/11945/3 .
- CIMDD (2005). *Texte cadre pour la stratégie nationale de développement durable du 6 décembre 2005*. Conférence interministérielle du développement durable ad hoc. http://www.alterbusinessnews.be/PDF/ABN106_SNDDtextecadre171105.pdf (consulté le 23/10/2012).
- Commissariat général au développement durable (2010). *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013: vers une économie verte et équitable*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de,17803.html> (consulté le 24/10/2012).
- Commission européenne (2005). *Indicateurs de développement durable pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l’UE*. Communication de M. Almunia aux membres de la Commission. SEC(2005) 161 final.
- Commission européenne (2010a). *Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Commission européenne (2010b). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Une stratégie numérique pour l’Europe*. COM(2010)245final/2. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0245:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).
- Commission européenne (2010c). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Initiative phare Europe 2020 Une Union de l’innovation*. COM(2010) 546 final. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0546:FIN:FR:PDF#page=2> (consulté le 16/10/2012).
- Commission européenne (2010d) *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Jeunesse en mouvement. Une initiative pour libérer le potentiel des jeunes aux fins d’une croissance intelligente, durable et inclusive dans l’Union européenne*. COM(2010)477final. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0477:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012)
- Commission européenne (2010e). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Une politique industrielle intégrée à l’ère de la mondialisation Mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène*. COM(2010) 614 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0614:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).

Commission européenne (2010f). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois: une contribution européenne au plein emploi*. COM(2010) 682 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0682:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).

Commission européenne (2010g). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*. COM(2010) 758 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0758:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).

Commission européenne (2011). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020*. COM(2011) 21 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0021:FIN:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).

Commission européenne (2012). *Europe 2020 Initiatives phare*.

http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/flagship-initiatives/index_fr.htm (consulté le 16/10/2012).

Commission européenne (2013). *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable*. COM (2013) 92.

Confédération Suisse (2012). *Forum du développement durable*. Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00530/index.html?lang=fr> (consulté le 24/10/2012).

Conseil de l'Union européenne (2009). *Rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable - Rapport de la présidence*. 16818/09.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st16/st16818.fr09.pdf> (consulté le 16/10/2012)

Conseil de l'Union européenne (2012). *Rio+20: Pistes pour un avenir durable - Conclusions du Conseil*.

7514/12. <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/12/st07/st07514.fr12.pdf> (consulté le 8/7/2012).

Conseil européen (2000). *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000*.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00100-r1.f0.htm (consulté le 27/08/2009).

Conseil européen (2001). *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Göteborg du 15 et 16 juin 2001*.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00200-r1.f1.pdf (consulté le 27/08/2009).

Conseil européen (2002a). *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Barcelone du 15 et 16 mars*

2002. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/71026.pdf (consulté le 16/10/2012).

- Conseil européen (2002b). *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Séville du 21 et 22 juin 2002*. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/72640.pdf (consulté le 16/10/2012).
- Conseil européen (2003) *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles du 20 et 21 mars 2003*. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/75140.pdf (consulté le 16/10/2012).
- Conseil européen (2005). *Conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles du 22 et 23 mars 2005*. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/84331.pdf (consulté le 16/10/2012).
- Conseil européen (2006). *Nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*. Adoptée par le Conseil européen lors de sa réunion des 15 et 16 juin 2006. Document 10917/06.
- Conseil européen (2009). Conseil européen de Bruxelles 29 et 30 octobre 2009. Conclusions de la Présidence. DOC 15265/1/09 REV 1.
- Conseil européen (2010). *Conclusions du Conseil européen du 17 juin 2010*. <http://www.european-council.europa.eu/council-meetings/conclusions.aspx?lang=fr> (consulté le 29/06/2011).
- Conseil européen (2012). *Conseil européen. 1er et 2 mars 2012. Conclusions*. EUCO 4/3/12, REV 3 http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/128551.pdf (consulté le 31/10/2012).
- Council of the European Union (2012). *Conclusions on Rio+20: Outcome and follow-up to the UNCSD 2012 Summit*. 3194th Environment Council meeting. Luxembourg, 25 October 2012. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/envir/133219.pdf (consulté le 26/02/2013).
- Conselho de Ministros (2007). *Estratégia Nacional de Desenvolvimento Sustentável - ENDS 2015*. <http://www.dpp.pt/pt/ends2015/paginas/default.aspx> (consulté le 8/7/2012).
- Constitution belge (2008). *Constitution coordonnée*. <http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm> (consulté le 7/03/2011).
- Cour des comptes (2005). *La coordination de la politique fédérale de développement durable*. Bruxelles: Cour des comptes.
- Cour des comptes (2010). *La stratégie et le rôle d'exemple de la Région wallonne en matière de développement durable. Etats des lieux*. Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement wallon, Bruxelles, novembre 2010.
- CWEDD (2012) *Avis. Avant-projet de décret relatif à la stratégie régionale de développement durable*. Conseil wallon de l'environnement pour un développement durable. <http://www.cwedd.be/uploads/AutresTachesConfieesParLeGouvernement/2012/12.AV.1175%20SRDD.pdf> (consulté le 29/11/2012).
- Department for Environment, Food and Rural Affairs (2011). *Mainstreaming sustainable development – The Government's vision and what this means in practice*. <http://sd.defra.gov.uk/documents/mainstreaming-sustainable-development.pdf> (consulté le 8/7/2012).

- EC (2004). Commission staff working document: National Sustainable Development Strategies in the European Union - A first analysis by the European Commission.
http://www.eu-natur.de/attach/60/sustainable_development_strategies.pdf (consulté le 24/10/2012).
- EC (2006). *PRIME-SD, Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development, A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies.*
<http://www.sd-network.eu/pdf/resources/Handbook%20on%20peer%20review%20of%20NSDS-final.pdf> (consulté le 26/03/2013).
- EC (2011). *Global Europe 2050, Executive summary.* Octobre 2011.
http://ec.europa.eu/research/social-sciences/events-191_en.html (consulté le 18/09/2012).
- EC (2012). *Ensuring sustainable development globally: EU follow-up to Rio+20.*
http://ec.europa.eu/environment/consultations/rio20_en.htm (consulté le 22/11/2012)
- EC (2013). *Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable.*
http://ec.europa.eu/europeaid/documents/2013-02-22_communication_a_decent_life_for_all_post_2015_fr.pdf (consulté le 26/03/2013).
- Enerdata (2005). *VLEEM 2 Final report.* ECN, Max-Planck-Institut für Plasmaphysik, Universiteit Utrecht, Verbundplan, STE Juelich. www.vleem.org (consulté le 6 novembre 2012).
- ESDN (2012). *Country Profiles.* European Sustainable Development Network
<http://www.sd-network.eu/?k=countryprofiles> (consulté le 24/10/2012)
- Estonian Ministry of the Environment (2005). *Estonian National Strategy on Sustainable Development - Sustainable Estonia 21.*
http://www.envir.ee/orb.aw/class=file/action=preview/id=166311/SE21_eng_web.pdf (consulté le 8/7/2012).
- European Commission (2004). Commission staff working document. *National Sustainable Development Strategies in the European Union - A first analysis by the European Commission.*
http://www.eu-natur.de/attach/60/sustainable_development_strategies.pdf (consulté le 16/10/2012).
- European Sustainable Development Network (2012). *Country profiles.* <http://www.sd-network.eu/en> (consulté le 01/10/2012).
- Eurostat (2011a). *Sustainable development in the European Union 2011 edition - 2011 monitoring report of the EU sustainable development strategy.*
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-31-11-224/EN/KS-31-11-224-EN.PDF (consulté le 16/10/2012).
- Eurostat (2011b). *Développement durable dans l'Union européenne - Rapport de suivi 2011 de la stratégie de développement durable de l'UE – Synthèse.*
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/224-FR/FR/224-FR-FR.PDF (consulté le 16/10/2012).
- Federal Government (2002). *Perspectives for Germany – Our Strategy for Sustainable Development.*
http://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/user_upload/English/pdf/Perspectives_for_Germany.pdf (consulté le 31/10/2012).

- Federal Government (2012). *National Sustainable Development Strategy - 2012 Progress Report*.
http://www.bundesregierung.de/Content/DE/_Anlagen/Nachhaltigkeit-wiederhergestellt/2012-06-07-fortschrittsbericht-2012-englisch-barrierefrei.pdf?__blob=publicationFile
 (consulté le 24/10/2012).
- Fédération Wallonie-Bruxelles (2009). *Plan de développement durable du ministère de la communauté française*. <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=389> (consulté le 4/04/2013).
- Gouvernement bruxellois (2009a). *Un développement régional durable au service des Bruxellois - Accord de Gouvernement 2009-2014*.
<http://bruxelles.irisnet.be/files-fr/a-propos-de-la-region/competences-regionales/accord-de-gouvernement-2009-2014-rbc> (consulté le 23/10/2012).
- Gouvernement bruxellois (2009b). *Déclaration d'intention de modification totale du PRD*.
<http://urbanisme.irisnet.be/lesreglesdujeu/pdf/PRDD-Declarationintentions-NoteGRBC-Annexe2completFR-1109.pdf> (consulté le 23/10/2012).
- Gouvernement fédéral (2011). *Accord de Gouvernement 1 décembre 2011*.
http://www.premier.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_deceembre_2011.pdf (consulté le 23/10/2012).
- Gouvernement wallon (1995). *Le plan d'environnement pour le développement durable*.
http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrme/plateforme_dgrme/visiteur/frames_affichage_document2.cfm?origine=2002&idFile=2002&thislangue=FR&pere=261 (consulté le 29/11/2012).
- Gouvernement wallon (2010). *Viser l'excellence. Plan Marshall 2.vert*.
http://planmarshall2vert.wallonie.be/sites/default/files/integral_fr+plan+marshall+2+vert.pdf (consulté le 29/11/2012).
- Government of Ireland (2012). *Our sustainable future - A framework for sustainable development for Ireland*.
<http://www.environ.ie/en/PublicationsDocuments/FileDownload,30452,en.pdf>
 (consulté le 8/7/2012).
- Government of Poland (2009) *Poland 2030. Development challenges – report summary*.
http://www.premier.gov.pl/files/file/Dokumenty/Poland%202030_%20Development%20Challenges%20-%20report%20summary.pdf (consulté le 8/7/2012).
- Government of Romania (2008). *National sustainable development strategy Romania 2013-2020-2030*.
http://www.sd-network.eu/pdf/country_profiles/Romania_NSDS-Eng%2012nov.pdf (consulté le 8/7/2012).
- Government of the Republic of Lithuania (2009). *Resolution No 1247 of 16 September 2009 amending resolution no 1160 of the government of the Republic of Lithuania of 11 september 2003 on the approval and implementation of the National strategy for sustainable development*.
<http://www.am.lt/VI/en/VI/files/0.447936001306925826.doc> (consulté le 8/7/2012).
- Governments of Colombia and Guatemala (2011). *RIO + 20: Sustainable Development Goals (SDGs)*.
<http://www.unccd2012.org/content/documents/colombiasdgs.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Governments of Colombia, Peru, and United Arab Emirates (2012). *Concept Note on Sustainable Development Goals*.
http://www.minambiente.gov.co/documentos/DocumentosInstitucional/rio_20/150512_proposal_Colombia_emirates.pdf (consulté le 8/7/2012).

- Grand-duché du Luxembourg (2011). *Portail de l'environnement, Développement durable – suite*.
http://www.environnement.public.lu/developpement_durable/developpement_durable_suite/index.html (consulté le 24/10/2012).
- IEA (2003). *Energy to 2050, Scenarios for a sustainable future*. Paris: OECD/IEA.
- Interministerial Committee for Sustainable Development (2010). *National sustainable development Strategy 2010-2013. Towards a green and fair economy*.
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NSDsp60.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- IPCC (2000). *Special Report on emissions scenarios*. Cambridge – UK: Cambridge university press, www.ipcc.ch (consulté le 8/7/2012).
- Mander S. L., Bows A., Anderson K. L., Shackley S. Agnolucci P., Ekins P. (2008). *The Tyndall decarbonisation scenarios - Part I: development of a backcasting methodology with stakeholder participation*. *Energy Policy* 36 (2008) pp 3754-3763.
- MB (1997). *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable*. Moniteur belge du 18/06/1997.
- MB (2004). *9 avril 2004 - Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT)*. Moniteur belge 26/05/2004, pp. 40730-40870.
- MB (2008). *18 juillet 2008 - Décret portant promotion du développement durable (TRADUCTION)*. Moniteur belge 27/08/2008, pp. 44627-44628.
- MB (2010a). Version consolidée de la *Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* incluant les modifications de la loi du 30 juillet 2010.
www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm (consulté le 28/03/2013).
- MB (2010b). *Loi du 29 décembre 2010 portant des dispositions diverses*. Moniteur belge du 31/12/2010.
- MCGI (2012). *Proposal on Millennium Consumption Goals to the UN Rio+20 Earth Summit in June 2012*. Millennium Consumption Goals Initiative.
<http://www.millenniumconsumptiongoals.org/?p=292#more-292> (consulté le 8/7/2012).
- Ministère de la Communauté germanophone (2009a). *DG – Ostbelgien Leben 2025. Concept de développement régional de la Communauté germanophone. Tome 1*. April 2009, 163 pp.
<http://www.dglive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/divers/REK/Rek1F-AKfinal.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Ministère de la Communauté germanophone (2009b). *DG - Ostbelgien Leben 2025. Concept de développement régional de la Communauté germanophone. Tome 2*. April 2009, 92 pp.
<http://www.dglive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/divers/REK/Rek2F-AKfinal.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Ministère de la Communauté germanophone (2009c). *DG – Ostbelgien Leben 2025. Concept de développement régional de la Communauté germanophone. Tome 3*. 299 pp.
<http://www.dglive.be/PortalData/2/Resourcen/downloads/rek/REK3-F-wwww.pdf> (consulté le 8/7/2012).

- Ministry of Ecology and Sustainable Development, Ministry of Foreign Affairs France, in association with the governments of Belgium, Ghana, Mauritius and the United Kingdom (2005). *The French National Strategy for Sustainable Development: Report on a Peer Review and Shared Learning Process*, http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/nsds/final_report.pdf. (consulté le 15/10/2012).
- Ministry of environmental protection, physical planning and construction (2009). *Strategy for sustainable development of the Republic of Croatia*. http://www.mzopu.hr/doc/Strategy_for_Sustainable_Development.pdf (consulté le 8/7/2012).
- Nederlandse regering (2011). *Agenda duurzaamheid; een groene groei-strategie voor Nederland*. <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/rapporten/2011/10/03/agenda-duurzaamheid-een-groene-groei-strategie-voor-nederland.html> (consulté le 8/7/2012).
- Norwegian Ministry of Finance (2008). *Norway's Strategy for Sustainable Development*. <http://www.regjeringen.no/upload/FIN/rapporter/R-0617E.pdf> (consulté le 8/7/2012)
- NRC (1999) *Our Common Journey: A Transition Toward Sustainability*. ISBN: 0-309-51411-8.
- NRG4SD (2002). *The Gauteng Declaration*. Network of Regional Governments for Sustainable Development. <http://www.nrg4sd.org/institutional-documents> (consulté le 27/03/2013).
- OCDE (2002). *Les stratégies de développement durable: Un recueil de ressources*. Institut international pour l'environnement et le développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement. Londres: Earthscan Publications Ltd. ISBN 978-1-84369-498-4.
- OCDE (2012). *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050. Les conséquences de l'inaction*. Paris : OCDE. ISBN 978-92-64-12232-1.
- ONU (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. A/CONF.151/26 (Vol. I), 12 août 1992.
- ONU (2002). *Plan de mise en œuvre du sommet mondial pour le développement durable*. Organisation des Nations Unies. http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POIToc.htm (consulté le 25/10/2012).
- ONU (2013) *Portail du système de l'ONU sur les Objectifs du millénaire pour le développement*. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/envIRON.shtml> (consulté le 19/04/2013).
- Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (2012). *Compte rendu intégral des interpellations et des questions orales. Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière. Réunion du mercredi 11 januari 2012*. I.V. COM (2011-2012) Nr. 28. <http://www.weblex.irisnet.be/data/crb/biq/2011-12/00028/images.pdf> (consulté le 23/10/2012).
- Parlement wallon (2011). *Rapport de la Cour des comptes transmis au parlement Wallon sur la stratégie et le rôle d'exemple de la Région wallonne en matière de développement durable – état des lieux*. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique par Mme Reuter, 337 (2010-2011) – N° 1, 18 Janvier 2011. http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2010_2011/RAPPORT/337_1.pdf (consulté le 8/7/2012).
- PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2012). *Roads from Rio+20. Pathways to achieve global sustainability goals by 2050*. The Hague: PBL Netherlands Environmental Assessment.

- Quist Jaco, Vergragt Philip J. (2003). *Backcasting for industrial transformations and system innovations towards sustainability: is it useful for governance?* Presented at 2003 Berlin conference on the human dimensions of global environmental change, December 2003.
- Rigot V. (2012). *Communication personnelle*. CNCD-11.11.11.
- Rijksoverheid (2012). *Agenda duurzaamheid: een groene groei-strategie voor Nederland*. <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/rapporten/2011/10/03/agenda-duurzaamheid-een-groene-groei-strategie-voor-nederland.html> (consulté le 31/10/2012).
- Saeima of the Republic of Latvia (2010). *Sustainable Development Strategy of Latvia until 2030*. http://www.latvija2030.lv/upload/latvija2030_en.pdf (consulté le 8/7/2012).
- TFDD (1999). *Sur la voie d'un développement durable ? - Rapport fédéral sur le Développement durable*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2002). *Un pas vers un développement durable ? Rapport fédéral sur le développement durable 2002*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2005). *Comprendre et gouverner le développement. Rapport fédéral sur le développement durable 2000-2004*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2007). *Accélérer la transition vers un développement durable. Rapport fédéral sur le développement durable 2007*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2009). *Indicateurs, objectifs et visions de développement durable. Rapport fédéral sur le développement durable 2009*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2011). *Développement durable: 20 ans d'engagement politique? Rapport fédéral 2011*. Bruxelles: Bureau fédéral du Plan.
- TFDD (2012). *Langetermijnvisie inzake duurzame ontwikkeling. Eerste voorstellen aan de ICDO-werkgroep betreffende de basisgegevens en de methodologische aspecten op basis van de TFSD oefeningen inzake toekomstvekenning*. Nota 10182.
- Tuinstra W. (ed.) (2002). *Climate OptiOns for the Long-term (COOL) - Synthesis Report*. NRP Programme Office, Bilthoven.
- UN (2012). *Member States*. <http://sustainabledevelopment.un.org/memberstates.html> (consulté le 24/10/2012).
- UN (2012a). *The future we want. Rio+20 United Nations Conference on Sustainable Development, Agenda item 10, Outcome of the conference*. A/CONF.216/L.1. <http://www.unctsd2012.org/thefuturewewant.html> (consulté le 8/7/2012).
- UN (2012b). *The future we want – Zero draft*. Rio+20 United Nations Conference on Sustainable Development. http://www.unctsd2012.org/content/documents/370The%20Future%20We%20Want%2010Jan%20clean%20_no%20brackets.pdf (consulté le 8/7/2012).
- UN (2012c). *Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies*. A/66/750.

<http://www.un.org/wcm/webdav/site/dpingorelations/shared/Final%20Declaration/BonnFre.pdf> (consulté le 8/7/2012).

UN (2012d). *Pour l'avenir des hommes et de la planète: choisir la résilience. Note du Secrétaire général. A/66/700.* http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/66/700&referer=/english/&Lang=F (consulté le 23/10/2012).

UN (2012e) *Resilient people, resilient planet: a future worth choosing.* http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/66/700&referer=/english/&Lang=E (consulté le 8/7/2012).

UN (2012f). *Initial input of the Secretary-General to the Open Working Group on Sustainable Development Goals. A/67/634.* http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/634&Lang=E (consulté le 25/03/2013).

UN DPI/NGO (2011). *Sociétés durables; citoyens réceptifs.* Déclaration adoptée à la soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales Bonn, Allemagne, 3-5 septembre 2011. <http://www.un.org/wcm/content/site/ngoconference/resources/final> (consulté le 8/7/2012).

UNFCCC (2010). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010.* Doc. FCCC/CP/2010/7/Add.1. <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf> (consulté le 18/03/2013).

Union européenne (2008). *Version consolidée du traité sur l'Union européenne.* Journal officiel de l'Union européenne 9/5/2008 pp.13-45. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:115:0013:0045:FR:PDF> (consulté le 16/10/2012).

Union européenne (2011). *Europe 2020: stratégie pour la croissance de l'Union européenne.* http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/eu2020/em0028_fr.htm (consulté le 16/10/2012).

Van Hummelen S., Gouzée N. en Delbaere P. (2012). *Langetermijnvisies voor duurzame ontwikkeling - Visions à long terme de développement durable.* Federaal Planbureau – Bureau Fédéral du Plan.

VITO, ICED and Federal Planning Bureau (2012). *Towards 100% Renewable Energy in Belgium by 2050.* http://www.plan.be/admin/uploaded/201212190938210.Backcasting_2050_FinalReport_12_12_12.pdf (consulté le 18/03/2013).

Vlaamse regering (2011). *Samen Grenzen Verleggen. Vlaamse strategie voor duurzame ontwikkeling.* http://do.vlaanderen.be/sites/default/files/VSDO2_0.pdf (consulté le 8/7/2012).

VODO et Associations 21 (2012) *Télescope: quand la société civile imagine une société durable en 2050.* <http://issuu.com/mosterd/docs/telescoopa3-20-02def?mode=window&backgroundColor=%23222222> (consulté le 27 février 2013).

World Economic Forum (2013). *Global risks 2013.* www.weforum.org (consulté le 12/02/2013).

2. Liste des SNDD

- Bundesregierung (2010a). *Vortrag an den Ministerrat Betrifft: „Österreichische Strategie Nachhaltige Entwicklung“ (ÖSTRAT)*. <http://www.nachhaltigkeit.at>. (consulté le 8/7/2012).
- Bundesregierung (2010b). *Österreichische Strategie Nachhaltige Entwicklung (ÖSTRAT) – ein Handlungsrahmen für Bund und Länder*. <http://www.bmwfj.gv.at/Aussenwirtschaft/nachhaltigkeit/Nachhaltigkeitspolitik/Documents/Bund-L%C3%A4nder-Nachhaltigkeitsstrategie%20%28%C3%96STRAT%29%202010.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Commissariat général au développement durable (2010). *Stratégie nationale de développement durable 2010-2013: vers une économie verte et équitable*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de,17803.html> (consulté le 24/10/2012).
- Conselho de Ministros (2007). *Estratégia Nacional de Desenvolvimento Sustentável - ENDS 2015*. <http://www.dpp.pt/pt/ends2015/paginas/default.aspx> (consulté le 8/7/2012).
- Czech Republic (2010). *The strategic Framework for sustainable development in the Czech Republic*. [http://www.mzp.cz/C125750E003B698B/en/czech_republic_strategy_sd/\\$FILE/KM-SFSD_CR_EN-20100317.pdf](http://www.mzp.cz/C125750E003B698B/en/czech_republic_strategy_sd/$FILE/KM-SFSD_CR_EN-20100317.pdf) (31/10/2012).
- Department for Environment, Food and Rural Affairs (2011). *Mainstreaming sustainable development – The Government’s vision and what this means in practice*. <http://sd.defra.gov.uk/documents/mainstreaming-sustainable-development.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Estonian Ministry of the Environment (2005). *Estonian National Strategy on Sustainable Development - Sustainable Estonia 21*. http://www.envir.ee/orb.aw/class=file/action=preview/id=166311/SE21_eng_web.pdf (consulté le 8/7/2012).
- Federal Government (2002). *Perspectives for Germany – Our Strategy for Sustainable Development*. http://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/user_upload/English/pdf/Perspectives_for_Germany.pdf (consulté le 31/010/2012).
- Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (2010). *PNDD Luxembourg – Un Luxembourg durable pour une meilleure qualité de vie*. <http://www.calameo.com/read/00072389430ff81e39e8e?authid=Xehrkbm2s3M2> (consulté le 8/7/2012).
- Government of Ireland (2012). *Our sustainable future - A framework for sustainable development for Ireland*. <http://www.environ.ie/en/PublicationsDocuments/FileDownload,30452,en.pdf> (consulté le 8/7/2012).
- Government of Poland (2009). *Poland 2030. Development challenges – report summary*. http://www.premier.gov.pl/files/file/Dokumenty/Poland%202030_%20Development%20Challenges%20-%20report%20summary.pdf (consulté le 8/7/2012).
- Government of Romania (2008). *National sustainable development strategy Romania 2013-2020-2030*. http://www.sd-network.eu/pdf/country_profiles/Romania_NSDS-Eng%2012nov.pdf (consulté le 8/7/2012).

Government of the Hungarian Republic (2007). *National sustainable development strategy*. www.ff3.hu/upload/NFFS_20070629_en1.doc (consulté le 8/7/2012).

Government of the Republic of Lithuania (2009). Resolution No 1247 of 16 September 2009 amending resolution no 1160 of the government of the Republic of Lithuania of 11 September 2003 on the approval and implementation of the National strategy for sustainable development. <http://www.am.lt/VI/en/VI/files/0.447936001306925826.doc> (consulté le 8/7/2012).

Government of the Republic of Slovenia (2005). *Slovenia's development strategy*. http://www.slovenijajutri.gov.si/fileadmin/urednik/dokumenti/Slovenia___s_Development_Strategy.pdf (consulté le 8/7/2012).

Iceland (2002). *Welfare for the Future Iceland's National Strategy for Sustainable Development 2002–2020*. <http://en.sjalbfaerni.is/sustainability/sustainable-development-in-iceland> (consulté le 8/7/2012).

National Commission for Sustainable Development (2006). *A sustainable development strategy for the Maltese Islands 2007-2016*. http://www.um.edu.mt/__data/assets/pdf_file/0003/64812/SD_Strategy_2006.pdf (consulté le 8/7/2012).

Nederlandse regering (2011). *Agenda duurzaamheid; een groene groei-strategie voor Nederland*. <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/rapporten/2011/10/03/agenda-duurzaamheid-een-groene-groei-strategie-voor-nederland.html> (consulté le 8/7/2012).

Norwegian Ministry of Finance (2008). *Norway's Strategy for Sustainable Development*. <http://www.regjeringen.no/upload/FIN/rapporter/R-0617E.pdf> (consulté le 8/7/2012).

Prime Minister's Office of Finland (2006). *Towards sustainable choices. A nationally and globally sustainable Finland. The national strategy for sustainable development*. <http://www.ymparisto.fi/download.asp?contentid=57597&lan=en> & Finnish (consulté le 8/7/2012).

Saeima of the Republic of Latvia (2010). *Sustainable Development Strategy of Latvia until 2030*. http://www.latvija2030.lv/upload/latvija2030_en.pdf (consulté le 8/7/2012).

Spanish government (2007). *Spanish sustainable development strategy*. http://www.esdn.eu/pdf/country_profiles/Spain_EEDS.pdf (consulté le 8/7/2012).

Sustainable Development Office Environment Canada (2010). *Planning for a Sustainable Future: A Federal Sustainable Development Strategy for Canada*. http://www.ec.gc.ca/dd-sd/F93CD795-0035-4DAF-86D1-53099BD303F9/FSDS_v4_EN.pdf (consulté le 8/7/2012).

Swedish Government (2006). *Strategic Challenges A Further Elaboration of the Swedish Strategy for Sustainable Development*. <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/07/01/83/1a9ae133.pdf> (consulté le 8/7/2012).

Swiss Federal Council (2012). *Sustainable Development Strategy 2012–2015*. <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=en> (consulté le 8/7/2012).

The ministry of environmental protection, physical planning and construction (2009). *Strategy for sustainable development of the Republic of Croatia*. http://www.mzopu.hr/doc/Strategy_for_Sustainable_Development.pdf (consulté le 8/7/2012).

3. Liste des abréviations

Abréviation	Signification
ADP	Aide publique au développement
AG	Assemblée générale
BFP	Bureau fédéral du Plan
°C	Degré Celsius
CE	Commission européenne
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CFDD	Conseil fédéral du développement durable
CIDD	Commission interdépartementale du développement durable
CIMDD	Conférence interministérielle de développement durable ad hoc
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de Carbone
CoBAT	Code bruxellois de l'aménagement du territoire
COV	Composés organiques volatils
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DD	Développement durable
DG	<i>Deutschsprachige Gemeinschaft</i> (Communauté germanophone)
DPI	Département d'informations publiques
EIDD	Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable
EMAS	<i>Eco-Management and Audit Scheme</i> (système communautaire de management environnemental et d'audit)
ESDN	<i>European Sustainable Development Network</i> (réseau européen pour le développement durable)
g	gramme
G-77	Groupe des 77 (pays les plus pauvres du monde)
GES	Gaz à effet de serre
GHG	<i>Greenhouse gas</i> (gaz à effet de serre)
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
ISO	Organisation internationale de normalisation (<i>International Organization for Standardization</i>)
Mbps	Mégabyte par seconde
MCP	Modes de consommation et de production
MCG	<i>Millenium Consumption Goals</i>
MCGN	<i>Millenium Consumption Goals Network</i>
MiNa Raad	<i>Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen</i> (Conseil flamand pour l'environnement et la nature)
MSY	<i>Maximum sustainable yield</i> (rendement maximal durable)
NAEC	Nouvelles approches des défis économiques
NOx	Oxydes d'azote
NRC	<i>National Research Council</i> (Conseil américain de la recherche)
NSDS	<i>National Sustainable Development Strategy</i> (stratégie nationale de développement durable)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCM	Ojectif de consommation du Millénaire
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

Abréviation	Signification
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PFDD	Plan fédéral de développement durable
PIB	Produit intérieur brut
PM	Particules fines
PM 2,5	Particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres
PM5	Particules fines d'un diamètre inférieur à 5 micromètres
PM10	Particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres
PMA	Pays les moins avancés
PRD	Plan régional de développement
PRDD	Plan régional de développement durable
R&D	Recherche et développement
SD	Sustainable Development
SDD	Stratégie de développement durable
SERV	<i>Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen</i> (Conseil économique et social de Flandre)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SO ₂	Dioxyde de soufre
SPF	Service public fédéral
SPP	Service public de programmation
SPPDD	Service public fédéral de programmation Développement durable
SWOT	<i>Strengths, Weaknesses, Opportunitites and Threats</i>
TFDD	Task force développement durable
TFSD	Task force on sustainable development
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UE SDD	Stratégie européenne de développement durable
UNDESA	<i>United Nations Department of Economic and Social Affairs</i> (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies)
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i> (Programme des Nations Unies pour l'environnement)
VLТ	Vision à long terme
VODO	<i>Vlaams overleg duurzame ontwikkeling</i>

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be.

Publications en matière de développement durable

Site web sur les indicateurs de développement durable www.indicators.be.

Rapports fédéraux

Développement durable: 20 ans d'engagement politique? Rapport fédéral sur le développement durable 2011.

Indicateurs, objectifs et visions de développement durable. Rapport fédéral sur le développement durable 2009.

Working Papers

Organisation de l'exercice participatif de prospective 2011-2012 préparatoire à la vision à long terme 2050. WP 9-12.

De milieudruk van de huishoudelijke consumptie in België in 2002: een sociologische analyse. WP 12-10.

Biocapacité et empreinte écologique des modes de vie: des indicateurs pour la politique de développement durable ? WP 11-10.

Organisation de l'exercice participatif de prospective à l'horizon 2050 préparatoire au 4^e Rapport fédéral sur le développement durable. WP 15-08.

Les publications en matière de développement durable sont disponibles sur <http://sustdev.plan.be>.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
B-1000 Bruxelles
tél.: +32-2-5077311
fax: +32-2-5077373
e-mail: contact@plan.be
<http://www.plan.be>